

## **La prescription de médicaments à service médical rendu insuffisant en 2001**

Florence Naudin, Catherine Sermet

---

Rapport n° 524 (biblio n° 1527)

Juillet 2004

---

Les noms d'auteurs apparaissent par ordre alphabétique  
Toute reproduction de textes ou tableaux est autorisée sous réserve de l'indication de la source et de l'auteur.  
En cas de reproduction du texte intégral ou de plus de 10 pages, le Directeur de l'IRDES devra être informé préalablement.

**I.S.B.N. : 2-87812-321-2**

## Avertissement

---

Le travail présenté dans ce rapport utilise des données de l'Enquête Permanente de la Prescription Médicale d'IMS-Health. Les analyses présentées dans ce rapport ont été réalisées à partir des données recueillies entre mars 2001 et février 2002.

En 1993, le CREDES et IMS-Health signaient un protocole d'accord en matière d'information économique sur la santé. Cet accord permet au CREDES, devenu IRDES depuis le 1er juin 2004, d'exploiter à des fins scientifiques les données de l'Enquête Permanente de la Prescription Médicale (EPPM) élaborée par IMS-Health.

## Remerciements

---

Les auteurs tiennent à remercier particulièrement :

au sein de la société IMS-Health :

- M. Geoffroy Sainte Claire Deville ;

au sein de l'IRDES :

- Anne Doussin et Julien Mousquès qui ont fait part de leurs remarques relatives à la méthodologie et à la présentation des résultats,
- Nathalie Meunier qui a relu attentivement ce rapport,
- Nelly Noël et Aude Sirvain qui ont réalisé la mise en page de ce rapport ;

au sein de la CNAMTS :

- Martine Pigeon qui nous a permis l'accès à ses fichiers de produits à SMR insuffisant.

Les résultats présentés ici n'engagent que leurs auteurs qui portent l'entière responsabilité d'éventuelles erreurs d'interprétation.

Florence Naudin  
Catherine Sermet



# Sommaire

---



## SOMMAIRE

<b>1. MATERIEL ET METHODE</b> .....	<b>15</b>
<b>1.1. Données utilisées : l'Enquête Permanente sur la Prescription Médicale</b> .....	<b>15</b>
1.1.1. Le champ de l'EPPM.....	15
1.1.2. Les variables de stratification d'IMS.....	16
1.1.3. Les informations recueillies.....	17
<b>1.2. L'échantillon retenu pour cette étude</b> .....	<b>17</b>
1.2.1. Sélection des séances.....	18
1.2.2. Extrapolation des données.....	18
1.2.3. Informations complémentaires aux données de l'EPPM.....	19
<b>1.3. Méthode d'analyse</b> .....	<b>19</b>
1.3.1. Arsenal thérapeutique disponible : les présentations.....	19
1.3.2. Volume : la ligne de prescription comme unité de mesure.....	20
1.3.3. Motifs de prescription : l'approche par ordonnance.....	20
<b>2. ÉTAT DES LIEUX EN 2001</b> .....	<b>23</b>
<b>2.1. Données de cadrage</b> .....	<b>23</b>
2.1.1. Enjeux économiques.....	23
2.1.2. Évolution 2000-2002 : une tendance à la baisse.....	25
2.1.3. Présence d'un médicament à SMR insuffisant : quelles caractéristiques des ordonnances ?.....	27
<b>2.2. Quels sont les médicaments concernés ?</b> .....	<b>36</b>
2.2.1. Une répartition inégale selon les classes thérapeutiques.....	36
2.2.2. Variations selon le profil des patients.....	40
<b>2.3. Quels diagnostics ?</b> .....	<b>46</b>
2.3.1. Les chapitres de maladies.....	46
2.3.2. Variations selon le profil des patients.....	50
<b>2.4. Les associations diagnostic et classe thérapeutique</b> .....	<b>54</b>
<b>3. QUELLE ALTERNATIVE ? HUIT ETUDES DE CAS</b> .....	<b>59</b>
<b>3.1. Les maladies infectieuses et parasitaires et la classe thérapeutique     de l'appareil digestif</b> .....	<b>60</b>
Étude de cas n° 1 : la diarrhée.....	60

<b>3.2. Les maladies cardiovasculaires et la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire .....</b>	<b>62</b>
Étude de cas n° 2 : les affections veineuses.....	62
Étude de cas n° 3 : les maladies des artères .....	64
Étude de cas n° 4 : les maladies cérébro-vasculaires .....	66
<b>3.3. Les maladies de l'appareil respiratoire et la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire.....</b>	<b>68</b>
Étude de cas n° 5 : la rhinopharyngite .....	68
Étude de cas n° 6 : la pharyngite .....	70
Étude de cas n° 7 : la bronchite .....	72
<b>3.4. Les maladies de l'oreille et la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire.....</b>	<b>74</b>
Étude de cas n° 8 : l'otite.....	74
<b>3.5. Synthèse des études des cas.....</b>	<b>76</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>81</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>85</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>91</b>



# Introduction

---



## Introduction

---

Atteignant 28,6 milliards d'euros en 2002<sup>1</sup>, la pharmacie est le principal poste de dépenses ambulatoires et celui dont la progression est la plus forte depuis dix ans. Les enjeux économiques et médicaux sont tels que depuis de nombreuses années, la régulation du secteur pharmaceutique et le contrôle des dépenses de médicaments ont été des points centraux de la politique de santé en France. De nombreux dispositifs se sont ainsi succédés, orientés dans un premier temps vers le contrôle des prix, - fixation des prix, contrôle des marges des grossistes et des pharmaciens, taxes sur la publicité - et la limitation des remboursements : augmentation du ticket modérateur, déremboursements, etc. Au cours des années 1990, de nouvelles mesures ont vu le jour reposant sur le concept de « maîtrise médicalisée », et dont l'objectif est de concourir à une utilisation pertinente des médicaments en termes de santé publique tout en limitant l'évolution des dépenses qui leur sont consacrées. Références Médicales Opposables, Contrats de Bonne Pratique, AcBus font partie de ces mesures.

C'est dans ce cadre qu'ont été entreprises en 1999, une réévaluation des médicaments et une réforme du remboursement basées sur des critères médicaux à travers la notion de service médical rendu (SMR) (cf. encadré 1). Cinq niveaux de service médical rendu ont ainsi été définis et à chacun de ces niveaux, le code de la sécurité sociale associe désormais un taux de remboursement : 65 % pour les médicaments à SMR majeur ou important, 35 % pour les médicaments à SMR modéré ou faible, et aucune prise en charge par l'assurance maladie pour les médicaments à SMR insuffisant.

D'avril 1999 à juin 2001, la Commission de Transparence a réévalué le service médical rendu de 4 490 spécialités pharmaceutiques remboursables en ville. Le résultat de la réévaluation en termes de niveau de SMR est le suivant :

- 2 815 médicaments sont à SMR majeur ou important,
- 840 médicaments sont à SMR modéré ou faible,
- 835 médicaments sont à SMR insuffisant.

Dès le début de la réévaluation, en 1999, certains médicaments à service médical rendu modéré ou faible ont fait l'objet d'une baisse de taux de remboursement. Entre mai 2000 et mars 2003, plus de 150 médicaments à SMR insuffisant ont été radiés de la liste des médicaments remboursables (cf. encadré 2). En septembre 2002, le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées a annoncé un plan de déremboursement sur trois ans de ces médicaments et à terme le déremboursement devrait concerner l'ensemble des médicaments à SMR insuffisant :

- 25 octobre 2003 : la radiation de la liste de médicaments remboursables a pris effet pour 84 médicaments dont « l'utilisation est médicalement non souhaitable » ;
- 2004 : plus de 400 médicaments qui relèvent « d'un choix d'automédication » (magnésium, veinotoniques...) devraient être déremboursés. Début février, les laboratoires concernés ont été informés par le ministère de la Santé de l'éventualité du déremboursement de certains de leurs médicaments (De Saint Roman, 2004) ;
- 2005 : les médicaments « médicalement peu efficaces, mais, pour l'heure, sans alternative thérapeutique » seraient déremboursés.

L'annonce de ces mesures a suscité de nombreux débats, axés autour de trois thèmes principaux : la pertinence des critères de fixation des niveaux de remboursement, l'utilité des médicaments, et l'impact économique des déremboursements.

La notion de « médicalisation du remboursement des médicaments » est apparue avec le décret n° 90-1034 du 21 novembre 1990 (JO du 22 novembre 1990) qui introduit l'amélioration du service médical rendu (ASMR) comme critère d'admission au remboursement (Lebas et Certain, 1992). Neuf ans plus tard, par le décret n° 99-915 du 27 octobre 1999 (JO n° 253 du 30 octobre 1999) la notion de

---

<sup>1</sup> Comptes nationaux de la santé 2002, DREES, Document de travail n°55.

service médical rendu (SMR) se substitue à celle d'ASMR<sup>2</sup> pour devenir « l'unique fondement de la remboursabilité des médicaments » (Cristol et Peigne, 2000). Dès lors, les critères pris en compte pour fixer le niveau de SMR, et par conséquent le taux de remboursement d'un médicament, ont fait l'objet de diverses critiques.

### Encadré 1 SMR et ASMR

Le **Service Médical Rendu (SMR)** est un critère absolu. Il a été défini au cours de Ateliers de la transparence en 1995 (Avouac, 1999). Depuis le décret n° 99-915 du 27 octobre 1999 (JO n° 253 du 30 octobre 1999) le niveau de Service Médical Rendu détermine le taux de remboursement (article R.163-3 du Code de la Sécurité sociale) et est apprécié pour chaque indication d'un médicament en fonction :

- de l'efficacité du médicament et de ses effets indésirables,
- de sa place dans la stratégie thérapeutique,
- de la gravité de la pathologie traitée,
- du caractère préventif, curatif ou symptomatique du traitement médicamenteux,
- de son intérêt pour la santé publique.

Il comporte 5 niveaux, auxquels le code de la Sécurité sociale associe un taux de remboursement :

Niveau de SMR	Taux de remboursement
A) majeur ou important	65 %
B) modéré	35 %
C) faible mais justifiant néanmoins une prise en charge	35 %
D) insuffisant	0 %

L'**Amélioration du Service Médical Rendu (ASMR)** est un critère relatif qui intervient dans la décision d'admission au remboursement depuis le décret n° 90-1034 du 21 novembre 1990 (JO du 22 novembre 1990). L'AFSSAPS évalue l'ASMR en six niveaux par référence à un ou plusieurs médicaments d'une classe donnée.

<b>I</b>	Progrès thérapeutique majeur
<b>II</b>	Amélioration importante en termes d'efficacité thérapeutique et/ou de réduction des effets indésirables
<b>III</b>	Amélioration modeste en termes d'efficacité thérapeutique et/ou de réduction des effets indésirables
<b>IV</b>	Amélioration mineure en termes d'efficacité thérapeutique et/ou d'utilité au plan clinique (acceptabilité, commodité d'emploi, observance), complément de gamme justifié ou avantage potentiel lié aux propriétés pharmaceutiques ou au moindre risque d'interaction médicamenteuse
<b>V</b>	Pas d'amélioration avec avis favorable à l'inscription
<b>VI</b>	Avis défavorable à l'inscription collectivité ou Sécurité sociale

Un médicament qui n'apporte ni ASMR, ni économie dans le coût du traitement ne peut-être inscrit sur la liste des médicaments remboursés.

<sup>2</sup> L'ASMR continue à être évalué par la commission de transparence. Ce critère définit l'avantage relatif d'un médicament par rapport aux autres médicaments existant sur le marché. Il est un des éléments sur lequel le CEPS se fonde pour la détermination du prix du médicament.

En premier lieu, les cinq dimensions retenues n'auraient pas été considérées de manière égale dans l'évaluation du SMR. En effet le niveau de SMR est apprécié en fonction :

- de l'efficacité du médicament et de ses effets indésirables,
- de sa place dans la stratégie thérapeutique,
- de la gravité de la pathologie traitée,
- du caractère préventif, curatif ou symptomatique du traitement médicamenteux,
- de son intérêt pour la santé publique.

Une des critiques émise à l'encontre de la réévaluation discute le poids donné à chacune des cinq dimensions lors de l'attribution du niveau de SMR. Une étude de Claude Le Pen (Le Pen et al., 2003) a cherché à modéliser l'attribution du niveau de SMR en fonction des caractéristiques des médicaments, déclinées selon les quatre premières dimensions du SMR (l'intérêt pour la santé publique étant mis à part). Les résultats montrent que l'efficacité du médicament et la gravité de la pathologie expliquent à plus de 90 % le classement des médicaments sur l'échelle du SMR.

En complément, un article de Jean-Claude Saily (Saily et al., 2002c) suggère un élargissement des critères à retenir pour l'attribution du niveau de SMR : entre autres, la notion de bénéfico-risque et l'analyse des répercussions du déremboursement au regard de l'équité dans l'accès aux médicaments par les patients devraient être pris en compte.

Au-delà des critères, il semble que la notion de SMR n'a pas été bien perçue, les médias assimilant les médicaments à SMR insuffisant à des médicaments non efficaces (J.Y.N., 1999). Du fait de l'amalgame entre utilité et SMR, le maintien sur le marché de médicaments à SMR insuffisant a suscité de vifs questionnements. L'autorisation de mise sur le marché (AMM) de tels médicaments peut-elle être maintenue ? En guise de réponse, le directeur des études médico-économiques et de l'information scientifique au sein de l'Agence française de sécurité sanitaire et des médicaments de santé (AFSSAPS) a rappelé qu'« un SMR insuffisant ne signifie pas que le médicament est inutile mais que le niveau de preuves d'efficacité avancé est très faible » (Olivier, 2003).

Ce rappel n'a toutefois pas suffi à écarter le risque de discrédit engendré vis-à-vis des médicaments d'automédication. Puisque la deuxième vague de déremboursement, prévue pour juillet prochain, devrait concerner des médicaments qui relèvent « d'un choix d'automédication », l'association entre SMR insuffisant et automédication a conduit à penser que les médicaments non remboursables, délivrés sans prescription, ne rendent aucun service médical. Dans un rapport réalisé en collaboration avec l'Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (AFIPA), Claude Le Pen dénonce cet amalgame en montrant qu'il existe un réel service médical rendu par les médicaments d'automédication, et notamment de par leur accessibilité sans ordonnance (Le Pen, 2003a).

Le troisième élément du débat suscité par la réévaluation et les annonces de déremboursement des médicaments à SMR insuffisant concerne l'impact économique. 350 millions € d'économies sont attendues du plan de déremboursement des médicaments annoncé par le ministre. Il est toutefois difficile d'anticiper les conséquences économiques d'un déremboursement pour la Sécurité sociale : le comportement de prescription des médecins va-t-il tenir compte des déremboursements ? En cas de modification de la prescription, la réduction des montants remboursés ne sera-t-elle pas compensée par un report sur des traitements médicamenteux remboursés plus coûteux ?

Le recours au déremboursement suite à la réévaluation du service médical rendu est un phénomène nouveau en France, ce qui explique qu'actuellement on ne trouve pas dans la littérature française d'études rétrospectives sur l'impact de la non-prise en charge d'un médicament. En revanche plusieurs études ont émis des hypothèses sur l'évolution du comportement de prescription et les conséquences économiques qui en découleraient. Des méthodes statistiques d'estimation et de simulation ont notamment été utilisées dans deux études. Dans la perspective du déremboursement d'un mucolytique, plusieurs scénarios de prescription dans le traitement des épisodes bronchiques aigus ont été établis (Lamure et al., 1995). L'impact financier varie selon le scénario : au mieux le déremboursement permettrait un gain de 0,13 milliard de francs pour l'Assurance maladie, au pire il entraînerait une perte de 1,7 milliard de francs. Dans un autre contexte clinique, celui de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs, traitée par des vaso-actifs, le coût du déremboursement pour l'Assurance

maladie a été évalué à 140 millions de francs (Baptiste et al., 2000). Plus récemment, une analyse présentée par le CRESGE<sup>3</sup> au Medec<sup>4</sup>, estime que le déremboursement des veinotoniques donnerait lieu à un « report de prescription dans 40 % des cas, notamment vers les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) et les antalgiques (52 % des reports), ainsi qu'une augmentation des recours aux spécialistes (35 % des reports) ; par ailleurs, les arrêts de travail deviennent plus fréquents ». D'après Benoît Dervaux, « selon l'attitude adoptée par les personnes souffrant de troubles veineux vis-à-vis du coût de la prescription, les mesures de déremboursement pourraient ne pas atteindre leurs objectifs initiaux en matière d'économie pour l'Assurance maladie ».

Un enseignement peut-il être tiré de l'expérience de nos voisins européens ? Bien que la situation européenne se caractérise par une variété d'approches en matière d'évaluation, de fixation des prix des médicaments et de prise en charge, face à la croissance des dépenses de santé généralisée dans l'Union européenne, la double perspective de favoriser l'innovation et de ne plus rembourser ce qui n'est pas efficace a été adoptée par plusieurs États membres. Elle les a ainsi conduit à dérembourser ou diminuer la prise en charge de certains médicaments, et en particulier les veinotoniques. Rappelons que le mouvement de médicalisation des critères de prise en charge s'est développé dans une grande majorité des États membres. Plusieurs des critères utilisés en France afin de déterminer si un médicament est remboursable sont communs aux États membres : la valeur thérapeutique du médicament, la sévérité de la pathologie, l'existence d'alternatives thérapeutiques et le coût du traitement (Alexandre, 2002).

A l'occasion d'une évaluation du système de remboursement en Finlande, un groupe de travail finlandais sur le remboursement des dépenses médicales a publié une description du système de remboursement des pays de l'Union européenne (Martikainen, 2002). Il apparaît que l'Espagne aurait été la première à procéder au déremboursement de certains médicaments, en 1993 et 1998. En 1994, une vague importante de déremboursement a été mise en place en Italie, certains médicaments ayant été de nouveau admis au remboursement en 1999 avant qu'une nouvelle vague intervienne en 2001. En Allemagne, un phénomène comparable à celui du déremboursement a été observé en 2000 : plusieurs médicaments ont été ajoutés à la liste « négative », celle des médicaments non remboursables.

Les 56<sup>es</sup> Journées internationales francophones d'angiologie qui se sont tenues les 16 et 17 janvier 2004 ont été l'occasion de revenir sur l'impact mitigé du déremboursement des veinotoniques (Massol et Billoir, 2004) : en Espagne, on aurait observé un transfert de prescription vers des médicaments plus chers, tandis qu'en Italie la réduction des dépenses de médicaments aurait été accompagnée d'une forte croissance des dépenses d'hospitalisation, liées à la prise en charge des affections veineuses.

Dans ce cadre, il nous a paru nécessaire de dresser un bilan de la prescription des médicaments à SMR insuffisant en France, avant la mise en œuvre des différentes vagues de remboursement. Une première observation a été menée par deux des trois principaux régimes d'Assurance maladie. Le régime général a mentionné la place des médicaments à SMR insuffisant, en 2001 et 2002, dans sa publication annuelle sur les médicaments remboursés (Pigeon et al., 2002) (Pigeon et al., 2003b). De son côté, le régime des professions indépendantes a analysé la « dépense médicamenteuse en fonction du niveau de service médical rendu » en 2002 (CANAM, 2003). Ces rapports donnent une vision globale de la place des médicaments à SMR insuffisant dans les montants remboursés, et fournissent des éléments détaillés par spécialité pharmaceutique. Une étude menée à partir des données de liquidation du régime général a également permis d'esquisser le profil des patients les plus concernés par la prescription de médicaments à SMR insuffisant (CNAMTS, 2003).

En complément, nous proposons d'identifier le contexte clinique d'utilisation de ces spécialités, en nous appuyant sur des données de prescription recueillies auprès de médecins libéraux, au cours de

---

<sup>3</sup> « Impact d'un déremboursement complet des veinotoniques sur l'attitude thérapeutique des médecins : un essai de modélisation ». Étude réalisée par Benoît Dervaux sur un panel de 300 médecins omnipraticiens, au cours du printemps 2003, en situation hypothétique de décision vis-à-vis de 32 cas cliniques significatifs de la pathologie veineuse, élaborés avec des professionnels.

<sup>4</sup> Congrès du Medec 2004, Actualités et nouvelles études médicales et socio-économiques dans la maladie veineuse, 19 mars 2004, journée organisée par l'Association La Maladie Veineuse.

l'Enquête Permanente sur la Prescription Médicale d'IMS Health, pour l'année 2001. Les caractéristiques des médecins prescripteurs (notamment âge, sexe et spécialité) ainsi que les caractéristiques des patients (âge, sexe, activité professionnelle) sont intégrées dans l'analyse. Nous nous sommes interrogés sur les motifs de prescription de ces molécules ainsi que sur la part de ces motifs traités par des médicaments de SMR de niveau supérieur ou par des médicaments non remboursés.

Un petit nombre de pathologies concentrent la majorité des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant. Après les avoir identifiées, nous menons huit études de cas : le traitement de la diarrhée par des médicaments de la classe de l'appareil digestif, le traitement des affections veineuses, des maladies des artères et des maladies cérébro-vasculaires par des médicaments de la classe de l'appareil cardiovasculaire, et le traitement de l'otite, de la rhinopharyngite, de la pharyngite et de la bronchite par des médicaments de l'appareil respiratoire. En observant les comportements actuels de prescription et les éventuelles alternatives à la prescription de médicaments à SMR insuffisant, nous cherchons à anticiper les évolutions possibles du comportement des prescripteurs, subséquent au déremboursement des médicaments à SMR insuffisant. De manière générale, notre étude constitue une base pour un suivi ultérieur des comportements de prescription des médecins.

#### Encadré 2

##### Quelques dates clés concernant la réévaluation du SMR des spécialités pharmaceutiques remboursables en ville, et ses conséquences en matière de prise en charge par l'Assurance maladie

<b>avril 1999</b>	Demande de réévaluation du SMR (lettre de mission adressée à M. Dupuis, président de la Commission de transparence, par Mme Aubry et M. Kouchner).
<b>octobre 1999</b>	Précision de la définition du rôle de la Commission de la transparence et des notions d'ASMR et de SMR. <i>(Décret n° 99-915 du 27 octobre 1999 relatif aux médicaments remboursables et modifiant le code de la sécurité, JO n° 253 du 30 octobre 1999) (Nabet, 2000).</i>
<b>février 2000</b>	Résultats intermédiaires de la réévaluation pour 1 150 spécialités.
<b>novembre 2000</b>	Déremboursement de 59 médicaments à SMR insuffisant. <i>(Arrêté du 16 novembre 2000 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 273 du 25 novembre 2000).</i>
<b>juin 2001</b>	Résultats définitifs de la réévaluation pour 4 490 spécialités publiés par l'AFSSAPS.
<b>septembre 2001</b>	Baisse du taux de remboursement de 148 médicaments à SMR modéré ou faible. <i>(Arrêté du 14 septembre 2001 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 217 du 29 septembre 2001).</i>
<b>décembre 2001</b>	Baisse du taux de remboursement de 125 médicaments à SMR modéré ou faible. <i>(Arrêté du 19 décembre 2001 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 303 du 30 décembre 2001).</i>
<b>septembre 2002</b>	Annonce du plan Mattei : 3 vagues de déremboursement. (Mandraud, 2002).
<b>octobre 2002</b>	Déremboursement de 34 médicaments à SMR insuffisant. <i>(Arrêté du 2 octobre 2002 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 261 du 8 novembre 2002).</i>
<b>novembre 2002</b>	Déremboursement de 20 médicaments à SMR insuffisant <i>(Arrêté du 28 octobre 2002 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 261 du 8 novembre 2002)</i>

<b>avril 2003</b>	Baisse de taux de remboursement de 617 médicaments à SMR modéré ou faible. <i>(Arrêté du 18 avril 2003 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 93 du 19 avril 2003).</i>
<b>juin 2003</b>	Le conseil d'État annule la baisse de taux de Duxil® et Trivastal®. <i>(Décision 240194 du Conseil d'Etat 20 juin 2003).</i>
<b>juillet 2003</b>	Annulation de la baisse de taux de 10 spécialités prononcée en septembre 2001. <i>(Décisions 225491, 225690 à 225692, 225707 et 205709 à 205711, du Conseil d'État, 23 juillet 2003).</i> Annonce de la réforme de la Commission de transparence et confirmation du plan en 3 vagues pour les médicaments à SMR insuffisant. (Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, communication du 17 juillet 2003).
<b>septembre 2003</b>	1 <sup>re</sup> « vague de déremboursement » effectuée: 82 médicaments. <i>(Arrêté du 24 septembre 2003 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 225 du 25 septembre 2003)</i> (voir liste des médicaments en annexe 1).
<b>décembre 2003</b>	Baisse de taux de remboursement des spécialités homéopathiques. <i>(Décret n°2003-1208 du 18 décembre 2003 relatif à la prise en charge des spécialités homéopathiques et modifiant le code de la Sécurité Sociale, JO n° 293 du 19 décembre 2003)</i> Validation des baisses de taux et déremboursements effectués avant le 1er juillet 2003, « sous réserve des décisions de justice passées en force ». <i>(Article 20 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, JO n° 293 du 19 décembre 2003).</i>
<b>février 2004</b>	Les laboratoires qui devraient être concernés par la seconde vague de remboursement sont informés par le ministère de la santé. (De Saint Roman, 2004).
<b>mai 2004</b>	Mise en place d'un groupe de travail chargé « d'éclairer la Commission de Transparence sur toute question relative à l'impact de santé publique des médicaments ». <i>(Arrêté du 19 mai 2004, JO n° 133 du 10 juin 2004).</i>
<b>juin 2004</b>	Adoption du projet de réforme de l'Assurance maladie au conseil des ministres présentée par M. Douste-Blazy et M. Bertrand. Proposition de création d'une Haute autorité de santé.
<b>juillet 2004</b>	Date initialement prévue pour la 2 <sup>e</sup> « vague de déremboursement » Dans le cadre de la réforme de l'Assurance maladie, l'Assemblée Nationale a adopté l'article 19 créant la Haute autorité de santé. Selon le projet, cette « autorité publique indépendante à caractère scientifique » est chargée notamment de « procéder à l'évaluation périodique » des « produits, actes ou prestations de santé et du service qu'ils rendent », ces évaluations contribuant aux décisions prises pour les remboursements.
<b>juillet 2005</b>	Date initialement prévue pour la 3 <sup>e</sup> « vague de déremboursement »



# **1. Matériel et méthode**

---



## 1. Matériel et méthode

---

### 1.1. Données utilisées : l'Enquête Permanente sur la Prescription Médicale

Ce travail repose sur l'exploitation des données de l'Enquête Permanente de la Prescription Médicale (EPPM) que la société IMS Health réalise chaque année. L'EPPM vise à suivre de manière détaillée l'évolution des prescriptions des médecins libéraux en France. La base de sondage de cette enquête est constituée d'un fichier de médecins régulièrement mis à jour par IMS. Le sondage est réalisé par tirage aléatoire stratifié.

#### 1.1.1. Le champ de l'EPPM

Les médecins inclus dans l'enquête EPPM sont des médecins installés, de moins de 66 ans exerçant en France métropolitaine, hors Corse, et ayant une activité libérale (soit 100 % libérale, soit libérale et hospitalière à condition que l'activité extra-libérale représente moins de 25 % de leur activité). Toutes les séances ayant eu lieu au cabinet ou au domicile du patient sont retenues, qu'elles aient donné lieu à prescription ou non.

Outre les médecins généralistes, et les médecins à exercice particulier (MEP, à condition que l'exercice particulier représente moins de 25 % de leur activité), l'échantillon inclut des médecins du sport et des allergologues. On recense également des médecins spécialistes :

- angiologues,
- cardiologues,
- dermatologues,
- endocrinologues,
- gastro-entérologues,
- gynécologues,
- neurologues, psychiatres et neuropsychiatres,
- ophtalmologues,
- oto-rhino-laryngologistes (ORL),
- pédiatres,
- pneumologues,
- rhumatologues.

En revanche, ne font pas partie du champ de l'étude :

- les remplaçants,
- les médecins exerçant dans les DOM/TOM et en Corse,
- les médecins dont l'activité extra-libérale représente plus de 25 % de leur activité,
- les spécialités non couvertes (urologues, stomatologues, chirurgiens, radiologues, rééducation et réadaptation fonctionnelle...),
- les dentistes,
- les médecins exerçant en médecine d'urgence (SOS médecin...),
- l'activité médicale non libérale des centres sanitaires (hôpitaux, cliniques), des centres de médecine sociale (centres de PMI, centres de planning familiaux, dispensaires, médecine scolaire...) et des centres de soins (thermalisme, centres de cures et de réadaptation).

Les médecins dont la pratique n'entraîne pas de prescription pharmaceutique allopathique étant exclus du champ de l'enquête et les angiologues classés avec les spécialistes, la catégorie généralistes ne doit pas être comprise au sens d'omnipraticiens, mais bien au sens de généralistes.

### 1.1.2. Les variables de stratification d'IMS

L'EPPM est réalisée chaque trimestre auprès d'un échantillon de médecins sélectionnés selon un tirage aléatoire stratifié. Avec ce mode de tirage, les résultats observés peuvent ensuite être redressés de façon à donner un aperçu de l'ensemble de l'activité des médecins libéraux français.

#### Pour les médecins généralistes

Les deux variables de stratification retenues sont la zone géographique INSEE croisée avec le « score » du médecin. Le découpage géographique retenu est celui de l'INSEE en huit Zones d'Étude et d'Aménagement du Territoire (ZEAT)<sup>5</sup> :

1. Région parisienne
2. Nord
3. Ouest
4. Est
5. Centre
6. Centre-est
7. Sud-est
8. Sud-ouest

Le « score médecin » est un indicateur de niveau d'activité en trois classes établi par IMS : activité faible, moyenne et forte. Les autres variables retenues pour la constitution de l'échantillon sont l'âge, le sexe et la taille de l'agglomération dans laquelle exerce le médecin.

#### Pour les spécialistes

Les variables retenues pour la stratification sont l'âge, le sexe, la région et le type d'environnement regroupé en cinq strates pour toutes les spécialités (sauf endocrinologues et neurologues) :

- Paris, Lyon, Marseille et la banlieue parisienne,
- les grandes métropoles régionales (Nantes, Montpellier, Caen, Lille, Strasbourg...),
- les grandes villes de province (Dunkerque, Tours, Antibes, Nice, Saint-Nazaire...),
- les pôles d'attraction locaux (Honfleur, Paimpol, Béziers...),
- le reste de la France.

Pour les endocrinologues et neurologues, un découpage en deux strates seulement est utilisé :

- Paris, Lyon, Marseille, la banlieue parisienne et les grandes métropoles régionales,
- les grandes villes de province, les pôles d'attraction locaux et le reste de la France.

Le panel de médecins EPPM est tournant : chaque trimestre, environ 720 médecins panellisés et 180 nouveaux médecins sont retenus. Toutefois les trimestres ne correspondent pas exactement aux trimestres académiques : pour chaque année, les trimestres IMS couvrent les périodes suivantes.

**Tableau 1**  
**Description des trimestres IMS**

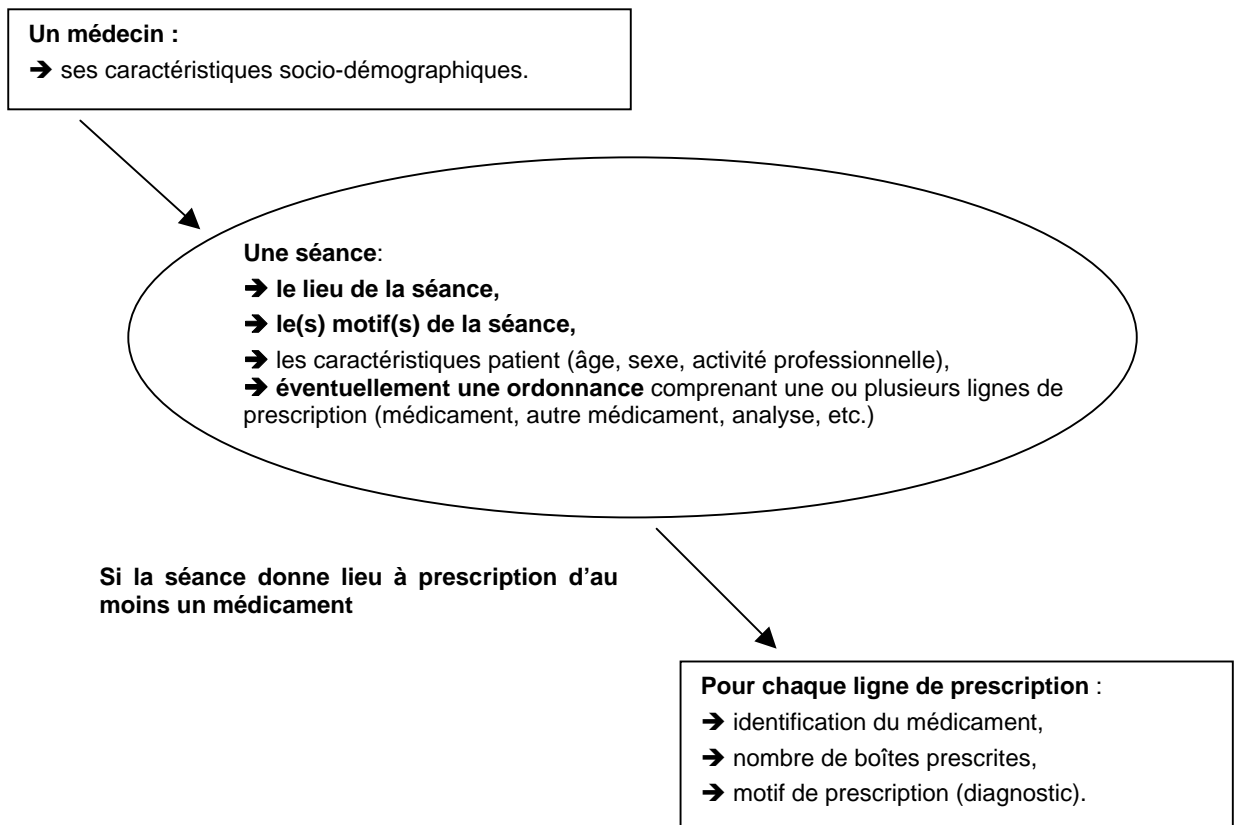
Trimestre IMS	Période
1	mars – mai
2	juin – août
3	septembre – novembre
4	décembre – février

<sup>5</sup> à l'exception du département d'Eure et Loir affecté à la région Centre au lieu de la Région Parisienne.

### 1.1.3. Les informations recueillies

La durée d'observation de chaque médecin par trimestre est de sept jours consécutifs, y compris le (ou les) jour(s) de repos hebdomadaire. Pendant cette période de sept jours, le praticien relève une série d'informations sur l'ensemble des patients vus en consultation ou en visite, et ce, quel que soit le motif de la séance, qu'il s'agisse d'une maladie ou d'un examen administratif et que la séance donne lieu ou non à prescription. Les informations relevées dans l'EPPM sont schématisées dans la figure suivante.

**Figure 1**  
**Les informations relevées dans l'EPPM**



Il faut préciser ici que les données de l'EPPM ne permettent pas d'identifier les patients mais seulement de les caractériser : il n'est pas possible de déterminer combien de patients ont été suivis par les médecins de l'EPPM et combien de séances sont attribuables à chaque patient. C'est pourquoi nous parlons de caractéristiques patients d'une ordonnance. Par exemple, parmi trois ordonnances délivrées par un même médecin à une femme de 40 ans, nous ne pouvons pas dire s'il s'agit d'une, de deux ou de trois patientes distinctes.

## 1.2. L'échantillon retenu pour cette étude

La période analysée englobe les quatre trimestres de l'année 2001, c'est-à-dire les prescriptions effectuées entre mars 2001 et février 2002. Sur cette période, l'observation des médecins et de leur clientèle est réalisée à partir d'un échantillon de 1 478 médecins distincts, 714 généralistes et 764 spécialistes. La répartition des spécialistes est décrite dans le tableau ci-après.

**Tableau 2**  
**Répartition des spécialistes dans l'échantillon de médecins EPPM en 2001**

Angiologues (38)	Ophthalmologistes (91) ;
Cardiologues (66)	ORL (67) ;
Dermatologues (67)	Pédiatres (69) ;
Gastro-entérologues (57)	Pneumologues (36) ;
Gynécologues (90)	Rhumatologues (50) ;
Psychiatres (111)	Divers (22)

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

### **1.2.1. Sélection des séances**

Entre mars 2001 et février 2002, plus de 249 000 consultations et visites ont été relevées auprès des médecins de l'EPPM. Parmi ces séances :

- 69,2 % ont donné lieu à prescription d'au moins un médicament et tous les médicaments prescrits au cours de la séance ont pu être identifiés,
- 4,3 % ont donné lieu à prescription d'au moins un médicament mais au moins un des médicaments prescrits n'a pu être identifié,
- 21,4 % ont seulement donné lieu à prescription d'un autre traitement non médicamenteux ou d'une analyse, etc.
- 5,1 % n'ont donné lieu à aucune prescription.

L'objet de cette étude est de dresser un état des lieux de la prescription des médicaments à SMR insuffisant et leur place dans la médication, avant la mise en œuvre du plan de déremboursement annoncé en septembre 2002. C'est pourquoi seules les 172 500 séances, ayant donné lieu à prescription d'au moins un médicament et pour lesquelles tous les médicaments prescrits ont pu être identifiés, ont été retenues. A ces 172 500 séances correspondent 445 600 lignes de prescription.

Ce choix pourrait sembler critiquable si l'on prétend s'intéresser aux alternatives à la prescription de médicaments à SMR insuffisant. En effet, prenant acte du déremboursement de la plupart de ces médicaments, les médecins pourraient :

- soit effectuer un report de prescription vers d'autres spécialités pharmaceutiques ;
- soit effectuer un report de prescription vers un autre type de produit (exemple : les bas de contention) ou un autre type de traitement (exemple : cure thermale) ;
- soit ne plus prescrire ces médicaments du tout, sans les substituer.

Seule la première alternative a été étudiée dans ce travail. Le report de prescription des médicaments à SMR insuffisant vers d'autres types de produits ou traitements n'est pas traité, la base de données utilisée n'étant pas adaptée. Enfin, les médicaments à SMR insuffisant sont rarement prescrits seuls et les séances n'ayant donné lieu à aucune prescription très peu fréquentes, ce qui nous a conduit à écarter la dernière alternative.

### **1.2.2. Extrapolation des données**

Les résultats de l'EPPM peuvent être exprimés en valeurs extrapolées, ce qui permet de redresser l'échantillon observé à l'ensemble de l'activité des médecins libéraux français. L'extrapolation se décompose en deux étapes :

- un « coefficient activité » permet tout d'abord d'estimer l'activité de chacun des médecins sur un trimestre au vu des observations recueillies sur une semaine ;
- un « coefficient médecin » permet d'extrapoler la taille du panel étudié à l'ensemble des médecins libéraux en activité.

Parmi l'ensemble des séances effectuées entre mars 2001 et février 2002 par les médecins de l'EPPM, seules ont été retenues pour notre étude les 172 500 séances ayant donné lieu à prescription d'un traitement médicamenteux dont tous les médicaments prescrits ont pu être identifiés, soit 265 millions de séances en données extrapolées et 714 millions de lignes de prescriptions, ce qui correspond à une moyenne de 2,7 lignes par ordonnance.

### **1.2.3. Informations complémentaires aux données de l'EPPM**

La liste des médicaments à SMR insuffisant nous a été fournie par le département médicament de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Elle a permis de repérer tous les médicaments à SMR insuffisant prescrits dans les données de l'enquête EPPM. Étant donné que certains médicaments sont à SMR insuffisant pour certaines indications seulement, l'association du niveau de SMR aux données de prescription EPPM a été réalisée pour des couples médicament diagnostic, c'est-à-dire pour chaque ligne de prescription.

En complément, des informations administratives sur chaque médicament ont été extraites du répertoire exhaustif des spécialités pharmaceutiques DataSemp (Vidal, 2004) : le fait que le médicament soit un médicament générique ou non, la date d'AMM, la date de radiation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables, la date de changement de taux de remboursement.

Les médicaments ont été regroupés par classe thérapeutique selon la classification EPhMRA (European Pharmaceutical Marketing Research Association). Cette classification internationale, mise en place en 1971, a été développée depuis conjointement par l'EPhMRA et le PBIRG (Pharmaceutical Business Intelligence and Research Group). Elle comporte trois niveaux (anatomique, pharmacothérapeutique, chimique) et son but est de standardiser la classification des principes actifs, afin de permettre des comparaisons internationales, notamment dans le domaine de la consommation des médicaments. Pour cette étude, la classification EPhMRA a été légèrement modifiée de façon à distinguer, au sein de deux nouvelles classes, les antidiabétiques d'une part (Classe E), et les vitamines et suppléments minéraux d'autre part (Classe F), initialement intégrés à la classe des médicaments de l'appareil digestif. Les psychotropes ont été isolés de la classe des médicaments du système nerveux (Classe P) et les antiparasitaires regroupés avec les anti-infectieux (Classe J).

Enfin, les motifs de recours ou les diagnostics posés au cours de la séance ont été codés selon la Classification Internationale des Maladies (CIM) de l'OMS, 10<sup>e</sup> révision.

## **1.3. Méthode d'analyse**

L'étude de la prescription des médicaments à SMR insuffisant présentée ici est essentiellement descriptive : quels sont les traitements les plus concernés, pour quelles pathologies sont-ils prescrits et à quels patients ? Il ne s'agit pas d'une étude de la variabilité des pratiques dans la mesure où son objet n'est pas de comprendre pourquoi certains médecins prescrivent plus de médicaments à SMR insuffisant que d'autres, à patientèle comparable. En revanche, dans un contexte clinique donné, le fait que certaines ordonnances contiennent au moins un médicament à SMR insuffisant et d'autres non sera analysé de façon à évaluer l'éventuel impact du déremboursement sur le comportement de prescription.

### **1.3.1. Arsenal thérapeutique disponible : les présentations**

En ce qui concerne l'identification des médicaments, nous utilisons dans cette étude le terme de présentation qui correspond au dosage et au conditionnement sous lequel une spécialité pharmaceutique est mise à disposition du public. Ce choix résulte du fait que l'attribution du SMR tient compte non seulement de l'indication, mais également du dosage et du conditionnement d'un médicament. Lorsqu'un même médicament comporte plusieurs présentations (dosage et conditionnement différents par exemple), le SMR associé à chacune d'entre elles peut varier. Par exemple, Hexapneumine<sup>®</sup> pour

adultes<sup>6</sup> en suppositoires est à SMR faible, alors que Hexapneumine<sup>®</sup> pour enfants<sup>7</sup> en sirop est à SMR insuffisant.

Notre étude s'inscrivant dans la perspective du déremboursement, nous nous intéressons exclusivement aux médicaments à SMR insuffisant pris en charge par l'Assurance maladie.

Afin de donner un aperçu de l'éventail thérapeutique disponible, nous présentons pour chaque classe thérapeutique le nombre de présentations distinctes utilisées par les médecins de l'EPPM en 2001, la part des médicaments à SMR insuffisant, et la part des médicaments non remboursés, dans l'ensemble de ces présentations.

### **1.3.2. Volume : la ligne de prescription comme unité de mesure**

Certains médicaments sont à SMR insuffisant pour quelques indications seulement, c'est le cas par exemple de Trivastal<sup>®</sup> 20 mg et Trivastal<sup>®</sup> LP 50 mg, dont le SMR est important dans le traitement de la maladie de Parkinson et insuffisant dans les autres indications. Il paraît alors pertinent de tenir compte du diagnostic pour lequel a été prescrit chaque médicament. Cette information, le couple médicament-diagnostic associé, est disponible dans les données de l'EPPM, pour chaque ligne de prescription. Par conséquent, pour analyser en détail la place des médicaments à SMR insuffisant dans la thérapeutique, il est nécessaire de retenir la ligne de prescription comme unité de mesure.

Afin d'identifier les types de médicaments les plus concernés et pour quelles pathologies ils sont utilisés, on s'intéresse dans ce rapport à la part des lignes de prescription de médicaments à SMR insuffisant :

- dans l'ensemble des prescriptions de médicaments rattachés à une même classe thérapeutique,
- dans l'ensemble des prescriptions effectuées pour une pathologie donnée.

### **1.3.3. Motifs de prescription : l'approche par ordonnance**

Parmi l'ensemble des séances observées dans l'EPPM, seules les séances ayant donné lieu à prescription d'au moins un médicament ont retenu notre attention. Par conséquent, à une séance donnée correspond une ordonnance. Ce niveau d'analyse est tout d'abord utilisé pour étudier les caractéristiques patients et médecins des ordonnances comprenant au moins un médicament à SMR insuffisant.

De manière plus détaillée, on s'intéresse ensuite à la composition moyenne d'une ordonnance selon les caractéristiques patients : pour une tranche d'âge donnée quel est le nombre moyen de lignes de prescription de médicaments rattachés à une classe thérapeutique, ou correspondant à motif de prescription donné ? Le nombre moyen de lignes de prescription de médicaments à SMR insuffisant est-il plus élevé lorsque le patient est un enfant ou une personne âgée ?

Enfin, dans la dernière partie de ce rapport, on s'intéresse au traitement de huit pathologies en particulier (otite, rhinopharyngite, pharyngite, bronchite, diarrhée, affections veineuses, maladies des artères, maladies cérébro-vasculaires) : pour chacune d'elle on compare la composition des ordonnances comportant au moins un médicament à SMR insuffisant et celle des ordonnances qui n'en comportent pas.

---

<sup>6</sup> Composition : Substance active n° 1 Biclodyl Dosage 160 mg, Substance active n° 2 Pholcodine Dosage 15 mg, Substance active n° 3 Eucalyptol Dosage 140 mg, Conditionnement : six suppositoires sous plaquette thermoformée (code CIP 3049449).

<sup>7</sup> Composition : Substance active n° 1 Biclodyl Dosage 7,5 mg/5 ml, Substance active n° 2 Chlorphenamine Maleate Dosage 0,5 mg/5 ml, Substance active n° 3 Pholcodine Dosage 5 mg/5 ml, Conditionnement : un flacon de 200 ml (code CIP 3272621) en sirop est à SMR insuffisant.



## **2. État des lieux en 2001**

---



## 2. État des lieux en 2001

---

Suite à la réévaluation de 4 490 spécialités pharmaceutiques remboursables en ville, menée par la Commission de Transparence entre avril 1999 et juin 2001, 835 médicaments se sont vus attribuer un niveau de SMR insuffisant. Sur notre période d'étude, l'année 2001, 735 d'entre eux ont été prescrits au moins une fois par les médecins de l'EPPM (cf. annexe 2).

Cette étude dresse un état de la prescription de ces médicaments en 2001, c'est-à-dire avant le lancement des trois vagues de déremboursement annoncées par le ministre en septembre 2002.

Une première partie présente des données de cadrage, en évoquant tout d'abord les enjeux économiques liés au déremboursement de ces médicaments, puis en définissant le profil des médecins et des patients concernés par la prescription de médicaments à SMR insuffisant. Quelles sont les caractéristiques, à la fois des médecins et des patients, qui peuvent expliquer la présence d'un médicament à SMR insuffisant dans une ordonnance ?

Dans une deuxième partie, nous abordons le comportement de prescription en termes de classes thérapeutiques. Quel est l'arsenal thérapeutique disponible ? Dans certaines classes, la plupart des spécialités pharmaceutiques se sont vues attribuer un SMR insuffisant, dans d'autres seules quelques présentations sont concernées. Quelles sont-elles, et quelle est leur place dans le volume de prescription ?

Une troisième partie apporte un éclairage en termes de motifs de prescription : quelles sont les pathologies les plus concernées par la prescription de médicaments à SMR insuffisant ? Cette question permet notamment d'expliquer pourquoi certaines tranches d'âge sont plus exposées que d'autres.

Enfin, à l'intersection des classes thérapeutiques et des motifs de prescription, nous cherchons à déterminer si la prescription de médicaments à SMR insuffisant est un phénomène diffus, ou si au contraire elle se concentre sur un petit nombre de contextes cliniques que nous pourrions identifier.

### 2.1. Données de cadrage

#### 2.1.1. Enjeux économiques

D'après les données extrapolées de l'EPPM, la dépense pharmaceutique est estimée en 2001 à 13,6 milliards d'euros et les médicaments à SMR insuffisant représentent 11 % de cette dépense. Le régime général a remboursé cette même année 10,7 milliards d'euros, dont 7,3 % sont attribuables aux médicaments à SMR insuffisant (Pigeon et al., 2002).

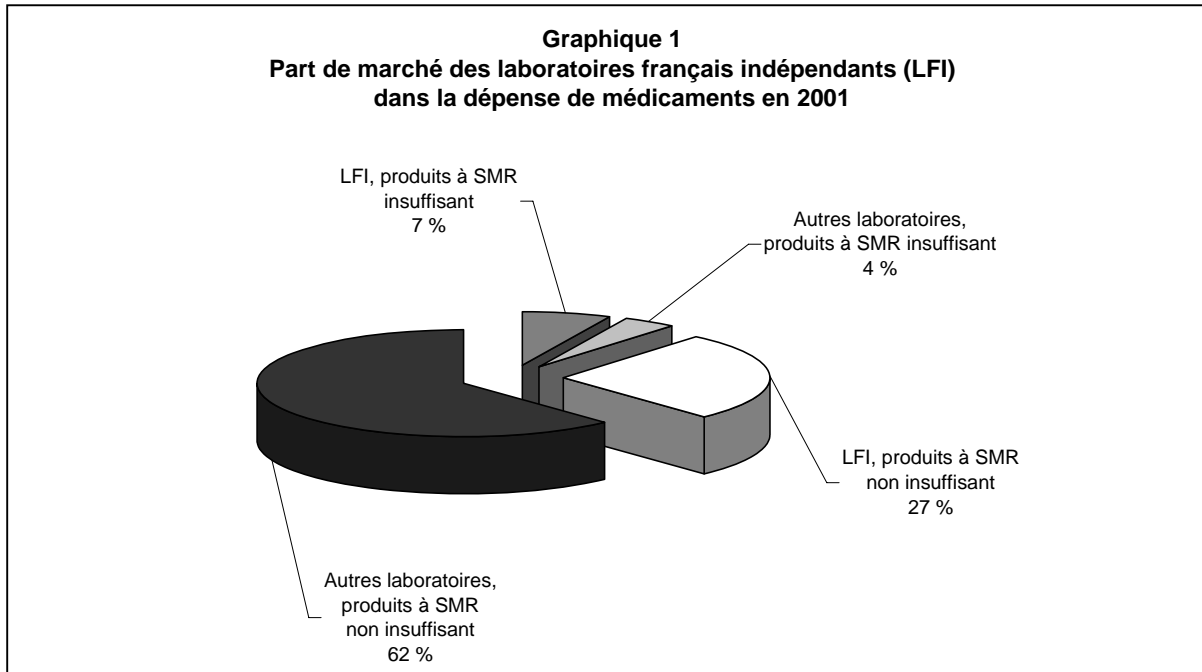
La plupart des médicaments à SMR insuffisant sont actuellement remboursés par l'Assurance maladie au taux de 35 %, et ce sont les couvertures complémentaires qui couvrent le reste de la prise en charge de ces médicaments : près de 20 % des remboursements des mutuelles concernent des médicaments à SMR insuffisant<sup>8</sup>. Depuis le décret n° 99-915 du 27 octobre 1999 (JO n° 253 du 30 octobre 1999), les médicaments ayant reçu un niveau de SMR insuffisant ne justifient plus d'aucune prise en charge collective et devraient être radiés de la liste des médicaments remboursables<sup>9</sup>. Au même titre que pour l'Assurance maladie, le déremboursement devrait permettre aux organismes d'assurance complémentaire de faire des économies.

---

<sup>8</sup> Le Mémento du médicament 2004, La Mutualité française.

<sup>9</sup> L'appréciation du SMR des spécialités ayant été faite par indication, une vingtaine de présentations se sont vues attribuer des niveaux de SMR différents selon leurs indications. C'est le cas par exemple de deux présentations, Trivastal<sup>®</sup> 20 mg et Trivastal<sup>®</sup> LP 50 mg, dont le SMR est important dans le traitement de la maladie de Parkinson et insuffisant dans les autres indications. Par conséquent, ces présentations ne sont pas susceptibles d'être radiées de la liste des médicaments remboursés.

En revanche, il est difficile d'évaluer l'impact économique du déremboursement pour les laboratoires pharmaceutiques, et en particulier pour les laboratoires pharmaceutiques à capitaux français (cf. liste en annexe 3). La question inquiète depuis la demande de réévaluation du SMR des spécialités pharmaceutiques remboursables en ville (Albanese, 2001). En 2001, un tiers des médicaments à SMR insuffisant qui ont été prescrits par les médecins de l'EPPM sont commercialisés par des laboratoires français indépendants (LFI). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 7 % des dépenses de médicaments sont attribuables à des médicaments à SMR insuffisant commercialisés par les LFI, alors que seulement 4 % des dépenses de médicaments correspondent à des médicaments à SMR insuffisant commercialisés par d'autres laboratoires.



Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Il faut rappeler qu'une fois radiés de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables les prix des médicaments à SMR insuffisant fixés par les fabricants, ainsi que les marges applicables par les officinaux, deviennent libres. Le déremboursement de 82 médicaments en octobre 2003 a ainsi été suivi d'une hausse de prix pour certains d'entre eux.

Un autre outil de maîtrise des dépenses de médicaments se greffe à la question du déremboursement : le développement du marché de génériques. On ne peut donc étudier la liste des médicaments à SMR insuffisant sans se demander combien d'entre eux sont des médicaments génériques ? Rappelons que le SMR d'une spécialité générique est présumé équivalent à celui de la spécialité de référence pour une indication thérapeutique donnée, dès lors que la référence est inscrite sur la liste des médicaments remboursables (articles R163-3 et 163-6 du code de la Sécurité sociale). La comparaison des répartitions des niveaux de service médical rendu entre les médicaments du répertoire des génériques<sup>10</sup> et l'ensemble des 4 490 spécialités réévaluées montre que l'intérêt thérapeutique du répertoire est globalement plus élevé (Taboulet et al., 2003).

Quelle est la place des médicaments génériques dans la prescription des médicaments, et en particulier dans la prescription de médicaments à SMR insuffisant ?

4 840 présentations distinctes ont été utilisées par les médecins de l'EPPM en 2001, 12 % d'entre elles sont des médicaments génériques et cette proportion est la même parmi les médicaments à

<sup>10</sup> Le Répertoire des médicaments génériques recense les médicaments de référence et les génériques qui leur sont associés. Il est produit par l'Afssaps.

SMR insuffisant et les médicaments ayant un SMR de niveau supérieur. En revanche, en termes de volume de prescription, ces proportions varient :

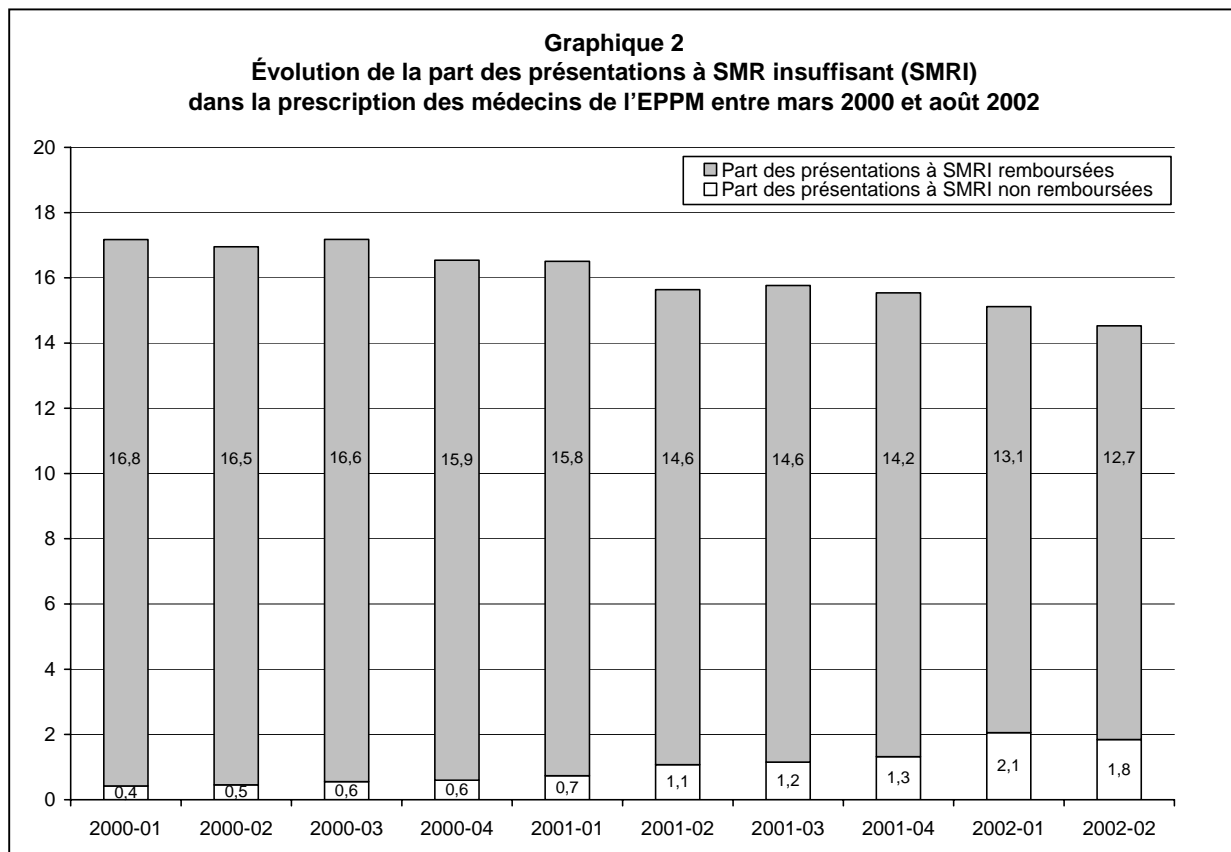
- 3,6 % de l'ensemble des prescriptions portent sur un médicament générique,
- 5,5 % des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant portent sur un médicament générique,
- 3,3 % des prescriptions de médicaments dont le SMR est de niveau supérieur portent sur des médicaments génériques.

La part des prescriptions de médicaments génériques est donc plus importante parmi les médicaments à SMR insuffisant, ce qui s'explique probablement par le fait que les médicaments à SMR insuffisant sont en moyenne plus anciens et donc plus souvent génériques. La contradiction avec les conclusions de l'étude de F. Taboulet citée plus haut n'est qu'apparente et liée à l'unité observée : prescription dans notre cas et nombre de spécialités existantes dans l'autre.

### 2.1.2. Évolution 2000-2002 : une tendance à la baisse

Plus de 100 médicaments à SMR insuffisant ont été radiés de la liste des médicaments remboursables entre mai 2000 et mars 2002, c'est-à-dire avant même la première vague de déremboursement mise en œuvre par le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, en septembre 2003 :

- l'arrêté du 25 novembre 2000 portait sur 59 médicaments à SMR insuffisant : leur déremboursement a pris effet à des dates différentes entre le 30 novembre 2000 et le 5 septembre 2001 ;
- l'arrêté du 14 octobre 2001 concernait 55 médicaments : leur déremboursement a pris effet à des dates différentes entre le 14 octobre 2001 et le 31 mars 2002.



Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

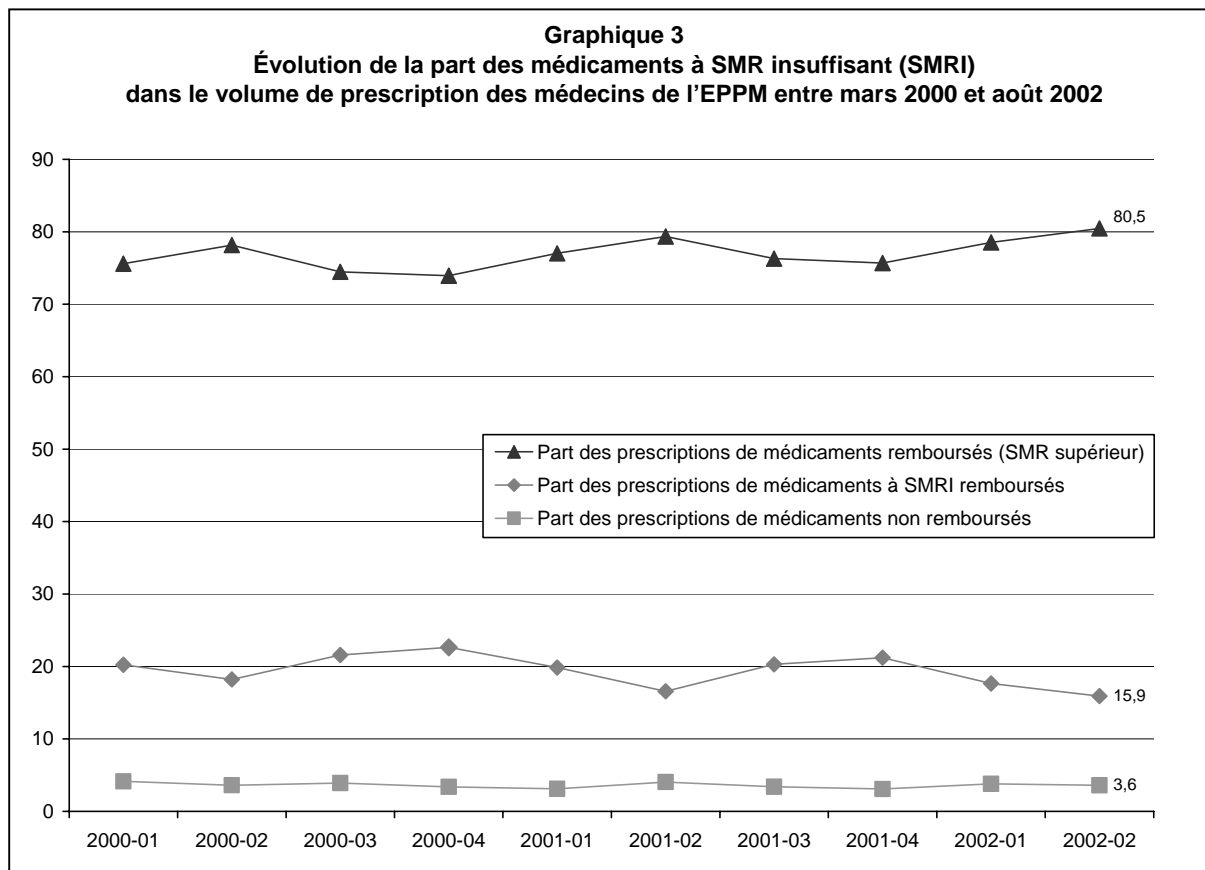
Lecture : Au cours du second trimestre IMS 2002, 14,5 % des présentations utilisées par les médecins sont à SMR insuffisant, 12,7 % sont des présentations prises en charge par l'Assurance maladie et 1,8 % sont des médicaments qui ont été radiés de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables.

Ces déremboursements ont-ils eu un impact sur le comportement de prescription des médecins ? Le graphique 2 présente l'évolution trimestrielle de la place des médicaments à SMR insuffisant dans la prescription des médecins de l'EPPM entre mars 2000 et août 2002.

Nous faisons ici la distinction entre médicaments à SMR insuffisant pris en charge par l'Assurance maladie, et médicaments à SMR insuffisant non remboursés. Dans la suite de cette étude le terme médicaments à SMR insuffisant ne désigne que les médicaments remboursés.

En moyenne, les médecins de l'EPPM ont recours à 3 800 présentations distinctes par trimestre. Globalement, la part des présentations à SMR insuffisant, remboursées ou non est passée de 17,2 % à 14,5 % entre mars 2000 et août 2002 traduisant un moindre recours aux médicaments à SMR insuffisant. La place des médicaments à SMR insuffisant remboursés a diminué, passant de 16,8 % à 12,7 %. Parallèlement, la part des médicaments à SMR insuffisant non remboursés a légèrement augmenté, sans toutefois compenser la baisse de la part des médicaments à SMR insuffisant remboursés (cf. graphique 2).

Cette tendance se répercute moins sur le volume de prescriptions, du fait que la part des médicaments à SMR insuffisant dans l'ensemble des lignes de prescription est très sensible aux variations saisonnières avec un pic en période hivernale (quatrième trimestre IMS). Le graphique ci-dessous montre toutefois une diminution de la part des prescriptions à SMR insuffisant associée à une augmentation de la part des médicaments de SMR supérieurs, produisant un phénomène de substitution des uns par les autres. La part des prescriptions de médicaments non remboursés reste stable.



Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : Au cours du second trimestre IMS 2002, 15,9 % des lignes de prescriptions effectuées par les médecins portent sur des médicaments à SMR insuffisant remboursés, 80,5 % sur des médicaments remboursés de SMR supérieur et 3,6 % sur des médicaments non remboursés.

Au total, d'après les données de l'EPPM (cf. Tableau 3), la part des médicaments à SMR insuffisant dans les montants remboursables par l'Assurance maladie d'une part, et les couvertures complémentaires d'autre part, n'a cessé de décroître, entre mars 2000 et août 2002.

**Tableau 3**  
**Part théorique de médicaments à SMR insuffisant (SMRI) dans les montants remboursables par l'Assurance maladie et les couvertures complémentaires**

Trimestre IMS	Assurance maladie *			Couvertures complémentaires **		
	Part des médicaments à SMRI dans le montant total remboursable (en %)	Montant remboursable des médicaments à SMR insuffisant (en millions d'euros)	Montant remboursable de l'ensemble des médicaments (en millions d'euros)	Part des médicaments à SMRI dans le montant total remboursable (en %)	Montant remboursable des médicaments à SMR insuffisant (en millions d'euros)	Montant total remboursable (en millions d'euros)
2000-01	8,8	159,370	1 810, 854	19,7	230,748	1 172,802
2000-02	8,6	140,781	1 634,219	19,2	204,838	1 065,439
2000-03	9,0	170,612	1 895,664	20,0	249,921	1 247,420
2000-04	8,6	167,038	1 944,183	19,1	245,320	1 281,400
<b>Total 2000</b>	<b>8,7</b>	<b>637,803</b>	<b>7 284, 921</b>	<b>19,5</b>	<b>930,829</b>	<b>4 767,062</b>
2001-01	8,2	162,510	1 991,669	18,5	240,486	1 301,315
2001-02	7,3	126,211	1 729,249	16,7	185,274	1 111,225
2001-03	7,8	162,066	2 085,553	17,6	238,381	1 355,890
2001-04	7,4	148,663	1 996,111	17,0	221,011	1 300,400
<b>Total 2001</b>	<b>7,7</b>	<b>599,451</b>	<b>7 802,583</b>	<b>17,5</b>	<b>885,154</b>	<b>5 068,832</b>
2002-01	6,7	137,510	2 062,424	16,8	227,282	1 353,951
2002-02	6,1	114,612	1 870,013	15,8	190,255	1 207,289

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

\* Le montant remboursable par l'Assurance maladie pour un trimestre donné est obtenu en multipliant le coût d'acquisition des médicaments à SMR insuffisant par leur taux de remboursement.

\*\* Le montant remboursable par les couvertures complémentaires correspond à la différence entre le coût d'acquisition de médicaments à SMR insuffisant et le montant remboursable par l'Assurance maladie.

Lecture : En 2000, les données extrapolées de l'EPPM ont engendré une dépense pharmaceutique de 13,6 milliards d'€ qui se décompose en 7 284,9 millions d'€ remboursables par l'Assurance maladie et 4 767,1 millions d'€ remboursables par les couvertures complémentaires. Les médicaments à SMRI représentent en 2000 8,7 % du montant remboursable par l'Assurance maladie et 19,5 % du montant remboursable par les couvertures complémentaires.

### **2.1.3. Présence d'un médicament à SMR insuffisant : quelles caractéristiques des ordonnances ?**

#### **2.1.3.1. Caractéristiques médecins**

Chacun des 714 généralistes de l'échantillon a prescrit au moins une fois un médicament à SMR insuffisant en 2001. En moyenne, parmi l'ensemble des prescriptions qu'ils ont effectuées, au moins une prescription sur cinq concerne un médicament à SMR insuffisant. Chez les spécialistes, la fréquence de prescription d'un médicament à SMR insuffisant est très variable elle s'élève à 62 % pour les angiologues, 39 % pour les pédiatres et les ORL, et 7 % pour les gynécologues.

**Tableau 4**  
**Fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant selon la spécialité du prescripteur**

Caractéristiques médecin	Effectif	Part des ordonnances comportant au moins un médicament à SMRI (en %)	Part des prescriptions de médicament à SMRI parmi l'ensemble des prescriptions (en %)
<b>Type de médecin</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
Généralistes	714	41,7	20,5
Spécialistes	764	22	14,3
<b>Spécialité détaillée</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
Angiologues	38	70,6	62,4
Pédiatres	69	39,4	23,7
O.R.L.	67	39,2	26,4
Gastro-entérologues	57	29,9	18,2
Ophthalmologues	91	24,9	17,1
Pneumologues	36	23,4	12,3
Divers	22	15,4	8,9
Cardiologues	66	11,8	5,1
Rhumatologues	50	11,2	5,5
Gynécologues	90	10,3	6,8
Dermatologues	67	9,8	6,0
Psychiatres	111	6,8	3,4

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Significativité du test de comparaison de moyennes : \* 0.05 < p < 0.01, \*\* p < 0.01, \*\*\* p < 0.001, NS non significatif

Lecture : 70,6 % des ordonnances délivrées par les angiologues comportent au moins un médicament à SMR insuffisant. 20,5 % des lignes de prescription effectuées par des généralistes portent sur un médicament à SMR insuffisant.

Cette variation entre les spécialistes s'explique par le fait que pour certaines pathologies les traitements disponibles comportent une part plus ou moins importante de médicaments à SMR insuffisant. Ainsi, les traitements des maladies des artères et des veines, pathologies fréquemment rencontrées par les angiologues, comportent un grand nombre de médicaments à SMR insuffisant.

Parmi les médecins généralistes, quels sont les éléments qui peuvent expliquer que certains prescrivent plus souvent des médicaments à SMR insuffisant ? Outre leurs caractéristiques socio-démographiques, et leur région d'exercice, nous avons utilisé quelques variables relatives à leur activité, le volume d'actes, et à leur patientèle : la part des femmes, la part des enfants et celle des personnes âgées dans leur patientèle (cf. tableau 5).

Parmi les généralistes, si la fréquence de prescription de médicaments à SMR insuffisant ne varie pas avec l'âge du médecin, en revanche le comportement semble différer selon le sexe : les femmes prescrivent plus souvent des médicaments à SMR insuffisant (45,1 % des ordonnances) que les hommes (40,6 % des ordonnances). Ce résultat peut être lié aux caractéristiques de leur patientèle.



**Tableau 5**  
**Fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant**  
**selon les caractéristiques du prescripteur (généralistes uniquement)**

Caractéristiques médecins (généralistes uniquement)	Effectif	Part des ordonnances comportant au moins un médicament à SMRI (en %)	Part des prescriptions de médicament à SMRI parmi l'ensemble des prescriptions (en %)
<b>Sexe</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
Homme	544	40,6	19,7
Femme	170	45,1	23,0
<b>Âge</b>		<b>Test : NS</b>	<b>Test : *</b>
< 40 ans	193	42,7	21,5
40-45 ans	192	41,6	20,8
45-50 ans	188	40,9	19,7
50 ans et +	141	41,3	19,5
<b>Région ZEAT</b>		<b>Test : **</b>	<b>Test : **</b>
IDF	130	41,0	20,3
Nord	63	45,5	22,0
Ouest	107	40,5	19,4
Est	74	41,8	21,1
Centre	71	41,8	19,5
Centre-Est	95	41,3	20,4
Sud-Est/Méditerranée	107	44,7	22,4
Sud-Ouest	67	36,5	18,2
<b>Taille agglomération</b>		<b>Test : NS</b>	<b>Test : NS</b>
< 5 000 habitants	186	42,2	20,5
5 à 20 000 habitants	87	44,4	20,6
20 à 100 000 habitants	98	41,6	20,4
> 100 000 habitants	234	40,6	20,5
Agglomération parisienne	109	40,9	20,3
<b>Volume d'activité observée</b>		<b>Test : NS</b>	<b>Test : NS</b>
< 50 séances	44	39,2	19,5
50 à 100 séances	171	40,4	20,0
100 à 150 séances	129	42,9	20,7
150 à 200 séances	101	40,8	20,1
200 à 250 séances	74	42,4	20,7
250 séances et +	195	42,6	21,0
<b>Sexe de la patientèle</b>		<b>Test : **</b>	<b>Test : ***</b>
> 2/3 femmes	56	45,8	22,9
2/3 femmes à 1/2 femmes	562	41,8	20,5
< 1/2 femmes	96	38,7	19,0
<b>Part des séances/ moins de 7</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
< 15 % enfants	549	40,5	19,5
>= 15 % enfants	165	45,6	23,6
<b>Part des séances/ 80 ans et + (test NS)</b>		<b>Test : NS</b>	<b>Test : ***</b>
< 1/3 vieux	592	41,9	21,0
>= 1/3 vieux	122	40,6	18,0

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Significativité du test de comparaison de proportions : \* 0.05 < p < 0.01, \*\* p < 0.01, \*\*\* p < 0.001, NS non significatif

Lecture : 45,1 % des ordonnances réalisées par les femmes généralistes comportent au moins un médicament à SMR insuffisant. 23 % des lignes de prescription effectuées par les femmes généralistes portent sur un médicament à SMR insuffisant.

Nous observons que lorsque les patients reçus par un médecin sont majoritairement des femmes alors la fréquence de prescription de médicaments à SMR insuffisant est plus élevée (45,8 % des ordonnances en comportent au moins un). Le phénomène est similaire lorsque la proportion de patient âgés de moins de 7 ans est supérieure ou égale à 15 %. En revanche, la fréquence de prescription de médicaments à SMR insuffisant ne varie pas selon le volume d'activité du médecin.

Enfin, si la prescription de médicaments à SMR insuffisant ne varie pas avec la taille de l'agglomération dans laquelle exerce le médecin généraliste, on observe des différences significatives selon la zone géographique (ZEAT). Dans les régions Nord et Sud-est, 45 % des ordonnances délivrées par les médecins généralistes comportent au moins un médicament à SMR insuffisant, cette proportion est très nettement inférieure dans les régions Ouest et Sud-ouest (respectivement 40,5 % et 36,5 %). Encore une fois, ce constat est sans doute lié aux caractéristiques de la patientèle, et en particulier à la part plus importante d'enfants dans les régions Nord et Sud-est où la part des moins de 20 ans dans la population est plus élevée. Dans la région Nord, 28 % de la population<sup>11</sup> est âgée de moins de 20 ans, alors que cette proportion atteint à peine 22 % dans le Sud-ouest.

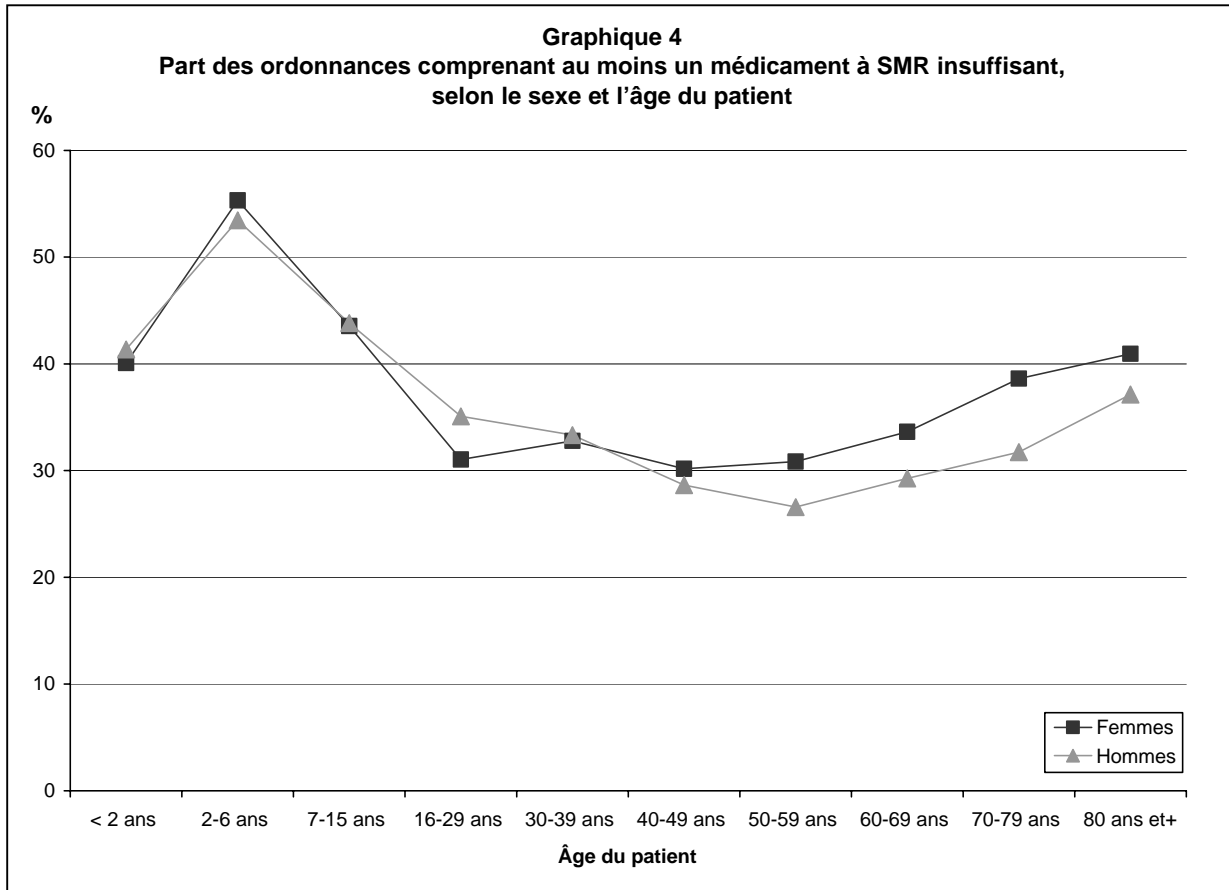
### **2.1.3.2. Caractéristiques patients**

L'analyse de ces caractéristiques des patients confirme ce que les résultats précédents laissent pressentir : la présence d'un médicament à SMR insuffisant dans l'ordonnance est très sensible à l'âge du patient. Les enfants de 2 à 6 ans sont les plus concernés puisque 60 % des ordonnances qui leur sont adressées contiennent au moins un médicament à SMR insuffisant (cf. tableau 6).

L'activité professionnelle du patient fait également partie des informations relevées dans l'EPPM. Cette information est toutefois difficile à exploiter puisque la majeure partie des ordonnances sont adressées à des personnes sans activité : enfants, étudiants, chômeurs, et retraités. Toutefois, il semblerait que les ordonnances adressées aux employés comportent plus souvent (40,3 %) un médicament à SMR insuffisant que les ordonnances adressées aux cadres (34,9 %), ou aux chômeurs (35,3 %).

---

<sup>11</sup> Eco-Santé Régions et Départements 2004.



Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Hommes et femmes semblent égaux devant la prescription de médicaments à SMR insuffisant jusqu'à 50 ans. Au-delà de cet âge, la présence de ces médicaments est plus fréquente parmi les ordonnances adressées à des femmes (cf. graphique 4). En moyenne, 44 % des ordonnances réalisées pour les femmes comportent un médicament à SMR insuffisant, versus 40 % pour les hommes. De plus, les médicaments concernés et le nombre de boîtes prescrites varient selon le sexe du patient. C'est pourquoi la part des médicaments à SMR insuffisant dans la dépense pharmaceutique totale est significativement différente : la dépense de médicaments à SMR insuffisant atteint 11,9 % de la dépense pharmaceutique totale pour les femmes, contre 8,4 % de la dépense pharmaceutique totale pour les hommes.

**Tableau 6**  
**Fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant**  
**selon les caractéristiques des patients (ordonnances effectuées par des généralistes uniquement)**

Caractéristique patient	Effectif	Part des ordonnances comportant au moins un médicament à SMRI (en %)	Part des prescriptions de médicament à SMRI parmi l'ensemble des prescriptions (en %)
<b>Sexe du patient</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
Homme	44 195	40,1	18,3
Femme	62 615	43,8	20,1
<b>Âge du patient</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
< 2 ans	4 359	51,3	29,4
2-6 ans	7 593	60,3	32,2
7-15 ans	7 174	51,6	26,6
16-39 ans	28 935	42,2	20,8
40-64 ans	33 742	36,6	16,0
65-79 ans	19 410	40,2	15,3
80 ans et+	7 816	43,2	16,1
<b>Occupation professionnelle</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : ***</b>
Agriculteur	1 187	35,9	16,4
Artisans, commerçants	2 771	36,5	17,4
Cadres	2 004	34,9	16,6
Professions intermédiaires	6 830	39,7	18,6
Employés	19 542	40,3	19,2
Ouvriers	6 224	37,3	17,2
Enfants/étudiants	24 196	52,8	27,9
Autres inactifs	8 387	40,2	16,9
Chômeurs	2 678	35,3	16,4
Retraités	28 897	40,2	15,3
<b>Lieu d'examen</b>		<b>Test : ***</b>	<b>Test : NS</b>
Cabinet	84 862	41,7	19,5
Domicile	23 594	45,2	19,6

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Significativité du test de comparaison de proportions : \*  $0.05 < p < 0.01$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$ , NS non significatif

Lecture : 40,1 % des ordonnances adressées à des hommes comportent au moins un médicament à SMR insuffisant. 18,3 % des lignes de prescription adressées à des hommes portent sur un médicament à SMR insuffisant.

### 2.1.3.3. Les déterminants de la prescription des médicaments à SMR insuffisant

Afin de mieux comprendre l'influence respective des différentes caractéristiques médecins et patients que nous venons d'examiner, et leur éventuelle interaction, une analyse multivariée est mise en œuvre. Par une régression logistique, nous cherchons à modéliser la probabilité qu'une ordonnance comporte au moins un médicament à SMR insuffisant. Outre les caractéristiques patients et prescripteurs, le nombre de lignes figurant sur l'ordonnance a été intégré aux variables explicatives.

### Encadré 3 La régression logistique

L'analyse bivariée ne permet pas de mesurer conjointement l'effet de plusieurs variables susceptibles d'avoir une influence sur la présence d'un médicament à SMR insuffisant dans l'ordonnance. La mise en œuvre d'une analyse multivariée, la régression logistique, permet d'identifier les variables qui ont un effet propre sur le phénomène étudié, c'est-à-dire de quantifier la relation entre chacune des caractéristiques de l'ordonnance et la présence d'un médicament à SMR insuffisant, « toutes choses égales par ailleurs ».

La **régression logistique** (ou modèle logistique) est un modèle qui permet d'exprimer la relation entre la variable dépendante Y (présence d'au moins un médicament à SMR insuffisant *versus* absence de médicament à SMR insuffisant) et des variables  $X_i$  qui peuvent être qualitatives ou quantitatives.

On notera  $X_{ij}$  la  $j^e$  modalité de la variable  $X_i$  et  $X = (X_1, \dots, X_i, \dots, X_k)$ .

Le modèle logistique exprime la probabilité que l'ordonnance comporte au moins un médicament à SMR insuffisant en fonction des  $X_i$  de la manière suivante :

$$P(\text{SMRI} | X) = \frac{\exp(\beta_0 + \beta_{11}X_{11} + \dots + \beta_{kl}X_{kl})}{1 + \exp(\beta_0 + \beta_{11}X_{11} + \dots + \beta_{kl}X_{kl})}$$

ou

$$\text{logit } P(\text{SMRI} | X) = \beta_0 + \beta_{11}X_{11} + \dots + \beta_{kl}X_{kl} \quad \text{où } \text{logit}(x) = \ln \left( \frac{x}{1-x} \right)$$

Au sein de la dimension  $i$ , le coefficient  $\beta_{ij}$  représente l'effet de la modalité  $X_{ij}$  ajusté sur les effets de toutes les autres variables incluses dans le modèle. L'exponentielle de  $\beta_{ij}$  fournit une estimation de l'odds-ratio de la probabilité qu'un médicament à SMR insuffisant soit présent dans l'ordonnance entre la population  $j$  et la population choisie comme référence pour cette dimension.

Les coefficients  $\beta_{ij}$  du modèle nous permettent alors de dire que toutes choses égales par ailleurs, les individus de la modalité  $i$  de la variable  $j$  ont un odds-ratio de  $\exp(\beta_{ij})$  par rapport à la situation de référence.

L'odds-ratio représente un rapport de pentes :

$$\frac{f1}{1-f1} / \frac{f0}{1-f0}$$

**f1** est la probabilité qu'au moins un médicament à SMR insuffisant soit présent dans les ordonnances ayant la caractéristique choisie en référence (que le patient soit un homme par exemple).

**f0** est la probabilité qu'au moins un médicament à SMR insuffisant soit présent dans les ordonnances qui ont une caractéristique autre que celle choisie en référence.

Un odds-ratio peut s'interpréter comme le rapport entre la probabilité qu'un médicament à SMR insuffisant soit présent parmi les ordonnances ayant une caractéristique de référence et la probabilité pour qu'un médicament à SMR insuffisant soit présent parmi les autres ordonnances.

La modalité correspondant à la situation de référence est associée à un odds-ratio égal à 1. L'ordonnance de référence est réalisée par un généraliste de sexe masculin exerçant en région Centre, Est ou Centre-est. Le patient auquel elle est adressée est un homme ayant entre 40 et 64 ans. La séance a lieu au cabinet du médecin et l'ordonnance comporte 3 lignes de prescription.

**Tableau 7**  
**Facteurs influant sur la présence d'au moins un médicament à SMR insuffisant dans une ordonnance de généraliste**

	Odds ratio	Intervalle de confiance à 95 %	Significativité	Influence
<b>Sexe du médecin</b>				
Homme	1			
Femme	1,100	[1,062 – 1,140]	***	↗
<b>Région ZEAT du médecin</b>				
Île-de-France	0,947	[0,909 – 0,987]	**	↘
Nord	1,013	[0,962 – 1,067]	NS	
Ouest	0,949	[0,909 – 0,992]	*	↘
Est/Centre/Centre-Est	1			
Sud-Est	1,190	[1,136 – 1,246]	***	↗
Sud	0,879	[0,831 – 0,931]	***	↘
<b>Sexe du patient</b>				
Homme	1			
Femme	1,242	[1,206 – 1,279]	***	↗
<b>Âge du patient</b>				
Moins de 2 ans	2,403	[2,227 – 2,594]	***	↗
De 2 à 6 ans	3,102	[2,921 – 3,295]	***	↗
De 7 à 15 ans	2,313	[2,178 – 2,457]	***	↗
De 16 à 39 ans	1,567	[1,507 – 1,629]	***	↗
De 40 à 64 ans	1			
De 65 à 79 ans	0,900	[0,862 – 0,940]	***	↘
80 ans et plus	0,971	[0,912 – 1,034]	NS	
<b>Nombre de lignes de l'ordonnance</b>				
1 ligne	0,112	[0,106 – 0,117]	***	↘
2 lignes	0,424	[0,408 – 0,441]	***	↘
3 lignes	1			
4 lignes et plus	2,218	[2,136 – 2,304]	***	↗
<b>Lieu de la séance</b>				
Cabinet	1			
Domicile	1,051	[1,013 – 1,901]	*	↗

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Significativité : \* 0.05 < p < 0.01, \*\* p < 0.01, \*\*\* p < 0.001, NS non significatif

Lecture : L'odds-ratio pour une ordonnance adressée à un enfant de 2 à 6 ans vaut 3,1, toutes choses égales par ailleurs. Cela signifie que la probabilité pour qu'un médicament à SMR insuffisant soit présent dans l'ordonnance est, dans ce cas, 3 fois plus élevée que lorsque l'ordonnance est prescrite à un patient ayant entre 40 et 64 ans.

Seules les caractéristiques ayant une influence significative sur la présence d'un médicament à SMR insuffisant dans l'ordonnance ont été intégrées au modèle final. Elles sont présentées dans le tableau 7. Globalement, le modèle obtenu est assez bon puisque le taux de paires concordantes est de 77,2 %.

Si les résultats confirment que lorsqu'une ordonnance est délivrée à une femme ou par une femme, elle comporte plus souvent un médicament à SMR insuffisant, en revanche l'interaction entre ces deux caractéristiques ne s'est pas révélée significative : la présence plus fréquente de médicaments à SMR insuffisant dans les ordonnances délivrées à des femmes ne provient donc pas du fait qu'elles sont plus souvent suivies par des femmes et réciproquement.

L'influence de l'âge du patient est très nette. En prenant comme référence les patients âgés de 40 à 64 ans, la présence d'un médicament à SMR insuffisant est trois fois plus fréquente lorsque le patient

concerné est un enfant de 2 à 6 ans (OR=3,102), et deux fois plus fréquente lorsque le patient est âgé de moins de 2 ans ou lorsque c'est une enfant ayant entre 7 et 15 ans (OR=2,403 et OR=2,413). Cette prescription plus élevée chez les jeunes enfants est bien sûr liée à des pathologies spécifiques dont les traitements comprennent beaucoup de présentations à SMR insuffisant.

A partir de 80 ans, l'influence de l'âge sur la présence d'au moins un médicament à SMR insuffisant dans l'ordonnance n'est plus significative.

En revanche, le fait que la séance ait lieu à domicile plutôt qu'au cabinet entraîne plus souvent une prescription de médicament à SMR insuffisant. Il s'agit ici également d'un effet lié aux pathologies spécifiques rencontrées en visite : affections aiguës des voies respiratoires supérieures chez les enfants et pathologie artérielle et veineuse chronique chez les personnes âgées.

Toutes choses égales par ailleurs, il persiste un effet régional : les médecins des régions Île-de-France, Ouest et Sud prescrivent moins de médicaments à SMR insuffisant, tandis que ceux du Sud-est en prescrivent davantage.

D'un point de vue plus général, la probabilité que l'ordonnance contienne un médicament à SMR insuffisant augmente avec le nombre de lignes prescrites. Lorsque l'ordonnance est composée de quatre lignes et plus, la probabilité pour qu'elle comporte au moins un médicament à SMR insuffisant est deux fois plus élevée (OR=2,218) que lorsque l'ordonnance est composée de trois lignes.

## 2.2. Quels sont les médicaments concernés ?

### 2.2.1. Une répartition inégale selon les classes thérapeutiques

Une première information sur le type de médicaments dont le SMR a été jugé insuffisant, est donnée par une répartition selon leur classe thérapeutique, d'après la classification EPhMRA (European Pharmaceutical Marketing Research Association) modifiée (cf. *Informations complémentaires aux données de l'EPPM*, partie 1.2.3).

De prime abord, la répartition des lignes de prescriptions à SMR insuffisant selon la classe thérapeutique du médicament révèle que quelques classes concentrent la majeure partie des prescriptions (cf. tableau 8) :

- 47,8 % des lignes de prescription à SMR insuffisant portent sur un médicament de l'appareil respiratoire ;
- 21,1 % portent sur un médicament de l'appareil cardiovasculaire ;
- 9,3 % portent sur un médicament de l'appareil digestif.

**Tableau 8**  
**Répartition des lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant selon la classe thérapeutique du médicament**

Classe thérapeutique	Part de la classe dans les prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en % )
A Appareil digestif	9,3
B Sang, organes hématopoïétiques	0,0
C Appareil cardiovasculaire	21,1
D Dermatologie	3,3
E Anti-diabétiques	
F Vitamines et suppléments minéraux	3,8
G Appareil génito-urinaire	0,4
H Hormones	
J Anti-infectieux voie générale	2,9
L Antinéoplasiques et immunomodulateurs	0,0
M Appareil locomoteur	4,5
N Système nerveux central	2,0
P Psychotropes	3,4
R Appareil respiratoire	47,8
S Organes des sens	1,6
T Agents pour diagnostic	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 9,3 % des médicaments à SMR insuffisant prescrits en 2001 appartiennent à la classe de l'appareil digestif.

Afin de mieux comprendre ce phénomène de concentration, nous présentons pour chaque classe thérapeutique à la fois l'arsenal thérapeutique disponible (nombre de présentations, part des présentations à SMR insuffisant, part des présentations non remboursées) et le volume de prescription effectué (nombre de lignes de prescription, part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant, part des prescriptions de médicaments non remboursés) (cf. tableau 9).



**Tableau 9**  
**Arsenal thérapeutique et volume de prescription par classe thérapeutique**

Classe thérapeutique	Nombre de présentations distinctes (en unités)	Part des présentations à SMRI remboursables (en %)	Part des présentations non remboursables (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)	Part des prescriptions de médicaments à SMRI remboursables (en %)	Part de prescriptions de médicaments non remboursables (en %)
A Appareil digestif	503	17,9	22,7	65 340	20,1	2,6
B Sang, organes hématopoïétiques	88	2,3	8	15 545	0,2	1,2
C Appareil cardiovasculaire	698	23,6	6,3	121 517	24,6	1,4
D Dermatologie	402	15,7	38,1	33 132	14,2	10,1
E Anti-diabétiques	120	0	1,7	9 719	0,0	0,1
F Vitamines et suppléments minéraux	251	14,7	54,2	18 525	28,8	12,9
G Appareil génito-urinaire	299	2,7	32,1	31 600	1,7	14,5
H Hormones	75	0	5,3	17 485	0,0	0,1
J Anti-infectieux voie générales	483	3,1	6,8	61 090	6,8	1,2
L Antinéoplasiques et immunomodulateurs	66	6,1	1,5	1 262	3,2	0,2
M Appareil loco-moteur	267	9,4	9,7	54 847	11,7	3,7
N Système nerveux central	454	4,6	13	82 008	3,4	0,8
P Psychotropes	315	12,7	8,3	62 649	7,7	0,9
R Appareil respiratoire	501	38,5	23,8	118 422	57,2	1,8
S Organes des sens	262	12,2	19,1	19 228	11,2	6,1
T Agents pour diagnostic	33	0	15,2	1 598	0,0	0,7

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

En s'intéressant au premier niveau de la classification, désignant le lieu d'action anatomique, on observe que le recours aux médicaments à SMR insuffisant est particulièrement important dans quatre classes thérapeutiques : celles de l'appareil respiratoire, des vitamines et suppléments minéraux, de l'appareil cardiovasculaire, et de l'appareil digestif. Pour ces classes, nous présentons un descriptif à un niveau plus fin de la classification, celui de la classe chimique.

La classe des médicaments de l'appareil respiratoire (Classe R) est celle qui comporte le plus de médicaments à SMR insuffisant. Dans cette classe, plus d'une présentation sur trois (38,5 %) est à SMR insuffisant et ces présentations sont fréquemment utilisées puisqu'elles représentent 57,3 % des lignes de prescription.

En observant plus en détail l'arsenal thérapeutique disponible, ce recours fréquent aux médicaments à SMR insuffisant s'explique, outre la part importante de présentations à SMR insuffisant, par la part importante de médicaments non remboursés. Dans ces conditions, si le médecin souhaite prescrire un médicament remboursable, il est contraint de choisir un médicament à SMR insuffisant. Dans la sous-classe des anti-infectieux décongestionnant du pharynx (R02A) par exemple, 62 % des présentations ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale. En y ajoutant 34 % des présentations pour lesquelles le niveau de SMR a été jugé insuffisant, il ne reste que deux présentations remboursables dont le niveau de SMR n'est pas insuffisant.

**Tableau 10**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principales sous classes thérapeutiques de l'appareil respiratoire (classe R)**

Classe thérapeutique	Nombre de présentations distinctes (en unités)	Part des présentations à SMRI remboursables (en %)	Part des présentations non remboursables (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)	Part des prescriptions de médicaments à SMRI remboursables (en %)	Part de prescriptions de médicaments non remboursables (en %)
R01A Préparations rhinologiques locales	59	20,3	30,5	29 280	50,4	2,8
R01B Préparations rhinologiques voie générale	13	38,5	30,8	3727	27,3	0,2
R02A Anti-infectieux décongestionnant du pharynx	47	34	61,7	13 277	93,9	2,7
R03X Autres broncho-dilatateurs	4	75	25			
R04A Révulsifs et médicaments pour inhalation	10	30	70	564	84,1	15,9
R05A Bronchopulmonaires/anti-infectieux	16	25	62,5	1 241	8,4	5,6
R05C Expectorants	132	80,3	19,7	26 773	98,2	1,8
R05D Sédatifs de la toux	68	42,6	19,1	14 288	54,8	1,7
R05F Autres antitussifs et médicaments bronchopulmonaires	18	66,7	27,8	2 180	93,5	4,4

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Le volume des prescriptions de chaque sous-classe thérapeutique reflète ce phénomène : lorsqu'une sous-classe se compose quasi exclusivement de médicaments à SMR insuffisant et de médicaments non remboursables, la quasi-totalité des prescriptions portent sur des médicaments à SMR insuffisant. C'est le cas des sous-classes des anti-infectieux décongestionnant du pharynx (R02A), des révulsifs et médicaments pour inhalation (R04A), des expectorants (R05C) et des autres anti-tussifs et médicaments broncho-dilatateurs (R05F).

Dans les autres sous-classes thérapeutiques, la fréquence de prescription de médicaments à SMR insuffisant est nettement moins élevée :

- une prescription sur deux en ce qui concerne les préparations rhinologiques locales (R01A) et les sédatifs de la toux (R05D),
- moins d'une prescription sur trois dans la sous-classe des préparations rhinologiques voie générale (R01B),
- moins d'une prescription sur dix porte sur un médicament à SMR insuffisant dans la sous-classe des bronchopulmonaires anti-infectieux (R05A).

Dans l'ensemble des classes thérapeutiques, vient ensuite la classe vitamines et suppléments minéraux<sup>12</sup> (Classe F) : 28,8 % des lignes de prescription sont à SMR insuffisant. Cette classe a une place un peu particulière dans l'arsenal thérapeutique de par la nature des médicaments qui le plus souvent ne sont pas directement curatifs. En outre, plus de la moitié des présentations ne sont pas prises en charge par l'Assurance maladie.

En troisième position, on trouve la classe des médicaments de l'appareil cardiovasculaire (Classe C), dont 23,6 % des présentations sont à SMR insuffisant. Trois sous-classes sont particulièrement concernées (cf. tableau 11), les vasodilatateurs (C04A), les vasoprotecteurs (C05C) et les autres cardiovasculaires (C06A), sont presque exclusivement composées de médicaments à SMR insuffisant. Par conséquent, la quasi-totalité des prescriptions de médicaments rattachées à ces trois classes sont à SMR insuffisant.

La prescription de médicaments à SMR insuffisant est très importante dans deux autres sous-classes : les stimulateurs cardiaques (C01C, 91,3 % de prescriptions portent sur des médicaments à SMR insuffisant) et les antivariqueux topiques (C05B, 69,6 %). Pour ces sous-classes, la fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant s'explique par la part importante de présentations non remboursées : l'absence de médicaments remboursés de SMR supérieur entraîne les médecins à prescrire des médicaments à SMR insuffisant encore pris en charge par l'Assurance maladie.

**Tableau 11**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principales sous classes thérapeutiques de l'appareil cardiovasculaire (classe C)**

Classe thérapeutique	Nombre de présentations distinctes (en unités)	Part des présentations à SMRI remboursables (en %)	Part des présentations non remboursables (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)	Part des prescriptions de médicaments à SMRI remboursables (en %)	Part de prescriptions de médicaments non remboursables (en %)
C01B Antiarythmiques	27	18,5	0	3 471	2,6	0
C01C Stimulateurs cardiaques	6	50	33,3	409	91,3	
C01D Thérapies coronaires	30	23,3	0	5 680	40	0
C04A Vasodilatateurs	73	98,6	1,4	9 162	98,3	0,1
C05A Antihémorroïdes topiques	22	18,2	54,5	2 330	31,2	5,6
C05B Antivariqueux topiques	23	34,8	56,5	1 811	69,6	27,7
C05C Vasoprotecteurs	62	93,5	6,5	13 677	99,9	0,1
C06A Autres cardiovasculaires	3	100	0	1 086	100	0
C10A Réducteurs du cholestérol	60	1,7	3,3	18 867	4,5	3,8
C10B Antiathéromateux	3	66,7	33,3			

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

<sup>12</sup> Dans la classification originale EPHMRA, la classe F est intégrée dans la classe A.

Vient enfin la classe de l'appareil digestif et métabolisme (Classe A) qui comporte 20,1 % de lignes de prescriptions à SMR insuffisant, ce qui est légèrement supérieur à la proportion de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant de l'ensemble des classes thérapeutiques (19,8 %).

Alors que les sous-classes de stomatologie (A01A), des antiulcéreux (A02B) et des laxatifs (A06A) comportent peu de médicaments à SMR insuffisant, celles des anti-infectieux intestinaux (A07A), des adsorbants intestinaux (A07B) et des antidiarrhéiques (A07F) sont très concernées : la quasi-totalité des prescriptions rattachées à ces trois sous-classes portent sur des médicaments à SMR insuffisant.

**Tableau 12**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principales sous classes thérapeutiques de l'appareil digestif (classe A)**

Classe thérapeutique	Nombre de présentations distinctes (en unités)	Part des présentations à SMRI remboursables (en %)	Part des présentations non remboursables (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)	Part des prescriptions de médicaments à SMRI remboursables (en %)	Part de prescriptions de médicaments non remboursables (en %)
A01A Stomatologie	37	5,4	51,4	3 597	16,9	7,3
A02A Antiacides et antiflatulents et carminatifs	47	23,4	14,9	8 437	19,1	1,1
A02B Antiulcéreux	84	8,3	0,0	11 600	1,0	0,0
A06A Laxatifs	80	6,3	37,5	6 219	4,5	6,6
A07A Anti-infectieux intestinaux	17	82,4	5,9	3 001	99,1	0,1
A07B Adsorbants intestinaux	23	65,2	34,8	2 478	97,0	3,0
A07F Antidiarrhéiques	11	72,7	27,3	3 656	98,7	1,3
A09A Médicaments pour la digestion, enzymes inclus	18	38,9	11,1	609	56,7	2,4

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

La part des présentations, et par conséquent la part des prescriptions portant sur ces médicaments sont nettement plus faibles pour les autres classes thérapeutiques : 14,2 % des lignes de prescription de la classe des médicaments dermatologiques (Classe D), 11,7 % des lignes de prescription de la classe de l'appareil locomoteur (Classe M) et 11,2 % des lignes de prescription de la classe des organes des sens (Classe S). Dans les autres classes thérapeutiques le recours aux médicaments à SMR insuffisant concerne moins d'une prescription sur dix.

## **2.2.2. Variations selon le profil des patients**

### **2.2.2.1. Hommes- femmes : des prescriptions différentes**

Le nombre de médicaments prescrits varie peu selon le sexe du patient : en moyenne, les ordonnances prescrites à des femmes comportent 2,6 médicaments, versus 2,5 pour les hommes. La répartition des lignes de prescription selon la classe thérapeutique des médicaments est assez proche pour les patients hommes et femmes (cf. annexe 4) : les patients hommes se voient un peu plus souvent prescrire des anti-infectieux (Classe J), et des médicaments de la classe de l'appareil respiratoire (Classe R), tandis que les médicaments de la classe de l'appareil génito-urinaire (Classe G), et les psychotropes (Classe P) font l'objet de prescriptions plus fréquentes chez les femmes.

Afin de déterminer si la prescription de médicaments à SMR insuffisant concerne de façon similaire les patients hommes et femme, le tableau ci-dessous présente la part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant dans chacune des classes thérapeutiques, selon le sexe du patient.

**Tableau 13**  
**Nombre de prescriptions et part des médicaments à SMR insuffisant**  
**selon la classe thérapeutique du médicament et le sexe du patient**

Classe thérapeutique	Nombre de prescriptions (en milliers)		Part des médicaments à SMR insuffisant dans l'ensemble des prescriptions de la classe (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A Appareil digestif	24 501	38 675	20,5	19,7
B Sang, organes hématopoïétiques	7 367	7 746	0,2	0,2
C Appareil cardiovasculaire	48 428	69 780	17,1	30
D Dermatologies	12 583	19 341	11,6	15,8
E Anti-diabétiques	4 853	4 620		
F Vitamines et suppléments minéraux	5 374	12 492	23,1	31,9
G Appareil génito-urinaire	3 620	27 733	3,3	1,5
H Hormones	5 843	11 050		
J Anti-infectieux voie générales	26 978	31 349	6,8	6,5
L Antinéoplasiques et immunomodulateurs	382	846	3,7	3,1
M Appareil loco-moteur	22 759	30 486	10,8	12,4
N Système nerveux central	33 328	45 804	3,1	3,7
P Psychotropes	19 919	41 216	6,8	8
R Appareil respiratoire	51 637	61 839	57,3	57,3
S Organes des sens	7 710	10 884	8,8	13,8
T Agents pour diagnostics	690	822		
<b>Ensemble</b>	<b>27 5970</b>	<b>41 4682</b>	<b>19,2</b>	<b>20,2</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 20,5 % des médicaments de la classe de l'appareil digestif prescrits à des hommes sont à SMR insuffisant.

Remarque : Parmi les 714 millions de lignes, en données extrapolées, retenues pour cette étude, le sexe du patient n'était pas renseigné pour environ 24 millions de lignes de prescriptions.

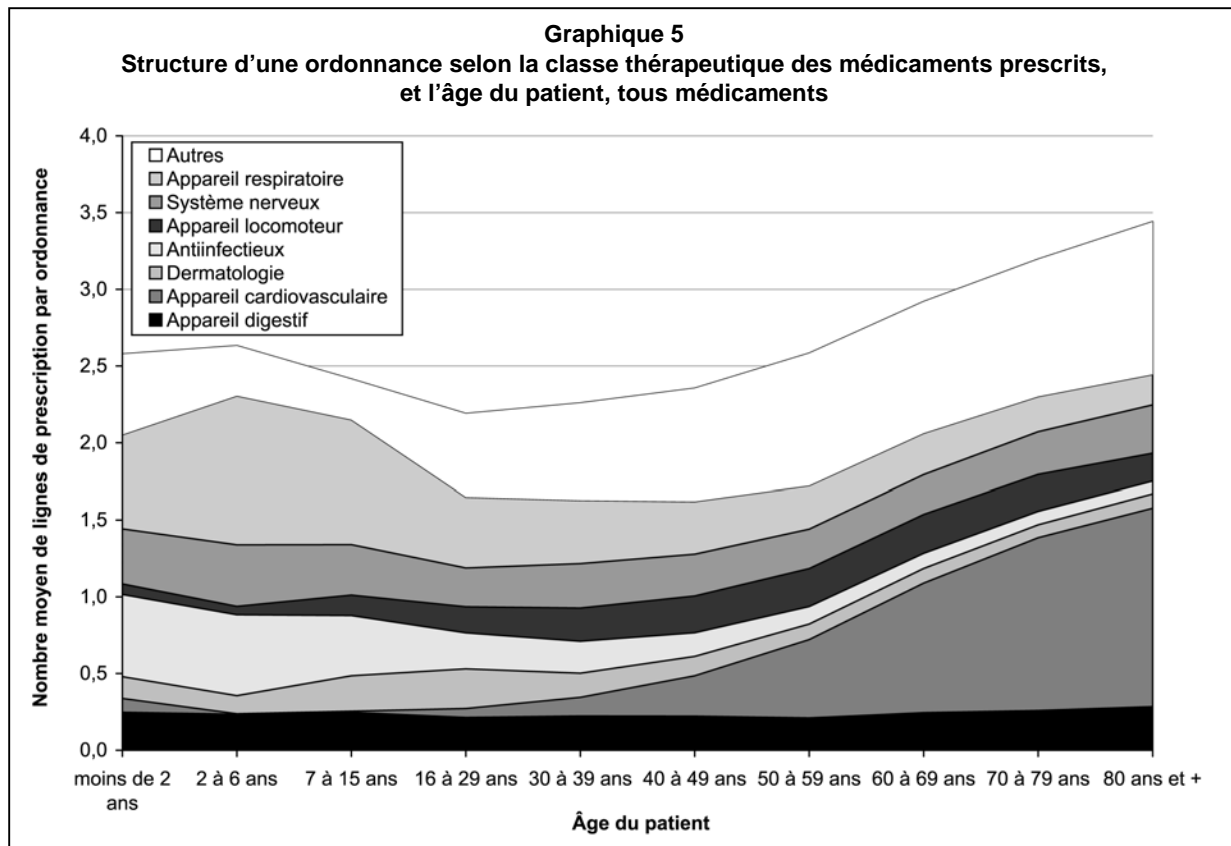
Les médicaments de l'appareil cardiovasculaire (Classe C) prescrits aux patients hommes sont moins souvent à SMR insuffisant (17,1 % versus 30 % pour les femmes) et cette différence s'explique au niveau des sous-classes thérapeutiques : les vasoprotecteurs (C05C) sont nettement plus prescrits aux femmes qu'aux hommes et tous les médicaments de cette sous-classe sont à SMR insuffisant.

*A contrario*, certains médicaments sont plus fréquemment à SMR insuffisant lorsque le patient est une femme, c'est le cas de médicaments dermatologiques (classe D, 15,8 % de médicaments à SMR insuffisant, versus 11,6 % pour les hommes) et des vitamines et suppléments minéraux (classe F, 31,9 % de médicaments à SMR insuffisant, versus 23,1 % pour les hommes) Dans cette classe les femmes reçoivent plus souvent des prescriptions de suppléments minéraux (F02C) dont du magnésium : 90 % des prescriptions rattachées à cette sous-classe portent sur des médicaments à SMR insuffisant.

### 2.2.2.2. L'évolution des médicaments prescrits avec l'âge des patients

La composition d'une ordonnance varie aux différents âges de la vie. Pour chaque tranche d'âge, nous présentons le nombre moyen par ordonnance de lignes de prescription correspondant à chaque classe thérapeutique. Les résultats sont présentés ici sous forme de graphique, l'ensemble des données correspondantes figure en annexe 5.

Les ordonnances des patients de moins de 2 ans contiennent en moyenne 2,6 lignes. 0,5 ligne porte sur un médicament de la classe des anti-infectieux (Classe J).



Source : IRDES

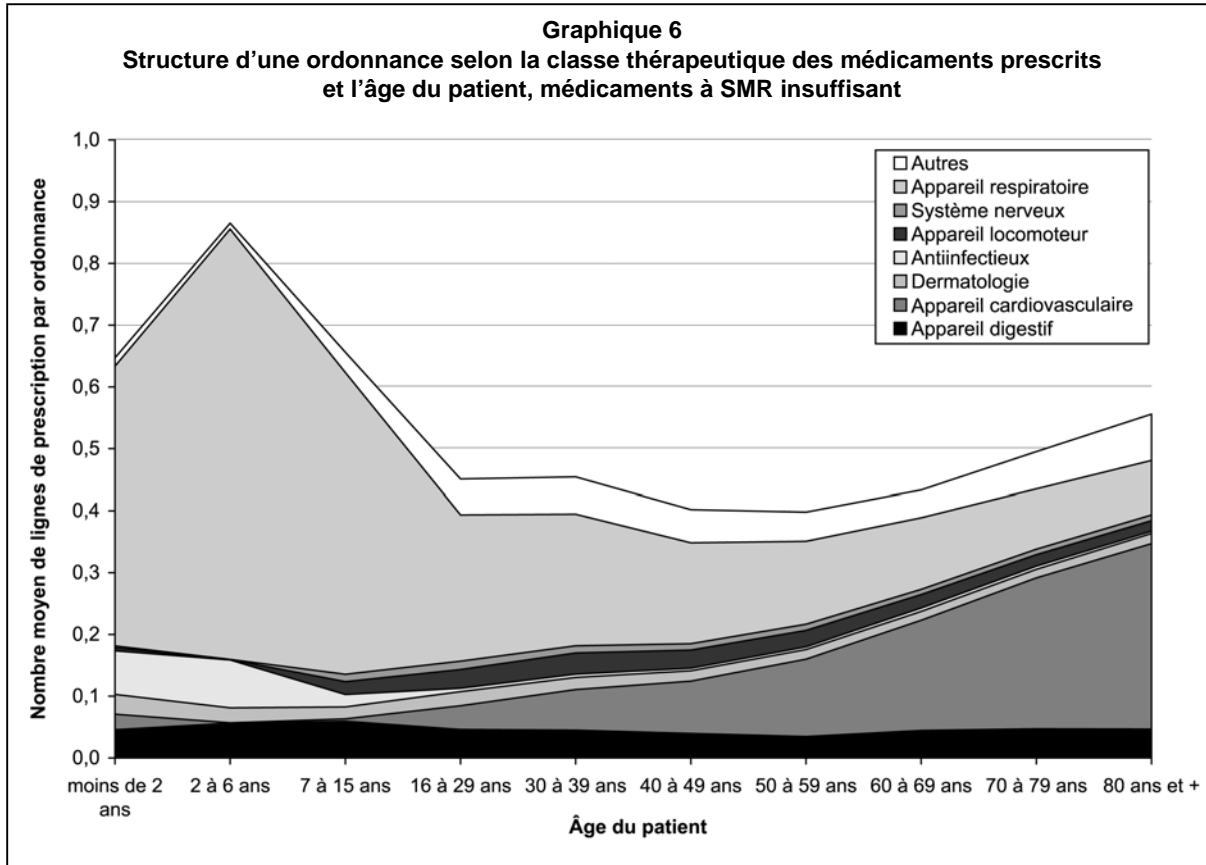
Données : EPPM 2001, IMS Health

La structure d'une ordonnance par classe thérapeutique évolue avec l'âge des patients et permet de distinguer trois groupes de médicaments :

- ceux qui appartiennent à des classes thérapeutiques dont le recours varie peu avec l'âge : les médicaments de l'appareil digestif (Classe A, 0,25 ligne quelle que soit la tranche d'âge), du système nerveux central (Classe N, 0,3 ligne quelle que soit la tranche d'âge) ;
- ceux qui appartiennent à des classes thérapeutiques dont le recours est plus fréquent chez les jeunes patients : les médicaments de l'appareil respiratoire (Classe R, 1 ligne pour les patients de 2 à 6 ans, 0,2 ligne pour les patients de 80 ans et plus), les anti-infectieux (Classe J, 0,5 ligne pour les patients de moins de 6 ans, 0,1 ligne pour les patients de 60 ans et plus), les médicaments dermatologiques (Classe D, 0,25 ligne pour les patients de 16 à 29 ans, 0,1 ligne pour les patients de 60 ans et plus) ;
- ceux qui appartiennent à des classes thérapeutiques dont le recours est plus fréquent chez les patients plus âgés : les médicaments de l'appareil cardiovasculaire (Classe C, 0,1 ligne pour les patients de moins de 2 ans, 1,3 pour les patients de 80 ans et plus) et de l'appareil locomoteur (Classe M, 0,05 ligne pour ceux de moins de 6 ans, 0,25 pour ceux de 60 à 69 ans).

Dans un second temps, nous observons la structure des ordonnances en ne retenant que les médicaments à SMR insuffisant : pour chaque tranche d'âge, le nombre total de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant de chaque classe thérapeutique a été rapporté à l'ensemble des ordonnances réalisées. Le résultat s'interprète comme un nombre moyen de lignes de prescription de médicaments à SMR insuffisant par classe thérapeutique et par tranche d'âge. Ainsi, toutes classes thérapeutiques confondues, les ordonnances des patients de moins de 2 ans contiennent en moyenne 0,65 ligne de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant.

La comparaison des graphiques 5 et 6 permet d'affirmer que si tous médicaments confondus le nombre moyen de lignes de prescriptions par ordonnance est le plus élevé pour les patients âgés de 60 ans et plus, le nombre de lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant est le plus important pour les patients de 2 à 6 ans. Pour cette tranche d'âge, les médicaments de l'appareil respiratoire (Classe R) figurent en tête, avec 0,7 ligne de prescription.

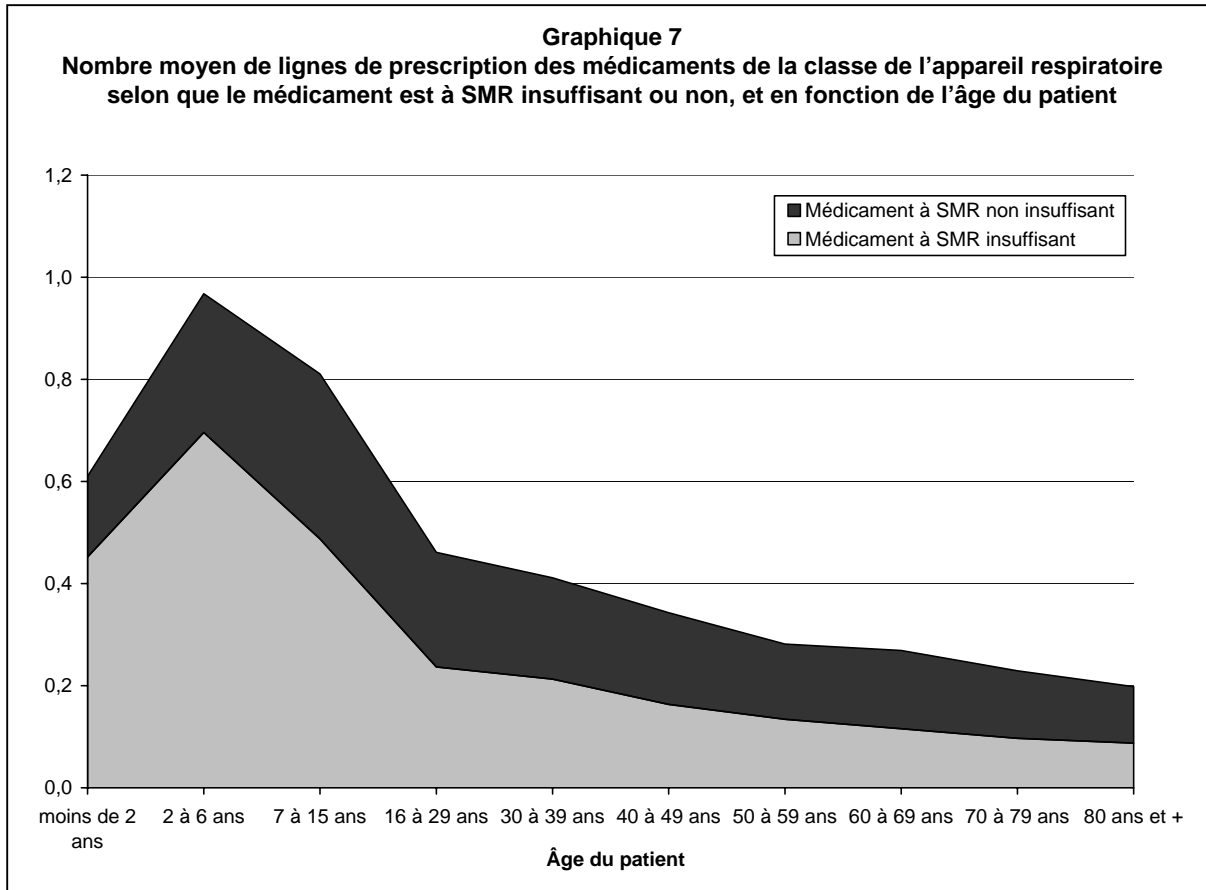


Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Les médicaments de la classe des anti-infectieux, de l'appareil locomoteur, du système nerveux central et les produits dermatologiques sont nettement moins présents parmi les lignes de prescription de médicaments à SMR insuffisant : les médicaments les plus prescrits sont ceux de la classe de l'appareil respiratoire, en particulier chez les jeunes patients, et ceux de la classe de l'appareil cardiovasculaire, plutôt chez les patients âgés.

Pour ces deux classes de médicaments, la superposition des deux graphiques précédents permet de mieux appréhender la fréquence de prescription d'une part, et la place des médicaments à SMR insuffisant d'autre part.

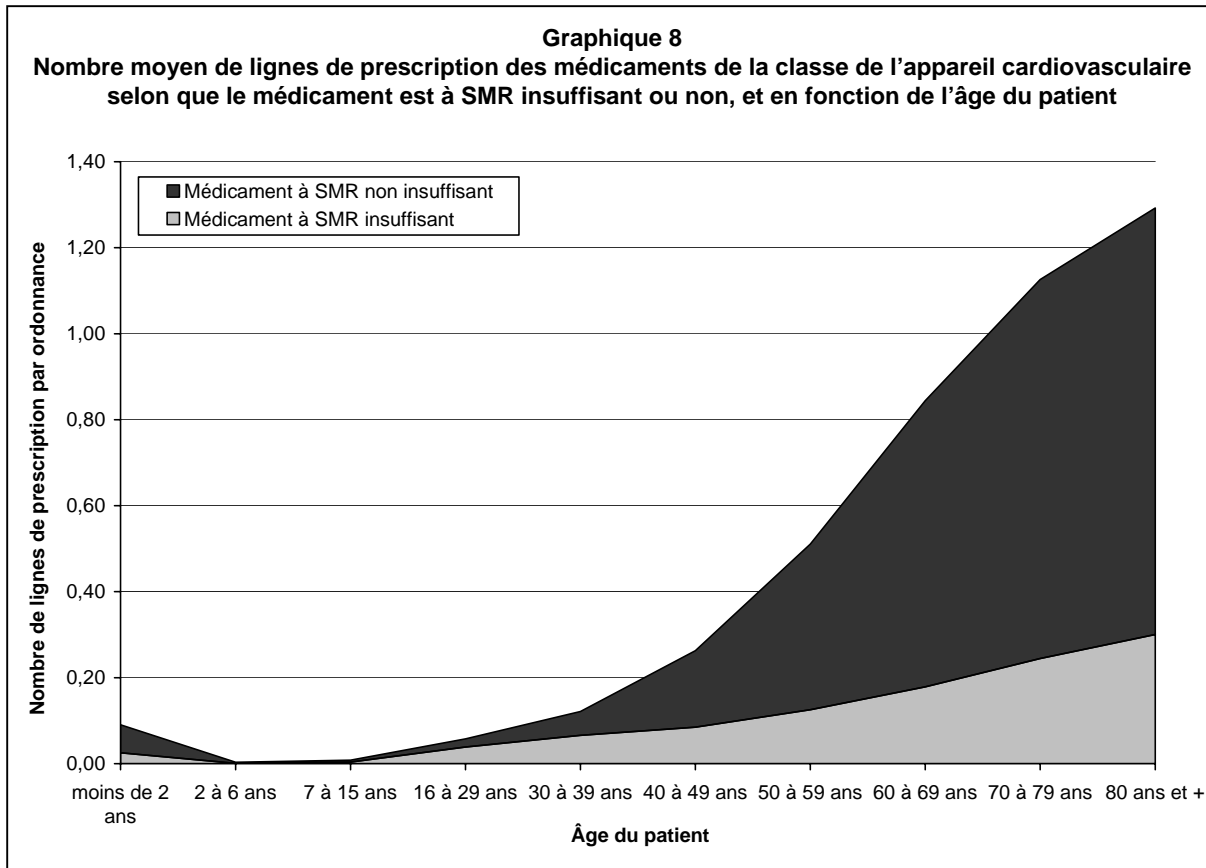


Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Pour les patients âgés de 2 à 6 ans, près d'une ligne de prescription par ordonnance concerne un médicament de l'appareil respiratoire, autrement dit en moyenne, chaque patient âgé de 2 à 6 ans ayant reçu une ordonnance s'est fait prescrire un médicament de cette classe. Dans 70 % des cas, ce médicament est à SMR insuffisant, puisque 0,7 ligne de prescription correspond à un médicament à SMR insuffisant, contre 0,3 ligne pour les médicaments à SMR de niveau supérieur.





Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Un phénomène symétrique apparaît pour la prescription de médicaments de l'appareil cardiovasculaire aux personnes âgées. Toutefois, la part des médicaments à SMR insuffisant est beaucoup moins importante puisqu'elle ne dépasse pas 30 % des prescriptions : si pour les patients âgés de 70 à 79 ans, une ligne de prescription porte sur un médicament de cette classe, 0,3 ligne concerne un médicament à SMR insuffisant, contre 0,7 pour un médicament à SMR de niveau supérieur.

## 2.3. Quels diagnostics ?

### 2.3.1. Les chapitres de maladies

L'enquête EPPM relève le motif de chacune des prescriptions effectuées par les médecins. Ces motifs de prescription ont été codés selon la Classification Internationale des Maladies de l'OMS, 10<sup>e</sup> révision. La part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant varie selon les domaines pathologiques.

Comme nous l'avons observé pour les classes thérapeutiques, la répartition des lignes de prescriptions à SMR insuffisant selon le chapitre de maladie auquel est rattaché le diagnostic révèle que quelques groupes de pathologies concentrent la majeure partie des prescriptions :

- 47,1 % des lignes de prescription à SMR insuffisant visent à traiter une maladie de l'appareil respiratoire ;
- 15,6 % visent à traiter une maladie de l'appareil circulatoire;
- 10,4 % visent à traiter un symptôme ou état morbide mal défini.

**Tableau 14**  
**Répartition des lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant selon le chapitre de maladie auquel est associé le diagnostic.**

Domaine pathologique	Part du chapitre dans les prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)
1 Maladies infectieuses et parasitaires	4,9
2 Tumeurs	0,2
3 Maladies du sang	0,0
4 Maladies endocriniennes	1,3
5 Troubles mentaux	3,3
6 Maladies du système nerveux	1,1
7 Maladies de l'œil	1,6
8 Maladies de l'oreille	2,7
9 Maladies de l'appareil circulatoire	15,6
10 Maladies de l'appareil respiratoire	47,1
11 Maladies de l'appareil digestif	2,9
12 Maladies de la peau	1,6
13 Maladies ostéo-articulaires	3,0
14 Maladies de l'appareil génito-urinaire	0,5
15 Grossesse, accouchement	0,3
16 Affections Périnatales	0,0
17 Malformations congénitales	0,0
18 Symptômes et états morbides mal définis	10,4
19 Traumatismes, empoisonnements	1,1
21 Autres	2,3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 4,9 % des médicaments à SMR insuffisant prescrits en 2001 visent à traiter une maladie infectieuse ou parasitaire.

**Tableau 15**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant et des prescriptions de médicaments non remboursés, par domaine pathologique**

Domaine pathologique	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	Part des prescriptions de médicaments non remboursés (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)
1 Maladies infectieuses et parasitaires	20	3,9	35 593
2 Tumeurs	6,7	1,8	3 142
3 Maladies du sang	4,8	1,8	1 322
4 Maladies endocriniennes et métaboliques	4,8	3,4	35 767
5 Troubles mentaux	9,4	1,4	50 537
6 Maladies du système nerveux	6,9	0,8	21 716
7 Maladies de l'œil	17,5	5,5	13 452
8 Maladies de l'oreille	22,3	1,6	17 861
9 Maladies de l'appareil circulatoire	20,7	0,7	105 715
10 Maladies de l'appareil respiratoire	38	1,4	175 888
11 Maladies de l'appareil digestif	14,8	2,8	27 575
12 Maladies de la peau	9,3	5,8	24 508
13 Maladies ostéo-articulaires	6,5	3,1	65 664
14 Maladies de l'appareil génito-urinaire	3,5	2,5	21 194
18 Symptômes, résultats anormaux	28,1	4,7	51 984
19 Traumatismes, empoisonnements	10,2	3,6	15 658
21 Autres	7,4	12,8	44 301
<b>Ensemble</b>	<b>19,8</b>	<b>2,9</b>	<b>7 118 807</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 20 % des prescriptions pour maladie infectieuse ou parasitaire portent sur un médicament à SMR insuffisant.

Les maladies de l'appareil respiratoire (chapitre 10) sont les plus concernées : 38 % des prescriptions effectuées pour ce motif sont des médicaments à SMR insuffisant. Dans ce groupe (voir tableau ci-après), il s'agit tout d'abord des affections aiguës des voies respiratoires supérieures et les autres affections aiguës des voies respiratoires inférieures (hors grippe et pneumopathies) avec respectivement 45,1 % et 43 % de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant. On note ensuite les gripes et pneumopathies avec 34,5 % de prescriptions à SMR insuffisant, les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures avec 28,8 % des prescriptions et les autres maladies des voies respiratoires supérieures avec 24,5 %. Enfin, soulignons par ailleurs que face à ces affections, très peu de médicaments non remboursés sont prescrits.

**Tableau 16**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant dans le traitement**  
**des maladies de l'appareil respiratoire (chapitre 10)**

Maladies de l'appareil respiratoire	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	Part des prescriptions de médicaments non remboursés (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)
1001 Affections aiguës des voies respiratoires supérieures	45,1	1,8	56 686
1002 Grippe et pneumopathie	34,5	2,4	6 577
1003 Autres affections aiguës des voies respiratoires inférieures	43,0	1,2	7 703
1004 Autres maladies des voies respiratoires supérieures	24,5	1,7	14 515
1005 Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	28,6	0,6	24 296
1010 Autres maladies de l'appareil respiratoire	25,8	0,8	1 120

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Les affections classées dans la rubrique des symptômes, signes et résultats anormaux (chapitre 18) sont traitées par des médicaments à SMR insuffisant dans 28,1 % des cas. Deux groupes de symptômes concentrent le plus ce type de médicaments : les symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéomusculaire (52,7 % des prescriptions) et les symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoires et respiratoires (48,2 %).

**Tableau 17**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant dans le traitement**  
**des symptômes, signes et résultats anormaux (chapitre 18)**

Symptômes	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	Part des prescriptions de médicaments non remboursés (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)
1801 Symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoire respiratoire	48,2	3,4	5 197
1802 Symptômes et signes relatifs à l'appareil digestif et à l'abdomen	15,2	1,2	4 939
1804 Symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéo-musculaire	52,7	2,3	1 284
1806 Symptômes et signes relatifs à la connaissance, la perception, l'humeur	29,2	0,6	2 417
1808 Symptômes et signes généraux	23,2	6,5	18 534

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Le chapitre des maladies de l'oreille (chapitre 8) vient ensuite, 22,3 % des prescriptions traitant des affections rattachées à ce chapitre sont à SMR insuffisant. Ces prescriptions sont plus fréquentes dans le traitement des autres affections de l'oreille (35,5 %), des maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde (23,3 %).

**Tableau 18**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principaux**  
**sous chapitres des maladies de l'oreille (chapitre 8)**

Maladies de l'oreille	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	Part des prescriptions de médicaments non remboursés (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)
801 Maladies de l'oreille externe	6,7	8,4	1 396
802 Maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde	23,3	0,7	9 211
803 Maladies de l'oreille interne	22,7	0,0	453
804 Autres affections de l'oreille	35,5	0,8	1 353

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Quatrième groupe de maladies particulièrement concerné : les maladies de l'appareil cardiovasculaire (chapitre 9). 20,7 % des prescriptions réalisées dans ce cadre sont à SMR insuffisant. Parmi les médicaments remboursés, il s'agit essentiellement des prescriptions réalisées pour les troubles non précisés de l'appareil circulatoire (88,5 % des prescriptions sont à SMR insuffisant), pour les maladies des veines, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques (74,4 %), pour les maladies des artères, artérioles et capillaires (54,9 %) et pour les maladies cérébrovasculaires (56,4 %).

**Tableau 19**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principaux**  
**sous chapitres des maladies de l'appareil cardiovasculaire (chapitre 9)**

Maladies de l'appareil cardiovasculaire	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	Part des prescriptions de médicaments non remboursés (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)
903 Maladies hypertensives	1,9	0,2	30 564
904 Cardiopathies ischémiques	4,3	0,3	8 798
906 Autres formes de cardiopathies	2,5	0,5	9 666
907 Maladies cérébrovasculaires	56,4	0,3	1 688
908 Maladies des artères, artérioles et capillaires	54,9	0,5	3 198
909 Maladies des veines, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques	74,4	4,0	11 178
910 Troubles autres et non précisés de l'appareil circulatoire	88,5	0,7	1 942

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Les maladies infectieuses et parasitaires (chapitre 1) viennent ensuite avec 20 % de lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant. Dans ce chapitre, ce sont les maladies intestinales infectieuses qui génèrent le plus grand nombre de prescriptions, et 27 % d'entre elles portent sur un médicament à SMR insuffisant.

**Tableau 20**  
**Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principaux sous chapitres des maladies infectieuses et parasitaires (chapitre 1)**

Maladies infectieuses et parasitaires	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	Part des prescriptions de médicaments non remboursés (en %)	Nombre total de prescriptions (en milliers)
101 Maladies intestinales infectieuses	27,0	0,6	20 522
104 Autres maladies bactériennes	8,6	0,2	471
105 Infections mode de transmission essentiellement sexuel	3,9	13,3	314
111 Infections virales avec lésions cutanéomuqueuses	12,8	18,2	4 129
114 Autres maladies virales	29,7	4,4	1 020
115 Mycoses	6,8	3,6	8 023
117 Helminthiases	3,7	1,9	381

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

En moyenne, les prescriptions traitant d'affections rattachées aux autres chapitres de maladies, sont moins fréquentes. En particulier les maladies endocriniennes, maladies du sang et les maladies génito-urinaires sont rarement traitées par des médicaments à SMR insuffisant (moins de 5 % des prescriptions sont concernées).

### **2.3.2. Variations selon le profil des patients**

#### **2.3.2.1. Hommes - femmes : des prescriptions différentes ?**

La répartition des lignes de prescription selon le chapitre de maladies auquel est associé le diagnostic est assez proche pour les patients hommes et femmes (cf. annexe 6) : Les maladies de l'appareil respiratoire génèrent une part un plus importante de prescriptions chez les hommes que chez les femmes. *A contrario*, les troubles mentaux et les maladies de l'appareil génito-urinaire occupent une part plus importante de la prescription chez les femmes.

Afin de déterminer si la prescription de médicaments à SMR insuffisant concerne de façon similaire les patients hommes et femme, le tableau ci-dessous présente la part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour chacun des groupes de maladies, selon le sexe du patient.

**Tableau 21**  
**Nombre de prescriptions et part des médicaments à SMR insuffisant**  
**selon le chapitre de maladie auquel est associé le diagnostic et le sexe du patient.**

Domaine pathologique	Nombre de prescriptions (en milliers)		Part des médicaments à SMR insuffisant dans l'ensemble des prescriptions de la classe (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 Maladies infectieuses et parasitaires	14 027	20 243	21,1	19,2
2 Tumeurs	1 435	1 596	5,3	8,1
3 Maladies du sang	318	961	7,3	3,9
4 Maladies endocriniennes	15 035	19 839	4,2	5,2
5 Troubles mentaux	16 439	32 972	7,8	10,2
6 Maladies du système nerveux	7 372	13 811	7,1	6,9
7 Maladies de l'œil	4 946	8 153	13,3	20,9
8 Maladies de l'oreille	8 313	8 520	21,8	22,6
9 Maladies de l'appareil circulatoire	43 665	59 310	13,4	26,3
10 Maladies de l'appareil respiratoire	77 584	91 328	37,5	38,4
11 Maladies de l'appareil digestif	10 169	16 677	14,0	15,4
12 Maladies de la peau	9 657	14 014	7,3	10,6
13 Maladies ostéo-articulaires	24 306	39 786	6,1	6,8
14 Maladies de l'appareil génito-urinaire	3 970	17 025	2,5	3,7
18 Symptômes et états morbides mal définis	17 781	31 336	26,5	29,4
19 Traumatismes, empoisonnements	7 409	7 707	10,2	11,1
21 Autres	13 408	29 493	7,3	7,5
<b>Ensemble</b>	<b>275 971</b>	<b>414 682</b>	<b>19,2</b>	<b>20,2</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 21,1 % des prescriptions adressées à des hommes dans le traitement d'une maladie infectieuses ou parasitaire portent sur un médicament à SMR insuffisant.

Remarque : Parmi les 714 millions de lignes, en données extrapolées, retenues pour cette étude, le sexe du patient n'était pas renseigné pour environ 24 millions de lignes de prescriptions.

Globalement la part des médicaments à SMR insuffisant dans les prescriptions adressées à des femmes n'est supérieure que d'un point à celle observée pour les hommes.

Sans tenir compte des tumeurs, pour lesquelles le nombre de prescriptions observées est relativement faible, la part de médicaments à SMR insuffisant est significativement plus élevée lorsque les prescriptions sont adressées à des femmes pour trois groupes de maladies : les maladies de la peau, les maladies de l'œil et les maladies de l'appareil circulatoire.

En ce qui concerne les maladies de l'appareil circulatoire, nous avons déjà observé que les femmes reçoivent plus fréquemment des prescriptions de vasoprotecteurs (C05C) visant à traiter des affections veineuses et pour cette sous-classes la quasi-totalité des présentations sont à SMR insuffisant.

Pour les maladies de l'œil cette différence s'explique par une prévalence plus importante des affections du cristallin chez les femmes, traitées par des médicaments visant à prévenir ou traiter les cataractes : dans cette sous-classe de médicaments (S01N), toutes les présentations sont à SMR insuffisant.

Enfin, parmi les maladies de la peau, les prescriptions adressées à des femmes concernent plus souvent des maladies des phanères et des annexes de la peau, et en particulier le diagnostic 'raréfaction du système pileux non cicatriciel, sans précision', majoritairement traité par des médicaments à SMR insuffisant de la sous-classes des autres produits de dermatologie (D11A).

### 2.3.2.2. Analyse des motifs de prescription selon l'âge du patient

Pour l'étude des motifs de prescription selon l'âge du patient, nous conservons la même approche par lignes de prescriptions. Le tableau 22 présente le nombre de lignes de prescriptions correspondant à chaque groupe de maladies et ventilé selon les tranches d'âges des patients. Le tableau 23 présente la part de médicaments à SMR insuffisant dans l'ensemble des lignes de prescriptions.

Les maladies de l'appareil respiratoire (chapitre 10) génèrent le plus grand nombre de lignes de prescriptions, et c'est pour ce groupe de maladies que la part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant est la plus forte, quelle que soit la tranche d'âge.

Les enfants de moins de 7 ans sont les plus concernés : près d'une prescriptions sur deux visant à traiter une maladie de l'appareil respiratoire porte sur un produit à SMR insuffisant (47,6 %). Pour ce type de pathologies, la part des médicaments à SMR insuffisant décroît légèrement avec l'âge.

*A contrario*, pour les maladies de l'œil (chapitre 7), la part des médicaments à SMR insuffisant est croissante avec l'âge : inférieure à 5 % pour les enfants de moins de 7 ans, elle atteint 35,6 % pour les patients âgés de 80 ans et plus, alors que le nombre total de prescriptions adressées pour ce motif à chacune des deux tranches d'âge est équivalent.

Pour certains groupes de maladies, la part de médicaments à SMR insuffisant est la plus élevée aux âges extrêmes et moins importante pour 16-49 ans, il s'agit des maladies infectieuses et parasitaires, des maladies de l'oreille et des maladies de la peau.

Enfin, pour d'autres groupes de pathologies, la place des médicaments à SMR insuffisant est plus importante lorsque les patients sont âgés de 16 à 49 ans, il s'agit des troubles mentaux, des maladies endocriniennes, des maladies de l'appareil circulatoire et des symptômes ou états morbides mal définis.

Toutefois, ces résultats sont délicats à interpréter dans la mesure où les chapitres de maladie étudiés à ce premier niveau peuvent regrouper des pathologies de nature très diverses et dont les traitements sont très différents. C'est pourquoi, la troisième partie de ce rapport présente huit études de cas portant sur des diagnostics précis.



**Tableau 22**  
**Nombre de lignes de prescriptions selon le motif de prescription et l'âge du patient (en milliers)**

Domaine pathologique	< 7 ans	7-15 ans	16-49 ans	50-79 ans	80 ans et +	Ensemble
1 Maladies infectieuses et parasitaires	7 225	4 094	16 625	6 652	997	35 593
4 Maladies endocriniennes	642	69	5 773	26 037	3 245	35 766
5 Troubles mentaux	799	209	22 727	23 123	3 678	50 536
6 Maladies du système nerveux	480	258	7 014	10 924	3 041	21 717
7 Maladies de l'œil	1 844	728	3 425	5 801	1 654	13 452
8 Maladies de l'oreille	9 256	2 278	3 606	2 472	249	17 861
9 Maladies de l'appareil circulatoire	1 568	117	11 742	69 487	22 801	105 715
10 Maladies de l'appareil respiratoire	43 375	20 491	73 852	34 065	4 106	175 889
11 Maladies de l'appareil digestif	1 795	703	8 649	13 334	3 095	27 576
12 Maladies de la peau	2 732	2 686	12 684	5 570	837	24 509
13 Maladies ostéo-articulaires	1 037	1 005	23 314	34 382	5 926	65 664
14 Maladies de l'appareil génito-urinaire	659	384	8 309	10 877	966	21 195
18 Symptômes et états morbides mal définis	8 217	3 089	15 604	19 774	5 300	51 984
19 Traumatismes, empoisonnements	1 365	1 609	7 982	4 125	578	15 659
21 Autres	14 258	2 010	16 727	9 719	1 587	44 301
<b>Ensemble</b>	<b>95 251</b>	<b>39 730</b>	<b>238 034</b>	<b>276 341</b>	<b>58 060</b>	<b>707 416</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

En raison de la faiblesse des effectifs, les chapitres suivants ne sont pas présentés : 2 Tumeurs, 3 Maladies du sang, 15 Grossesse, accouchement, 16 Affections Périnatales.

**Tableau 23**  
**Part des lignes de prescription portant sur un médicament à SMR insuffisant selon le chapitre de maladies et l'âge du patient**

Domaine pathologique	< 7 ans	7-15 ans	16-49 ans	50-79 ans	80 ans et +
1 Maladies infectieuses et parasitaires	23,7	22,2	18,0	19,5	23,4
4 Maladies endocriniennes	5,6	5,7	7,0	4,5	3,4
5 Troubles mentaux	15,4		8,7	8,9	14,7
6 Maladies du système nerveux	11,2	20,8	6,8	5,9	8,7
7 Maladies de l'œil	4,6	9,6	13,3	21,0	35,6
8 Maladies de l'oreille	23,7	21,0	15,7	27,3	30,5
9 Maladies de l'appareil circulatoire	21,8	34,9	40,0	18,6	17,6
10 Maladies de l'appareil respiratoire	47,6	39,4	34,1	34,5	35,4
11 Maladies de l'appareil digestif	11,6	14,9	15,6	15,5	12,7
12 Maladies de la peau	13,3	5,4	8,0	11,6	13,7
13 Maladies ostéo-articulaires	9,9	15,0	8,6	5,3	3,9
14 Maladies de l'appareil génito-urinaire	5,5	7,7	4,8	2,2	3,3
18 Symptômes et états morbides mal définis	26,3	28,6	30,8	27,9	24,9
19 Traumatismes, empoisonnements	11,3	10,9	9,9	11,8	9,9
21 Autres	4,0	8,4	7	11,7	16,0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : IRDES Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 23,7 % des prescriptions adressées à des enfants de moins de 7 ans pour traiter une maladie infectieuse ou parasitaire portent sur un médicament à SMR insuffisant.

En raison de la faiblesse des effectifs, les chapitres suivants ne sont pas présentés : 2 Tumeurs, 3 Maladies du sang, 15 Grossesse, accouchement, 16 Affections Périnatales.

## 2.4. Les associations diagnostic et classe thérapeutique

Après avoir détaillé la prescription de médicaments SMR insuffisant à la fois en termes d'appartenance à des classes thérapeutiques, et en termes de motifs de prescription, il nous a paru intéressant de croiser ces informations.

Le tableau suivant présente la répartition des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant selon la classe thérapeutique du médicament et le motif de prescription.

Il révèle que près de 60 % des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant se concentrent dans trois ensembles de pathologies pour lesquelles les traitements disponibles se composent essentiellement de médicaments à SMR insuffisant :

- 40,5 % des lignes de prescription de médicaments à SMR insuffisant ont été effectuées dans le traitement d'une maladie de l'appareil respiratoire par un médicament de l'appareil respiratoire ; dans ce groupe, les diagnostics impliqués sont essentiellement les rhinopharyngites, les pharyngites et les bronchites aiguës. Les médicaments à SMR insuffisant concernés sont les expectorants, les préparations rhinologiques locales et générales, les anti-infectieux décongestionnant du pharynx et les sédatifs de la toux.
- 14,4 % ont concerné un produit de la classe de l'appareil cardiovasculaire destiné à traiter une maladie de l'appareil circulatoire ; dans ce groupe, les diagnostics impliqués sont essentiellement les affections veineuses, les maladies des artères et les maladies cérébro-vasculaires. Les médicaments à SMR insuffisant concernés sont les vasodilatateurs, les vasoprotecteurs et les autres cardiovasculaires.
- 3,7 % ont concerné un produit de la classe de l'appareil digestif destiné à traiter une maladie infectieuse ou parasitaire ; dans ce groupe, les diagnostics impliqués sont essentiellement les maladies intestinales infectieuses, et en particulier la diarrhée. Les médicaments à SMR insuffisant concernés sont les anti-infectieux intestinaux, les adsorbants intestinaux et les antidiarrhéiques.

**Tableau 24**  
**Part des médicaments à SMR insuffisant dans la prescription selon la classe thérapeutique et le chapitre de maladies**

	Appareil digestif	Appareil cardiovasculaire	Vitamines et suppléments minéraux	Anti-infectieux voie générale	Appareil loco-moteur	Appareil respiratoire	Autres classes thérapeutiques	Total pour ce groupe de maladies
Maladies infectieuses et parasitaires	3,7						1,2	4,9
Maladies de l'oreille						2,3	0,9	3,2
Maladies de l'appareil circulatoire		14,4					0,8	15,2
Maladie de l'appareil respiratoire				2,5		40,5	3,1	46,2
Maladies de l'appareil digestif	2,5						0,4	2,9
Maladies ostéo-articulaires					2,5		0,7	3,2
Symptôme et états morbides mal définis		2	1,8			3,3	2,9	10
Autres groupes de maladies	2,8	4,6	2,1	0,7	2	1		
<b>Total pour cette classe thérapeutique</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>3,9</b>	<b>3,2</b>	<b>4,5</b>	<b>47,1</b>		<b>100</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : Dans l'ensemble des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant effectuées en 2001, 3,7 % portent sur un médicament de la classe de l'appareil digestif, et vise à traiter une maladie infectieuse ou parasitaire.



### **3. Quelle alternative ? Huit études de cas**

---



### 3. Quelle alternative ? Huit études de cas

Chaque maladie ayant sa propre spécificité en matière de traitement médicamenteux, les conséquences de modifications du champ des remboursements qui sont discutées pour les médicaments à SMR insuffisant ne peuvent s'examiner que maladie par maladie. Parmi les trois groupes de pathologies qui génèrent plus de 60 % des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant, nous avons donc retenu les diagnostics les plus fréquents :

- dans le groupe des maladies infectieuses et parasitaires : la diarrhée,
- dans le groupe des maladies de l'appareil circulatoire, les affections veineuses : les maladies des artères et les maladies cérébro-vasculaires,
- dans les groupes des maladies de l'appareil respiratoire : la rhinopharyngite, la pharyngite et la bronchite.

En complément, nous nous sommes intéressés aux maladies de l'oreille et en particulier à l'otite. Au total, huit cas ont donc été retenus. Pour chacun d'eux, l'objectif est d'anticiper les modifications du comportement de prescription subséquentes au déremboursement des médicaments à SMR insuffisant. Nous examinons les comportements de prescription en 2001 afin de déterminer s'il existe déjà des alternatives à la prescription de médicaments à SMR insuffisant. La méthodologie adoptée consiste à comparer, pour un diagnostic donné, les ordonnances qui comprennent au moins un médicament à SMR insuffisant, à celles qui n'en comportent pas.

**Tableau 25**  
**Les huit cas retenus pour la comparaison des ordonnances avec et sans médicament à SMR insuffisant**

Groupes de maladies	Classe thérapeutique		
	Appareil digestif	Appareil cardiovasculaire	Appareil respiratoire
Maladies infectieuses et parasitaires	3,7 % lignes de prescription à SMRI - la diarrhée (3,5 %)		
Maladies de l'oreille			2,3 % lignes de prescription à SMRI - l'otite (1 %)
Maladies de l'appareil circulatoire		14,4 % lignes de prescription à SMRI - les affections veineuses (8 %) - les maladies des artères (2 %) - les maladies cérébro-vasculaires (1 %)	
Maladies de l'appareil respiratoire			40,5 % lignes de prescription à SMRI - la rhinopharyngite (12 %) - la pharyngite (6 %) - la bronchite (7 %)

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : 40,5 % des médicaments à SMR insuffisant prescrits en 2001 sont des médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire visant à traiter une maladie de l'appareil respiratoire ; 12 % sont prescrits pour rhinopharyngite.

### 3.1. Les maladies infectieuses et parasitaires et la classe thérapeutique de l'appareil digestif

- **Étude de cas n° 1 : la diarrhée**

Parmi les prescriptions effectuées en 2001, nous retenons celles qui associent la classe thérapeutique de l'appareil digestif et le chapitre des maladies infectieuses et parasitaires. 5 350 ordonnances concernent le diagnostic diarrhée. Environ la moitié de ces ordonnances comporte un médicament à SMR insuffisant et la moitié n'en comporte pas. La liste détaillée des médicaments de la classe de l'appareil digestif prescrits pour diarrhée est présentée en annexe 7.

#### **Les ordonnances avec médicament à SMR insuffisant :**

Les prescriptions à SMR insuffisant représentent 29,4 % du total des lignes prescrites dans le diagnostic de diarrhée. 2 740 ordonnances comportent au moins un médicament à SMR insuffisant. Elles représentent 51,2 % des ordonnances réalisées pour diarrhée et le nombre moyen de lignes de prescription est de 2,5 par ordonnance.

23,2 % de ces ordonnances ne contiennent que des médicaments à SMR insuffisant (19,9 % un médicament et 3,3 % deux ou plus). Les autres ordonnances associent médicaments à SMR insuffisant et autres médicaments : 37,8 % des ordonnances comprennent un médicament à SMR insuffisant associé à un autre médicament. 30,5 % des ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant associé à plusieurs autres médicaments. Enfin, 8,5 % des ordonnances comprennent plusieurs médicaments à SMR insuffisant associés à au moins un autre médicament.

Les médicaments à SMR insuffisant prescrits pour diarrhées appartiennent à la classe des anti-infectieux intestinaux (A07A) dans 50 % des cas, celle des antidiarrhéiques microorganismes (A07F) dans 35 % des cas et celle des adsorbants intestinaux (A07B) dans 20 % des cas. D'autres classes thérapeutiques à SMR insuffisant sont également utilisées dans le cadre de la diarrhée, mais la convention que nous avons avec la société IMS-health ne nous permet pas de les citer, car elles comportent moins de trois médicaments chacune.

On relève également sur ces ordonnances, des médicaments dont le niveau de SMR n'est pas insuffisant : 31 % comportent des gastroprokinétiques (A03F), 23 % des antispasmodiques anticholinergiques (A03A), 21 % des inhibiteurs du transit intestinal (A07H) et 17 % des antiacides seuls (A02A1)<sup>13</sup>.

Les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 12,6 €, dont 6 € sont attribuables aux médicaments à SMR insuffisant, et le montant remboursable moyen est de 5,3 €, dont 2,5 € peuvent être rapportés aux médicaments à SMR insuffisant.

#### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant :**

2 610 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant. Elles représentent 48,8 % des ordonnances réalisées pour diarrhée. La longueur des ordonnances est nettement inférieure à celles comportant au moins un médicament à SMR insuffisant : 1,8 ligne de prescription par ordonnance, versus 2,5. Parmi ces ordonnances versus, 49,6 % ne comportent qu'une ligne de prescription.

La répartition par sous classe thérapeutique des médicaments à SMR de niveau supérieur prescrits est relativement proche de celle observée pour les ordonnances avec médicament à SMR insuffisant. Seule exception : les médicaments de la classe des antiacides seuls (A02A1) qui sont deux fois plus fréquents et concernent 34 % des ordonnances. En effet, 37 % des ordonnances comportent des gastroprokinétiques (A03F), 27 % des antispasmodiques anticholinergiques (A03A) et 22 % des inhibiteurs du transit intestinal (A07H).

---

<sup>13</sup> Le total des prescriptions est supérieur à 100, car chaque ordonnance comporte en moyenne 2,3 lignes de la classe thérapeutique « A – Appareil digestif »



En termes de coûts, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont, en moyenne, à peine moins onéreuses (11,5 €) que les ordonnances comportant au moins un médicament à SMR insuffisant et le montant remboursable est équivalent (5 € au lieu de 5,3 €).

**Tableau 26**  
**Cas n° 1 - Le traitement de la diarrhée par des médicaments**  
**de la classe thérapeutique de l'appareil digestif**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	2 610	2 740
Nombre moyen de lignes de prescription	1,8	2,5
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
<i>- Classe thérapeutique A</i>		
A07A <i>Anti-infectieux intestinaux (SMR insuffisant)</i>		50
A07F <i>Antidiarrhéiques microorganismes (SMR insuffisant)</i>		35
A07B <i>Adsorbants intestinaux (SMR insuffisant)</i>		20
A03F <i>Gastroprokinétiques</i>	37	31
A02A1 <i>Antiacides seuls</i>	34	17
A03A <i>Antispasmodiques + Anticholinergiques</i>	27	23
A07H <i>Inhibiteurs du transit intestinal</i>	22	21
A07X <i>Autres antidiarrhéiques</i>	17	7
A04A9 <i>Autres antiémétiques</i>	11	11
<i>- Autres classes thérapeutiques</i>		
N02B <i>Analgésiques non narcotiques anti-pyrétiques</i>	15	12
J01 <i>Antibiotiques</i>	1	1
Coût moyen de l'ordonnance	11,50 €	12,60 €
dont médicaments à SMR insuffisant		6 €
Coût remboursable	5 €	5,30 €
dont médicaments à SMR insuffisant		2,50 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Lecture : Un anti-infectieux intestinal est prescrit dans 50 % des ordonnances comportant au moins un médicament à SMR insuffisant.

Au total, la grande majorité des ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant comporte également un médicament à SMR de niveau supérieur et ces derniers sont prescrits, à une exception près, avec la même fréquence dans les deux types d'ordonnance. Cette constatation plaide en faveur de l'hypothèse que les médicaments à SMR insuffisant s'ajoutent aux autres médicaments sans s'y substituer.

En théorie, trois types de substitutions sont envisageables : la substitution à l'intérieur d'une sous-classe thérapeutique ; la substitution à l'intérieur de la classe thérapeutique et la substitution entre classes thérapeutiques.

En pratique pour la diarrhée, la substitution à l'intérieur des sous-classes n'est pas possible, puisque dans les sous-classes visées, quasiment tous les médicaments sont à SMR insuffisant (A07A, A07B, A07F). Compte tenu de la fréquence de prescription quasi identique dans les ordonnances avec ou sans médicament à SMR insuffisant des autres sous classes thérapeutiques qui composent la classe des médicaments de l'appareil digestif, il ne semble pas non plus possible d'envisager une substitution par des médicaments à l'intérieur de la classe thérapeutique ou avec des médicaments issus d'autres classes thérapeutiques.

## 3.2. Les maladies cardiovasculaires et la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire

- **Étude de cas n° 2 : les affections veineuses**

Parmi les prescriptions réalisées pour les maladies cardiovasculaires, nous retenons tout d'abord celles qui sont effectuées pour le sous-chapitre des maladies des veines, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques et qui concernent un médicament de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire. Les ordonnances comportant des prescriptions pour le traitement des hémorroïdes sont exclues. 6 669 ordonnances sont concernées. Pour ce diagnostic, la quasi totalité (96,8 %) des ordonnances contiennent un médicament à SMR insuffisant. La liste détaillée des médicaments de la classe de l'appareil cardiovasculaire prescrits pour des affections veineuses est présentée en annexe 8.

### **Les ordonnances avec médicament à SMR insuffisant**

6 453 ordonnances comportent au moins un médicament à SMR insuffisant et comprennent en moyenne 1,2 ligne de prescription par ordonnance.

La majorité des ordonnances ne comporte que des médicaments à SMR insuffisant : 89,2 % un seul médicament et 7,1 % deux ou trois médicaments.

Dans 94 % des ordonnances, il s'agit d'un médicament à SMR insuffisant de la classe des vasoprotecteurs voie générale (C05C), dans 11 % d'un médicament à SMR insuffisant de la classe des anti-variqueux topiques (C05B), et dans 1 % des cas d'un médicament à SMR insuffisant de la classe des vasodilatateurs périphériques et généraux (C04A).

Les ordonnances comportant avec médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 26,8 € et le montant remboursable est de 9,3 €.

### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

216 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant, soit 3,2 %. La longueur des ordonnances est du même ordre de grandeur que celles comportant au moins un médicament à SMR insuffisant : 1,1 ligne de prescription par ordonnance.

Parmi ces ordonnances, 93 % ne comportent qu'une ligne de prescription et 7 % deux ou plus.

Une classe thérapeutique est majoritaire dans ces ordonnances : il s'agit de la classe des anti-variqueux topiques (C05B), présente dans 88 % des ordonnances. A noter que dans 76 % des cas le médicament n'est pas pris en charge par l'Assurance maladie. En effet dans cette classe une présentation sur deux n'est pas remboursée et une sur trois est à SMRI (cf. tableau 11).

En termes de coûts moyens, les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant sont nettement moins onéreuses (8,8 €) et le montant remboursable est plus faible (1,5 €).

**Tableau 27**  
**Cas n° 2 - Le traitement des affections veineuses par les médicaments**  
**de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	216	6 453
Nombre moyen de lignes de prescription	1,1	1,2
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
<i>- Classe thérapeutique C</i>		
C05C Vasoprotecteurs voie générale (SMR insuffisant)		94
C05B Antivariqueux topiques (SMR insuffisant)		11
C05B Antivariqueux topiques (non remboursé)	74	1
C05B Antivariqueux topiques	16	
C07A Beta bloquants seuls	5	
C03A Diurétiques	3	
C04A Vasodilatateurs (SMR insuffisant)		1
<i>- Autres classes thérapeutiques</i>		
N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyrétiques		2
N02A Baumes revulsifs		1
<u>Motifs de prescription</u>		
Varices des membres inférieurs sans ulcère ni inflammation	58	14
Insuffisance veineuse chronique périphérique	28	65
Autres atteintes veineuses précisées	5	12
Atteinte veineuse sans précision		4
Varices œsophagiennes non hémorragiques	4	
Coût moyen de l'ordonnance	8,80 €	26,80 €
dont médicaments à SMR insuffisant		26,40 €
Coût remboursable	1,50 €	9,30 €
dont médicaments à SMR insuffisant		9,20 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Au total, pour ce type d'affection, il n'y a pas d'alternative médicamenteuse<sup>14</sup> possible au traitement par un médicament à SMR insuffisant : 96,8 % des ordonnances comprennent un médicament de ce type et dans l'écrasante majorité des cas, il s'agit de vasoprotecteurs, classe dont tous les médicaments sont à SMR insuffisant.

Les seules prescriptions comportant des médicaments à SMR de niveau supérieur concernent des topiques, c'est-à-dire des médicaments à usage local. Les indications de ces topiques diffèrent radicalement suivant leur classement en SMR insuffisant ou non et ils ne sont de ce fait pas substituables. Les seconds sont en effet des médicaments utilisés pour la sclérose des varices, tandis que les autres sont des pommades à usage local destinées à soulager les symptômes des varices.

<sup>14</sup> L'alternative non médicamenteuse existe, en tous cas pour l'insuffisance veineuse des membres inférieures, puisqu'il est préconisé de prescrire des bas, collants ou chaussettes de contention.

- **Étude de cas n° 3 : les maladies des artères**

Parmi les prescriptions réalisées pour maladies cardiovasculaires, nous avons ensuite retenu celles qui sont effectuées pour le sous-chapitre des maladies des artères, artéριοles et capillaires et qui concernent un médicament de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire (C). 1 671 ordonnances sont concernées. Pour ce diagnostic, 95,1 % des ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant. La liste détaillée des médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire prescrits pour les maladies des artères est présentée en annexe 9.

#### **Les ordonnances avec médicament à SMR insuffisant**

1 589 ordonnances comportent au moins un médicament à SMR insuffisant et comprennent en moyenne 1,5 ligne de prescription par ordonnance. La plupart des ordonnances se composent exclusivement de médicaments à SMR insuffisant : 87,2 % un seul médicament et 6,9 % deux ou trois médicaments. Les autres ordonnances associent médicament à SMR insuffisant et autre médicament.

Une classe thérapeutique est majoritairement présente dans ces ordonnances : la classe des vasodilatateurs périphériques et cérébraux (C04A) dont la quasi totalité des présentations sont à SMRI. On recense également dans 7 % des ordonnances un médicament à SMR insuffisant de la classe de « thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques » (C01D), et dans 3 % des ordonnances un médicament à SMR insuffisant de la classe des vasoprotecteurs voie générale (C05C).

Les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 33,3 € et le montant remboursable est de 12,7 €.

#### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

82 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant. La longueur des ordonnances est du même ordre de grandeur que celles comportant au moins un médicament à SMR insuffisant : 1,7 ligne de prescription par ordonnance.

Le plus souvent un seul médicament est prescrit : 91,2 % ne comportent qu'une ligne de prescription.

47 % des ordonnances comportent un médicament de la classe de la réduction du cholestérol et des triglycérides (C10A), 22 % contiennent un médicament de la classe des antagonistes du calcium seuls (C08A), et 13 % un médicament de la classe des dérivés nitrés (C01E). A noter que seules 5 % des ordonnances comportent un médicament de la classe antivariqueux topiques (C05B), dont le niveau de SMR n'est pas insuffisant.

En termes de coût moyen, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont un peu plus onéreuses (38,4 €) et le montant remboursable est deux fois plus important (24,3 €).

**Tableau 28**  
**Cas n° 3 - Le traitement des maladies des artères, artérioles et capillaires par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	82	1 589
Nombre moyen de lignes de prescription	1,7	1,5
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
- <i>Classe thérapeutique C</i>		
C04A Vasodilatateurs périphériques et cérébraux (SMR insuffisant)		93
C10A Réduction du cholestérol et des triglycérides	47	3
C08A Antagonistes calcium seuls	22	<1
C01E Dérivés nitrés	13	<1
C01D Thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques (SMR insuffisant)		7
C01D Thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques	5	
C03A Diurétiques	5	<1
C05B Antivariqueux topiques (non remboursé)	5	<1
C05C Vasoprotecteurs voie générale (SMR insuffisant)		3
- <i>Autres classes thérapeutiques</i>		
B01C Inhibiteur de l'agrégation plaquettaires	44	30
N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyrétiques	8	6
B01A Anticoagulants non injectables	7	3
<u>Motifs de prescription</u>		
Artérite sans précision	48	70
Arthérome généralisé et sans précision	13	4
Atteintes artères et artérioles sans précisions	7	12
Syndrome de Raynaud	12	5
Naevus non néoplasique	4	
Coût moyen de l'ordonnance	38,40 €	33,30 €
dont médicaments à SMR insuffisant		30,80 €
Coût remboursable	24,30 €	12,70 €
dont médicaments à SMR insuffisant		11,10 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Globalement, il semble que les ordonnances avec ou sans médicaments à SMR insuffisant répondent au traitement de diagnostics similaires, mais dont la répartition est différente. Ainsi, 70 % des ordonnances avec SMR insuffisant sont réalisées pour artérite alors que ce n'est le cas que de 48 % des autres ordonnances. *A contrario*, l'athérome est plus fréquent dans les ordonnances sans SMR insuffisant. Ces écarts expliquent en partie le taux important de prescriptions d'hypolipémiants<sup>15</sup> dans les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant (47 % vs 7 %). Ils ne l'expliquent toutefois pas totalement, puisque la fréquence de prescription des hypolipémiants pour un même diagnostic diffère aussi de manière importante entre les deux groupes d'ordonnances.

Au total, pour ce type d'affection, il n'y a pas d'alternative médicamenteuse possible au traitement par un médicament à SMR insuffisant : 95,1 % des ordonnances comprennent un médicament de ce type et dans l'écrasante majorité des cas, les prescriptions comportent un vasodilatateur, classe dans laquelle tous les médicaments sont à SMR insuffisant.

<sup>15</sup> Classe C10D, réduction du cholestérol et des triglycérides.

## **Étude de cas n° 4 : les maladies cérébro-vasculaires**

Le troisième cas que nous avons étudié, parmi les prescriptions réalisées pour maladies cardiovasculaires, concerne le sous chapitre des maladies cérébro-vasculaires ayant suscité la prescription d'un médicament de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire (C). 809 ordonnances sont concernées. Pour ce diagnostic, 93,4 % des ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant. La liste détaillée des médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire prescrits par maladies cérébrovasculaires est présentée en annexe 10.

### **Les ordonnances avec médicament à SMR insuffisant**

756 ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant et comprennent en moyenne 1,4 ligne de prescription par ordonnance.

La plupart des ordonnances ne comportent que des médicaments à SMR insuffisant : 82,1 % un seul médicament et 8,9 % deux ou trois médicaments. Les autres ordonnances associent médicament à SMR insuffisant et autre médicament.

Une classe thérapeutique est majoritairement présente dans ces ordonnances : la classe des vasodilatateurs périphériques et cérébraux (C04A) dont la quasi totalité des présentations sont à SMRI. On recense également dans 16 % des ordonnances un médicament à SMR insuffisant de la classe de la thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques (C01D), et dans 2 % des ordonnances un médicament à SMR insuffisant de la classe des vasoprotecteurs par voie générale (C05C).

En termes de coûts, les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 28,2 € et le montant remboursable est de 11,1 €.

### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

53 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant, et elles sont en moyenne un peu plus longues que celles comportant un médicament à SMR insuffisant : 2,2 lignes de prescription par ordonnance, dont 1 ligne correspond à un médicament d'une autre classe thérapeutique que la classe C.

Le plus souvent un seul médicament est prescrit : 86,8 % ne comportent qu'une ligne de prescription.

36 % des ordonnances comportent un médicament de la classe des réducteurs du cholestérol ou des triglycérides (C10A), 21 % contiennent un médicament de la classe de la thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques (C01D) et 15 % un médicament de la classe des diurétiques (C03A).

A noter que dans 62 % des ordonnances sous médicament à SMR insuffisant, on relève un médicament de la classe des inhibiteurs de l'agrégation plaquettaire (B01C).

En termes de coûts moyens, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont à peine plus onéreuses (30,1 €) et le montant remboursable s'élève à 17,6 €.

L'examen des motifs de prescription des ordonnances avec ou sans SMR insuffisant révèle des profils pathologiques différents. Ainsi, au sein des ordonnances sans SMR insuffisant, les diagnostics d'accidents vasculaires cérébraux ou de séquelles d'accidents vasculaires cérébraux sont bien plus fréquents qu'au sein des ordonnances avec des médicaments à SMR insuffisant. Ces différences expliquent en partie la prescription plus fréquente des médicaments de la classe des réducteurs du cholestérol ou des triglycérides (C10A) ou de la classe des inhibiteurs agrégation plaquettes (B01C).

Au total, pour ce type d'affection, il n'y a pas d'alternative médicamenteuse possible au traitement par un médicament à SMR insuffisant : 93,4 % des ordonnances comprennent un médicament de ce type et dans l'écrasante majorité des cas, les prescriptions comportent un vasodilatateur, classe dont tous les médicaments sont à SMR insuffisant. Il n'y a pas non plus de substitution possible entre classes et sous classes thérapeutiques, sauf si les médecins se mettaient à modifier leurs comportements et prescrivaient des antiagrégants plaquettaire dans l'indication « insuffisance circulatoire cérébrale »

ou « maladie cérébrovasculaire », comme ils le font aujourd'hui dans l'indication « accident vasculaire cérébral » ou séquelles.

**Tableau 29**  
**Cas n° 4 - Le traitement des maladies cérébro-vasculaires par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	53	756
Nombre moyen de lignes de prescription	2,2	1,4
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
<i>- Classe thérapeutique C</i>		
<i>C04A Vasodilatateurs périphériques et cérébraux (SMR insuffisant)</i>		88
<i>C10A Réduction du cholestérol et des triglycérides</i>	36	1
<i>C01D Thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques</i>	21	
<i>C01D Thérapie coronarienne sauf dérivés nitrés et inhibiteurs calciques (SMR insuffisant)</i>		16
<i>C03A Diurétiques</i>	15	
<i>C07A Beta bloquants seuls</i>	11	
<i>C09A IEC seuls</i>	7	
<i>C01B Antiarythmiques</i>	7	
<i>C08A Antagonistes calcium seuls</i>	4	
<i>C05C Vasoprotecteurs voie générale (SMR insuffisant)</i>		2
<i>- Autres classes thérapeutiques</i>		
<i>B01C Inhibiteurs de l'agrégation plaquettaire</i>	62	15
<i>B01A Anticoagulants non injectables</i>	6	
<i>N03A Antiépileptiques</i>	6	1
<i>N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyrétiques</i>	4	2
<i>P02D Nootropiques</i>	4	2
<i>A02B Antiulcéreux</i>	4	
<i>N07C Antivertigineux</i>		2
<u>Motifs de prescription</u>		
Autres maladies cérébrovasculaires précisées	15	69
Accident vasculaire cérébral non précisé avec hémorragie ou infarctus	38	11
Séquelle accident vasculaire non précisé avec hémorragie ou infarctus	24	7
Maladie cérébro-vasculaire sans précision	6	9
Athérosclérose cérébrale	6	
Coût moyen de l'ordonnance	30,10 €	28,20 €
dont médicaments à SMR insuffisant		27,20 €
Coût remboursable	17,60 €	11,10 €
dont médicaments à SMR insuffisant		10,40 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

### 3.3. Les maladies de l'appareil respiratoire et la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire

- **Étude de cas n° 5 : la rhinopharyngite**

Dans le chapitre des maladies de l'appareil respiratoire, nous avons choisi tout d'abord de traiter le cas du diagnostic rhinopharyngite associé aux prescriptions de médicaments de la classe de l'appareil respiratoire (R). Afin d'éviter une trop grande hétérogénéité des cas, nous avons exclu les ordonnances comportant des prescriptions de médicaments traitant des allergies, ou comportant un diagnostic d'allergie. 8 906 ordonnances sont ainsi concernées. La liste détaillée des médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire prescrits pour la rhinopharyngite est présentée en annexe 11.

#### **Les ordonnances avec médicament à SMR insuffisant**

7 261 ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant. Elles représentent 81,5 % des ordonnances réalisées pour les rhinopharyngites et comportent un nombre moyen de 2,8 lignes de prescription par ordonnance, dont en 1,9 ligne correspond à des médicaments d'une classe thérapeutique autre que la classe de l'appareil respiratoire.

Les deux tiers des ordonnances ne comportent que des médicaments à SMR insuffisant. Dans le tiers restant des ordonnances, les médicaments dont le SMR est de niveau supérieur appartiennent le plus souvent aux mêmes classes thérapeutiques que les médicaments à SMR insuffisant.

Parmi l'ensemble des ordonnances comportant au moins un médicament à SMR insuffisant, 48 % contiennent un médicament à SMR insuffisant de la classe des expectorants (R05C) et 19 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des anti-infectieux décongestionnant pharynx (R02A).

La description de l'arsenal thérapeutique (cf. tableau 10) menée précédemment indique que ces deux sous-classes sont quasi-exclusivement composées de médicaments à SMR insuffisant ou de médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie.

En revanche, pour deux autres sous-classes, celle des préparations rhinologiques locales (R01A) et celle des sédatifs de la toux (R05D), on recense des présentations dont le SMR n'est pas insuffisant : la plupart des ordonnances prescrites pour rhinopharyngite comportent un médicament de la classe des préparations rhinologiques locales (R01A), il s'agit dans 57 % des cas d'un médicament à SMR insuffisant, et dans 18 % des cas d'un médicament à SMR de niveau supérieur; tandis que 14 % des ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant de la classe des sédatifs de la toux (R05D), 7 % comportent un sédatif de la toux à SMR de niveau supérieur.

En termes de coûts, les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 6,4 € et le montant remboursable est de 2,2 €.

#### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

1 645 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant. Elles représentent seulement 18,5 % des ordonnances réalisées pour les rhinopharyngites. Les ordonnances sont plus courtes que celles comportant un médicament à SMR insuffisant : 1,9 ligne de prescription par ordonnance, dont 1,6 ligne correspond à des médicaments appartenant à une classe thérapeutique autre que la classe R.

Parmi ces ordonnances, 77,4 % ne comportent qu'une ligne de prescription. Quatre classes thérapeutiques sont essentiellement prescrites sur ces ordonnances : dans 78 % des cas, il s'agit de la classe des préparations rhinologiques locales (R01A), dans 18 % des cas de la classe préparation rhinologiques voie générale, dans 16 % des cas de la classe des sédatifs de la toux et dans 7 % des cas de la classe (R01B) médicaments broncho-pulmonaires / anti-infectieux.



En termes de coûts, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont un peu moins onéreuses que celles qui en comportent (5,6 €) et le montant remboursable est moins élevé (1,7 €).

**Tableau 30**  
**Cas n° 5 - Le traitement des rhinopharyngites par les médicaments**  
**de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	1 645	7 261
Nombre moyen de lignes de prescription	1,9	2,8
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
- <i>Classe thérapeutique R</i>		
<i>R01A Préparations rhinologiques locales (SMR insuffisant)</i>		57
<i>R01A Préparations rhinologiques locales</i>	70	18
<i>R01A Préparations rhinologiques locales (non remboursé)</i>	8	2
<i>R05C Expectorants (SMR insuffisant)</i>		48
<i>R05C Expectorants (non remboursé)</i>	2	1
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnants pharynx (SMR insuffisant)</i>		19
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnants pharynx</i>	1	
<i>R05D Sédatifs de la toux (SMR insuffisant)</i>		14
<i>R05D Sédatifs de la toux</i>	16	7
<i>R01B Préparations rhinologiques voie générale</i>	18	7
<i>R01B Préparations rhinologiques voie générale (SMR insuffisant)</i>		4
<i>R05A Bronchopulmonaires / Anti-infectieux</i>	7	3
<i>R05F Autres antitussifs et médicaments bronchopulmonaires</i>		5
- <i>Autres classes thérapeutiques</i>		
<i>J01 Antibiotiques</i>	26	40
<i>N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyretiques</i>	24	32
Coût moyen de l'ordonnance	5,60 €	6,40 €
dont médicaments à SMR insuffisant		5,10 €
Coût remboursable	1,70 €	2,20 €
dont médicaments à SMR insuffisant		1,80 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Au total, pour ce type d'affection, ce qui semble différencier les ordonnances comprenant un médicament à SMR insuffisant des ordonnances qui n'en contiennent pas c'est le nombre moyen de lignes et la présence d'un expectorant (R05C) qui semble être prescrit en supplément.

Toutes les autres classes de médicaments à SMR insuffisant présentes dans l'ordonnance contiennent également des médicaments dont le SMR n'est pas insuffisant, il existe donc une alternative thérapeutique au sein même de chacune de ces classes prescrites.

Enfin, les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant sont plus souvent associées à des prescriptions d'antibiotiques que les ordonnances qui n'en comportent pas. Cette constatation ne préjuge pas des comportements ultérieurs des médecins.

- **Étude de cas n° 6 : la pharyngite**

Le diagnostic pharyngite traité par au moins un médicament de la classe de l'appareil respiratoire a généré 6 % des prescriptions de médicament à SMR insuffisant en 2001. Afin d'éviter une trop grande hétérogénéité des cas, nous avons exclu les ordonnances comportant des prescriptions de médicaments traitant des allergies, ou comportant un diagnostic d'allergie. 4 431 ordonnances sont ainsi concernées et 93 % d'entre elles comportent au moins un médicament à SMR insuffisant. La liste détaillée des médicaments de la classe thérapeutique R prescrits pour pharyngite appartenant à ces différentes classes est présentée en annexe 12.

#### **Les ordonnances avec un médicament à SMR insuffisant**

4 117 ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant. Elles représentent 93 % des ordonnances réalisées pour les pharyngites et comportent un nombre moyen de 2,8 lignes de prescription par ordonnance, dont en 1,4 ligne correspond à des médicaments d'une classe thérapeutique autre que la classe R.

Les deux tiers de ces ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant de la classe des anti-infectieux décongestionnant pharynx (R02A), 26 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des expectorants (R05C), 20 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des préparations rhinologiques locales, 7 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des sédatifs de la toux et 3 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des autres antitussifs et médicaments broncho-pulmonaires.

Un très petit nombre d'ordonnances comporte également des médicaments qui n'ont pas été classés en SMR insuffisant : 4 % des ordonnances comprennent un médicament à SMR de niveau supérieur de la classe des préparations rhinologiques locales et 4 % des ordonnances un médicament à SMR de niveau supérieur de la classe des sédatifs de la toux.

En termes de coûts, les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 5,1 € et le montant remboursable est de 1,8 €.

#### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

314 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant. Elles représentent seulement 7 % des ordonnances réalisées pour les pharyngites. En moyenne, elle ont la même taille que celles comportant un médicament à SMR insuffisant : 2,8 lignes de prescription par ordonnance, dont 1,7 ligne correspond à des médicaments appartenant à une classe thérapeutique autre que la classe R.

Trois classes thérapeutiques sont essentiellement prescrites sur ces ordonnances : dans 43 % des cas, il s'agit de la classe des sédatifs de la toux (R05D), dans 31 % des cas de la classe des anti-infectieux décongestionnant pharynx (R02A) et dans 21 % des cas des préparations rhinologiques locales (R01A).

Les ordonnances avec et sans SMR insuffisant se distinguent donc par la prescription des sédatifs de la toux, beaucoup plus fréquente dans les ordonnances ne comportant pas de médicaments à SMR insuffisant. Il est probable que le tableau clinique soit différent dans l'un et l'autre cas, les pharyngites traitées par SMR insuffisant s'accompagnant d'une toux productive (dite « toux grasse ») justifiant la prescription d'expectorants, tandis que les autres pharyngites sont associées à une toux sèche.

En termes de coûts, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont un peu moins onéreuses que celles qui en comportent (4,2 €) et le montant remboursable est moins élevé (1,1 €).

**Tableau 31**  
**Cas n° 6 - Le traitement des pharyngites par les médicaments**  
**de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	314	4 117
Nombre moyen de lignes de prescription	1,1	1,4
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
<i>- Classe thérapeutique R</i>		
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnant pharynx (SMR insuffisant)</i>		63
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnant pharynx</i>	11	1
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnant pharynx (non remboursé)</i>	20	1
<i>R01A Préparations rhinologiques locales (SMR insuffisant)</i>		20
<i>R01A Préparations rhinologiques locales</i>	21	4
<i>R05C Expectorants (SMR insuffisant)</i>		26
<i>R05C Expectorants (non remboursé)</i>	2	
<i>R05D Sédatifs de la toux (SMR insuffisant)</i>		7
<i>R05D Sédatifs de la toux</i>	43	4
<i>R01B Préparations rhinologiques voie générale</i>	7	
<i>R05A Bronchopulmonaires / Anti-infectieux</i>	5	
<i>R05F Autres antitussifs et médicaments bronchopulmonaires</i>		3
<i>- Autres classes thérapeutiques</i>		
<i>J01 Antibiotiques</i>	76	66
<i>N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyretiques</i>	51	45
<i>M01A Antirhumatismaux non stéroïdiens</i>	16	11
Coût moyen de l'ordonnance	4,2 €	5,1 €
dont médicaments à SMR insuffisant		4,6 €
Coût remboursable	1,1 €	1,8 €
dont médicaments à SMR insuffisant		1,6 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Au total, pour ce type d'affection, ce qui semble différencier les ordonnances comprenant un médicament à SMR insuffisant des ordonnances qui n'en contiennent pas c'est la présence d'un anti-infectieux décongestionnant du pharynx (R02A) et d'un expectorant (R05C). Dans ces deux sous-classes, la quasi-totalité des présentations sont soit à SMR insuffisant soit non remboursées, la substitution à l'intérieur de ces sous-classes vers des médicaments pris en charge par l'Assurance maladie n'est donc pas envisageable.

- **Étude de cas n° 7 : la bronchite**

Le diagnostic bronchite traité par au moins un médicament de la classe de l'appareil respiratoire a généré 7 % des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant en 2001. Afin d'éviter une trop grande hétérogénéité des cas, nous avons exclu les ordonnances comportant des prescriptions de médicaments traitant des allergies, ou comportant un diagnostic d'allergie. 4 913 ordonnances sont ainsi concernées et 90,5 % d'entre elles comportent au moins un médicament à SMR insuffisant. La liste détaillée des médicaments de la classe thérapeutique R prescrits pour bronchite est présentée en annexe 13.

#### **Les ordonnances avec un médicament à SMR insuffisant**

4 448 ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant. Elles représentent 90,5 % des ordonnances réalisées pour les bronchites et comportent un nombre moyen de 3 lignes de prescription par ordonnance, dont en 1,4 ligne correspond à des médicaments d'une classe thérapeutique autre que la classe de l'appareil respiratoire.

81 % de ces ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant de la classe des expectorants, 20 % un médicament à SMR insuffisant des préparations rhinologiques locales, 15 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des sédatifs de la toux (R05D).

Quelques ordonnances comportent également des médicaments qui n'ont pas été classés en SMR insuffisant : il s'agit de médicaments de la classe des préparations rhinologiques locales (R01A), sédatifs de la toux (R05D) et préparations rhinologiques voie générale (R01B).

En termes de coûts, les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 6,1 € et le montant remboursable est de 2,1 €.

#### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

465 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant. Elles représentent seulement 9,5 % des ordonnances réalisées pour les bronchites. En moyenne, elles sont à peine plus courtes que celles comportant un médicament à SMR insuffisant : 2,7 lignes de prescription par ordonnance, dont 1,5 ligne correspond à des médicaments appartenant à une classe thérapeutique autre que la classe de l'appareil respiratoire.

Trois quarts des ordonnances comportent un médicament de la classe des sédatifs de la toux (R05D), et 20 % contiennent une préparation rhinologique locale (R01A).

Comme pour la pharyngite, les ordonnances avec et sans SMR insuffisant se distinguent par la prescription de sédatifs de la toux, beaucoup plus fréquente dans les ordonnances ne comportant pas de médicaments à SMR insuffisant et par la prescription d'expectorants dans les ordonnances avec SMR insuffisant. Il est probable que le tableau clinique soit différent dans l'un et l'autre cas, les bronchites traitées par SMR insuffisant s'accompagnant d'une toux productive (dite « toux grasse »), tandis que les autres bronchites sont associées à une toux sèche.

En termes de coûts, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont légèrement moins onéreuses que celles qui en comportent (5,6 €) et le montant remboursable est moins élevé (1,8 €).

**Tableau 32**  
**Cas n° 7 - Le traitement des bronchites par les médicaments**  
**de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	465	4 448
Nombre moyen de lignes de prescription	1,2	1,5
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
<i>- Classe thérapeutique R</i>		
<i>R05C Expectorants (SMR insuffisant)</i>		81
<i>R05C Expectorants (non remboursé)</i>	6	
<i>R01A Préparations rhinologiques locales (SMR insuffisant)</i>		19
<i>R01A Préparations rhinologiques locales</i>	19	11
<i>R01A Préparations rhinologiques locales (non remboursé)</i>	1	1
<i>R05D Sédatifs de la toux (SMR insuffisant)</i>		15
<i>R05D Sédatifs de la toux</i>	76	5
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnants pharynx (SMR insuffisant)</i>		9
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnants pharynx</i>	3	
<i>R05A Bronchopulmonaires / Anti-infectieux</i>	6	
<i>R05F Autres antitussifs et médicaments bronchopulmonaires (SMR insuffisant)</i>		3
<i>R01B Préparations rhinologiques voie générale (SMR insuffisant)</i>		1
<i>R01B Préparations rhinologiques voie générale</i>	5	1
<i>- Autres classes thérapeutiques</i>		
<i>J01 Antibiotiques</i>	85	79
<i>N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyretiques</i>	36	36
<i>H02A Corticoïdes seuls voie générale</i>	12	10
Coût moyen de l'ordonnance	5,6 €	6,1 €
dont médicaments à SMR insuffisant		5,3 €
Coût remboursable	1,8 €	2,1 €
dont médicaments à SMR insuffisant		1,9 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Au total, pour ce type d'affection, comme dans le cas de la rhinopharyngite et de la pharyngite, ce qui semble différencier les ordonnances comprenant un médicament à SMR insuffisant des ordonnances qui n'en contiennent pas c'est la présence d'un expectorant (R05C).

### **3.4. Les maladies de l'oreille et la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire**

- **Étude de cas n° 8 : l'otite**

Le dernier cas étudié concerne le sous-chapitre des « maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde » associé aux prescriptions de médicaments de la classe de l'appareil respiratoire : il s'agit le plus souvent d'otites. Afin d'éviter une trop grande hétérogénéité des cas, nous avons exclu les ordonnances comportant des prescriptions de médicaments traitant des allergies. 1 422 ordonnances sont ainsi concernées, 88,3 % d'entre elles comportent un médicament à SMR insuffisant. La liste détaillée des médicaments de la classe de l'appareil respiratoire prescrits pour otite est présentée en annexe 14.

#### **Les ordonnances avec un médicament à SMR insuffisant**

1 256 ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant. Elles représentent 88,3 % des ordonnances réalisées pour les otites et comportent un nombre moyen de 3,2 lignes de prescription par ordonnance.

Les deux tiers des ordonnances ne comportent que des médicaments à SMR insuffisant : 29,4 % un seul médicament et 35,6 % deux médicaments ou plus. Les autres ordonnances associent médicament à SMR insuffisant et autre médicament.

Parmi ces ordonnances, 74 % des ordonnances comportent un médicament à SMR insuffisant de la classe des expectorants (R05C), 35 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des préparations rhinologiques locales (R01A) et 6 % un médicament à SMR insuffisant de la classe des autres antitussifs et médicaments broncho-pulmonaires (R05F).

Par ailleurs, certaines de ces ordonnances comportent des médicaments qui n'ont pas été classés en SMR insuffisant : 35 % des ordonnances comprennent un médicament à SMR de niveau supérieur de la classe préparations rhinologiques locales (R01A).

En termes de coûts, les ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant coûtent en moyenne 5,7 € et le montant remboursable est de 1,9 €.

#### **Les ordonnances sans médicament à SMR insuffisant**

166 ordonnances ne comportent pas de médicament à SMR insuffisant. Elles représentent seulement 11,6 % des ordonnances réalisées pour les otites. Les ordonnances sont plus courtes que celles comportant un médicament à SMR insuffisant : 2,5 lignes de prescription par ordonnance dont 1,4 ligne concerne un médicament appartenant à une autre classe thérapeutique que la classe de l'appareil respiratoire.

Parmi ces ordonnances, 91,6 % ne comportent qu'une ligne de prescription. Trois classes thérapeutiques sont essentiellement prescrites sur ces ordonnances : dans 89 % des cas, il s'agit de la classe des préparations rhinologiques locales (R01A), dans 8 % des cas de la classe des sédatifs de la toux (R05D), dans 4 % des cas, de la classe des préparations rhinologiques voie générale (R01B).

En termes de coûts, les ordonnances ne comportant pas de médicament à SMR insuffisant sont équivalentes à celles qui en comportent (6,0 €) et le montant remboursable est égal (1,9 €).

**Tableau 33**  
**Cas n° 8 - Le traitement des maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde**  
**par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire**

	Ordonnances sans médicament à SMR insuffisant	Ordonnances avec médicament à SMR insuffisant
Nombre d'ordonnances	166	1 256
Nombre moyen de lignes de prescription	2,5	3,2
<u>Fréquence de prescription sur 100 séances</u>		
<i>- Classe thérapeutique R</i>		
<i>R05C Expectorants (SMR insuffisant)</i>		74
<i>R01A Préparations rhinologiques locales</i>	89	9
<i>R01A Préparations rhinologiques locales (SMR insuffisant)</i>		35
<i>R05F Autres antitussifs et médicaments bronchopulmonaires (SMR insuffisant)</i>		6
<i>R05D Sédatifs de la toux (SMR insuffisant)</i>		4
<i>R05D Sédatifs de la toux (non remboursé)</i>	8	
<i>R02A Anti-infectieux décongestionnants pharynx (SMR insuffisant)</i>		4
<i>- Autres classes thérapeutiques</i>		
<i>J01 Antibiotiques</i>	51	69
<i>N02B Analgésiques non narcotiques anti-pyrétiques</i>	25	35
<i>H02A Corticoïdes seuls voie générale</i>	27	20
<i>M01A Antirhumatismaux non stéroïdiens</i>	13	18
<i>J03A Sulfamides voie générale</i>		4
<i>M06A Enzymes anti inflammatoires</i>	3	
Coût moyen de l'ordonnance	6,00 €	5,70 €
dont médicaments à SMR insuffisant		5,10 €
Coût remboursable	1,90 €	1,90 €
dont médicaments à SMR insuffisant		1,70 €

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Au total, dans le cas de l'otite, on observe de façon plus prononcée le phénomène constaté dans le cas de la rhinopharyngite : c'est le nombre moyen de lignes et la présence d'un expectorant (R05C) qui semble différencier les ordonnances comprenant un médicament à SMR insuffisant des ordonnances qui n'en contiennent pas. Toutes les autres classes de médicaments à SMR insuffisant présentes dans l'ordonnance contiennent également des médicaments dont le SMR n'est pas insuffisant. Il existe donc une alternative thérapeutique au sein même de chacune des classes prescrites, et cela confirme que le médicament de la classe R05C semble être prescrit en supplément d'autres.

Comme dans le cas des rhinopharyngites, les antibiotiques sont plus fréquents dans les ordonnances comportant des médicaments à SMR insuffisant.

### 3.5. Synthèse des études des cas

La comparaison des ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant, à celles qui n'en comportent pas, dans les huit cas d'études présentés permet d'identifier trois types de comportement de prescription des médicaments à SMR insuffisant (cf. Figure 2).

On recense en premier lieu des médicaments à SMR insuffisant qui sont prescrits alors qu'il existe dans la même classe thérapeutique des médicaments à SMR de niveau supérieur. C'est le cas par exemple des sédatifs de la toux, des préparations rhinologiques locales et voie générale prescrits dans le traitement des rhinopharyngites, des pharyngites et des otites. Pour chacun des 46 médicaments concernés, il est donc possible de substituer les médicaments à SMR insuffisant par d'autres médicaments de la même classe thérapeutique, qui ne sont pas à SMR insuffisant. Si le prix de ces médicaments est proche, le déremboursement n'a pas d'impact sur la prescription. Cette hypothèse de travail n'est cependant pas vérifiée en pratique. En effet, les médicaments à SMR supérieur sont en moyenne plus chers que les médicaments à SMR Insuffisant et il est donc possible que la substitution vers des médicaments de SMR supérieur se traduise par une dépense supérieure. La prescription de ces médicaments représente, en 2001, 16 % de l'ensemble des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant.

Un deuxième type de comportement se profile lorsque les médicaments à SMR insuffisant semblent être prescrits en supplément sur l'ordonnance. Dans ce cas, en dehors du médicament à SMR Insuffisant, les ordonnances ne comportant pas de SMR Insuffisant sont similaires en terme de classes thérapeutiques à celles qui en comportent. Le médicament à SMR Insuffisant semble alors s'ajouter aux autres traitements. C'est le cas par exemple des anti-infectieux intestinaux dans le traitement de la diarrhée, et des expectorants dans le traitement des rhinopharyngites et des otites. Au total, 159 médicaments sont concernés. Après déremboursement, ils pourraient ne plus être prescrits, sans entraîner de substitution. La prescription de ces médicaments représente, en 2001, 33 % de l'ensemble des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant.

Enfin, il existe des médicaments à SMR insuffisant prescrits dans le traitement de pathologies pour lesquelles aucune alternative thérapeutique dans la même classe thérapeutique n'est envisageable, par exemple pour le traitement des affections veineuses par des vasoprotecteurs, le traitement des maladies des artères par des vasodilatateurs, ainsi que le traitement des maladies cérébrovasculaires par des vasodilatateurs. Dans ce cas, après déremboursement, deux hypothèses sont plausibles : dans la première, le médecin continue à prescrire des médicaments à SMR Insuffisant qui ne seront pas remboursés. Dans la seconde, il se tourne vers des médicaments d'autres classes thérapeutiques, dont les modes d'action sont similaires, mais qui pourraient présenter un bénéfice pour le traitement des symptômes du patient. 138 médicaments sont concernés et représentent 17 % des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant en 2001.

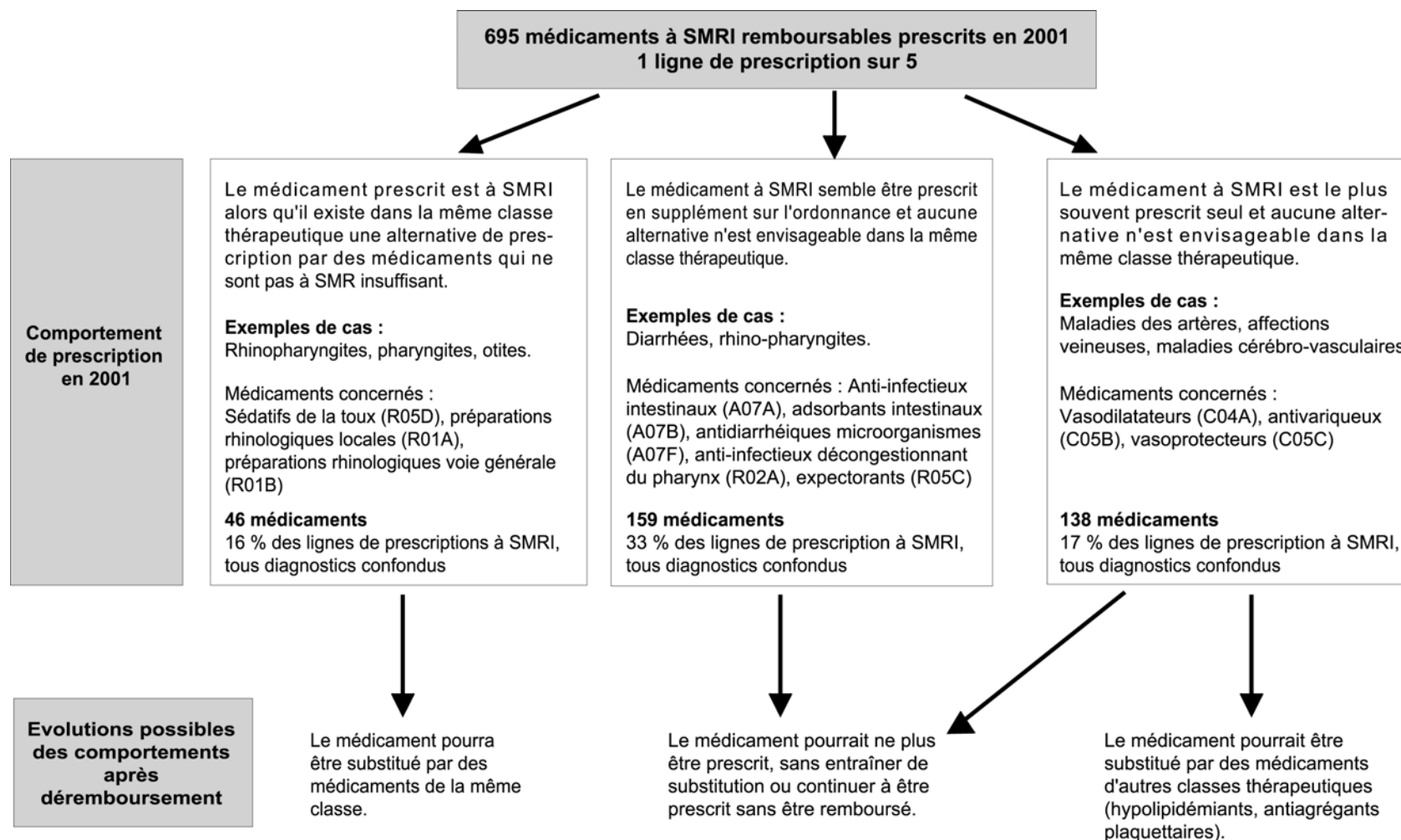
Les huit cas d'étude abordés nous permettent ainsi de mieux comprendre le comportement de prescription des médicaments à SMR insuffisant, pour 66 % des lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant relevées en 2001, et d'émettre des hypothèses concernant l'évolution de ce comportement après déremboursement.

Parmi les 34 % des lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant que nous n'avons pas étudiées, deux cas peuvent être distingués :

- pour 17,5 % de ces lignes, les médicaments prescrits appartiennent à des sous-classes thérapeutiques dans lesquelles au moins 20 % des présentations disponibles ont un niveau de SMR supérieur et sont par conséquent prises en charge par l'Assurance maladie. Dans ce cas, la substitution vers un autre médicament est théoriquement possible ;
- pour 16,5 %, les médicaments prescrits appartiennent à des sous-classes thérapeutiques dans lesquelles moins de 20 % des présentations disponibles ont un niveau de SMR supérieur. Dans ce cas, la substitution vers un autre médicament sera plus difficile.



**Figure 2**  
**Comportements de prescription en 2001 et évolution possible des comportements après déremboursement**





## **Conclusion**

---



## Conclusion

---

Instaurée en 1999 en tant que seul critère pour le remboursement du médicament, la notion de service médical rendu a été placée au centre du débat public ces dernières années à l'occasion de la réévaluation des médicaments et de la réforme du système de remboursement qu'elle a entraînées.

Tour à tour, le débat a porté sur la pertinence des critères de remboursement, l'utilité de ces médicaments et l'impact économique des déremboursements. Par ailleurs, des études sur l'utilisation de ces médicaments commencent à être rendues publiques.

En complément de ces études, nous avons tenté d'identifier le contexte clinique d'utilisation de ces spécialités et d'évaluer les alternatives possibles.

Le bilan que nous avons réalisé montre que les médicaments à SMR insuffisant sont très présents dans la prescription des médecins, essentiellement dans la prescription des médecins généralistes. Chez ces derniers, en 2001, un médicament prescrit sur cinq est à SMR insuffisant. Quelques classes thérapeutiques comportent une part importante de médicaments à SMR insuffisant, c'est le cas de la classe des médicaments de l'appareil respiratoire, où les médicaments à SMR insuffisant représentent plus d'une prescription sur deux. Dans la classe des vitamines et suppléments minéraux, une prescription sur trois est à SMR insuffisant. En ce qui concerne les médicaments de l'appareil cardiovasculaire et ceux de l'appareil digestif, ce sont respectivement une prescription sur quatre et une prescription sur cinq qui sont concernées. Certaines pathologies pour lesquelles les traitements disponibles appartiennent à ces classes thérapeutiques sont donc particulièrement concernées par la prescription de médicaments à SMR insuffisant. Ainsi, les affections aiguës des voies respiratoires supérieures, en particulier chez les jeunes enfants, les maladies cérébro-vasculaires, les maladies des artères et les maladies des veines.

Le processus de déremboursement enclenché par le ministre en 2003 vise à radier la quasi-totalité<sup>16</sup> des médicaments à SMR insuffisant de la liste des médicaments remboursables. Quelles seront les répercussions sur la prescription des médecins ? Vont-ils continuer à prescrire ces médicaments ? Vont-ils les substituer, et pour quels types de médicaments ? Quel sera l'impact économique d'une modification du comportement de prescription ? Notre étude a montré qu'il n'y a pas de réponse globale à ces questions. La comparaison des ordonnances comportant un médicament à SMR insuffisant, à celles qui n'en comportent pas, pour plusieurs classes thérapeutiques dans plusieurs groupes de maladies, apporte trois types de réponse.

Premièrement, d'après ce que nous avons observé dans le traitement des rhinopharyngites et des otites par des préparations rhinologiques locales, il est possible de substituer les médicaments à SMR insuffisant par d'autres médicaments de la même classe thérapeutique, qui ne sont pas à SMR insuffisant. Si les prix de ces deux types de médicaments sont proches, le déremboursement n'a pas d'impact sur le coût de la prescription. En pratique, il s'avère que les médicaments à SMR Insuffisant sont en moyenne moins onéreux que ceux à SMR supérieur.

Un deuxième type de réponse se profile lorsque le médicament à SMR insuffisant semble être prescrit en supplément sur l'ordonnance : il pourrait alors ne plus être prescrit, sans entraîner de substitution. C'est le cas des anti-infectieux intestinaux dans le traitement de la diarrhée, et des expectorants dans le traitement des rhinopharyngites et des otites. D'un point de vue financier, les économies potentielles sont alors directement mesurables.

Troisièmement, il existe des pathologies pour lesquelles aucune alternative thérapeutique dans la même classe thérapeutique n'est envisageable. C'est le cas du traitement des affections veineuses par des vasoprotecteurs, du traitement des maladies des artères par des vasodilatateurs, ainsi que du

---

<sup>16</sup> L'appréciation du SMR des spécialités ayant été faite par indication, une vingtaine de présentations se sont vu attribuer des niveaux de SMR différents selon leurs indications. C'est le cas par exemple de deux présentations, Trivastal<sup>®</sup> 20 mg et Trivastal<sup>®</sup> LP 50 mg, dont le SMR est important dans le traitement de la Maladie de Parkinson et insuffisant. Par conséquent, ces présentations ne sont pas susceptibles d'être radiées de la liste des médicaments remboursés.

traitement des maladies cérébro-vasculaires par des vasodilatateurs. Dans ce cas, après déremboursement, les médecins pourraient continuer à prescrire les médicaments à SMR insuffisant ou reporter leur prescription sur d'autres classes thérapeutiques.

Ces trois conséquences possibles au déremboursement de médicaments à SMR insuffisant doivent toutefois être nuancées. D'une part, lorsque la substitution est possible ou que le médicament à SMR insuffisant est prescrit en supplément, nous ne pouvons pas inférer que le contenu des ordonnances comprenant au moins un médicament à SMR insuffisant sera modifié de façon à ressembler aux ordonnances n'en comportant pas. Cela tient en partie au fait que la comparabilité des ordonnances reste critiquable, malgré les précautions que nous avons prises dans la sélection des diagnostics que nous avons comparés. Cette sélection ne peut en effet se faire que sur la base des informations disponibles sur les questionnaires et nous ne pouvons en aucun cas être certains que les cas cliniques sont suffisamment semblables pour être comparés. Nous ne disposons en effet d'aucune information médicale sur le patient : co-morbidités, antécédents et facteurs de risque.

D'autre part, nous nous sommes surtout intéressés à la possibilité de substitution au sein d'une même classe thérapeutique et nous n'avons quasiment pas évoqué la substitution par des médicaments d'autres classes thérapeutiques, exceptée la classe des anti-infectieux par voie générale. Cette substitution par des médicaments d'autres classes thérapeutiques est cependant une hypothèse qu'il ne faut pas négliger : elle pourrait ainsi conduire par exemple à élargir les indications de certains médicaments en dehors des pathologies prévues par l'autorisation de mise sur le marché<sup>17</sup>.

Enfin, ni l'existence d'alternatives thérapeutiques non médicamenteuses, ni les conséquences éventuelles du déremboursement en termes de report de soins, vers l'hospitalisation par exemple, n'ont été intégrées à notre analyse. A ce sujet, une revue de littérature centrée sur les veinotoniques, les vasculoprotecteurs et les vaso-dilatateurs centraux et périphériques mentionne un accroissement possible du recours à l'hospitalisation et aux arrêts de travail (Baptiste et al., 2000).

Nous avons dressé un état de la prescription des médicaments à SMR insuffisant avant le lancement des trois vagues de déremboursement annoncées par le ministre en septembre 2002. Afin d'évaluer leurs répercussions sur la prescription médicamenteuse, il serait intéressant d'effectuer un nouveau bilan après la mise en œuvre de la dernière vague de déremboursement, annoncée pour 2005. Il serait alors possible de déterminer l'impact d'un tel processus sur le comportement de prescription, et de mesurer si les objectifs définis à la fois en termes de santé publique et de la rationalisation des dépenses ont été atteints.

---

<sup>17</sup> Par exemple par la prescription d'antiagrégants plaquettaires ou d'acide acétylsalicylique à faible dose chez des patients n'ayant pas d'antécédent d'accident vasculaire cérébral, mais chez qui le médecin soupçonne une « insuffisance circulatoire cérébrale ».

## **Bibliographie**

---





## Bibliographie

---

AFSSAPS, (2001), Réévaluation du service médical rendu de 4 500 spécialités pharmaceutiques.

Albanese V., (2001), Les laboratoires français indépendants Un paysage transformé, *Pharmaceutiques*, vol 83, p. 44-47.

Alexandre E., (2002), La prise en charge des médicaments remboursables dans l'Europe des quinze, *AMIP Info* (Association des Médecins de l'Industrie Pharmaceutique), vol 63.

Baptiste C., Dansette G. Y., Mosnier M., Nicoloyannis N., Lamure M., Duru G., (2000), Vaso-actifs dans l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs. Analyse des conséquences d'une non-prise en charge., *Journal d'économie médicale*, vol 18, n° 7-8, p. 457-469.

CANAM, (2003), *La dépense médicamenteuse en fonction du niveau de service médical rendu (SMR)*, Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Professions Indépendantes.(C.A.N.A.M.). Saint-Denis. (éd.), Canam, Saint-Denis.

CNAMTS, (2003), Quelques aspects significatifs de la consommation de médicaments en France, *Point de conjoncture : La statistique mensuelle en date des soins*, n° 12, p. 23.

Cour des Comptes, (2003), *La sécurité sociale, Deuxième partie, Chapitre VIII « Les instruments directs de la régulation »*.

Cristol D., Peigne J., (2000), Le nouveau régime de la maîtrise des dépenses pharmaceutiques, *Droit social*, n° 4, p. 533-546.

De Saint Roman H., (2004), Quatre cent vingt médicaments menacés de déremboursement, *Le quotidien du médecin* du 09/02/04.

IRDES, (2003), *Eco-Santé France 2003*.

Lamure M., Dansette G. Y., Sapede C., Thuriez A., Jirou-Najou J. L., Duru G., (1995), Evaluation économique du déremboursement d'un mucolytique : un modèle de simulation pragmatique, *Journal d'économie médicale*, vol. 13, n° 3-4, p. 153-169.

Lebas M., Certain B.-M., (1992), Médicalisation du remboursement : une solution à la maîtrise des dépenses de santé ?, *Journal d'économie médicale*, vol 10, n° 7-8, p. 451-470.

Lebrun T., (2002), A propos des projets de déremboursement des vasodilatateurs centraux et périphériques et des veinotoniques et vasculoprotecteurs : affections concernées, évolution des prescriptions et des remboursements, *Journal d'économie médicale*, vol. 20, n° 6, p. 367-370.

Le Pen C., (2003), *Automédication et Santé Publique : le « Service médical rendu » par les médicaments d'automédication*, CLP-Santé Paris, rapport réalisé en collaboration avec l'AFIPA.

Le Pen C., Priol G., Liliu H., (2003), What criteria for pharmaceuticals reimbursement? An empirical analysis of the evaluation of medical service rendered by reimbursable drugs in France, *European journal of health economics*, vol. 1, p. 30-36.

Mandraud I., (2002), Des centaines de médicaments ne seront plus remboursés, *Le Monde* du 25/09/02.

Martikainen J.R.S., (2002), Drug reimbursement systems in EU member states, Iceland and Norway, The Social Insurance Institution F. S. s. a. h. (éd.), Helsinki.

Massol P., Billoir T., (2004), Veinotoniques : Pourquoi les phlébologues se mobilisent, *Panorama du médecin*, 4922, p. 18-22.

Ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, (2003), La politique du médicament : Déremboursement de médicaments à SMR insuffisant.

Nabet N., (2000), Médicaments et service médical rendu, *Actualité et dossier en santé publique*, n° 33, p. 13-15.

Nau J.-Y., (1999), Ces 286 médicaments "inutiles" remboursés par la Sécurité Sociale, *Le Monde* du 18/09/99.

Olivier V., (2003), Le gendarme des médicaments, *L'Express* du 16/10/03.

Pigeon M., Criquillion B., Lancry P. J., (2002), *Medic'Assurance Maladie : les médicaments remboursés par le Régime général d'Assurance maladie au cours des années 2000 et 2001*, Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.(C.N.A.M.T.S.). Direction (éd.), CNAMTS, Paris.

Pigeon M., Criquillion B., Lancry P. J., (2003), *Medic'Assurance Maladie : les médicaments remboursés par le Régime général d'Assurance maladie au cours des années 2001 et 2002*, Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.(C.N.A.M.T.S.). Direction (éd.), CNAMTS, Paris.

Sailly J. C., Dedourge C., Dervaux B., (2002), Les critères à prendre en compte dans l'instruction d'un dossier de déremboursement de médicaments, *Journal d'économie médicale*, vol. 20, n° 6, p. 317-332.

Taboulet F., Haramburu F., Latry P., (2003), Analyse de l'offre de médicaments génériques, *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique*, vol. 51, p. 415-425.

Vidal, (2004), DataSemp édition 86 A.

## **Liste des tableaux et graphiques**

---



## Liste des tableaux et graphiques

---

<b>Tableau 1</b>	Description des trimestres IMS .....	16
<b>Tableau 2</b>	Répartition des spécialistes dans l'échantillon de médecins EPPM en 2001 .....	18
<b>Tableau 3</b>	Part théorique de médicaments à SMR insuffisant (SMRI) dans les montants remboursables par l'Assurance maladie et les couvertures complémentaires .....	27
<b>Tableau 4</b>	Fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant selon la spécialité du prescripteur.....	28
<b>Tableau 5</b>	Fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant selon les caractéristiques du prescripteur (généralistes uniquement).....	29
<b>Tableau 6</b>	Fréquence de prescription des médicaments à SMR insuffisant selon les caractéristiques des patients (ordonnances effectuées par des généralistes uniquement) .....	32
<b>Tableau 7</b>	Facteurs influant sur la présence d'au moins un médicament à SMR insuffisant dans une ordonnance de généraliste .....	34
<b>Tableau 8</b>	Répartition des lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant selon la classe thérapeutique du médicament.....	36
<b>Tableau 9</b>	Arsenal thérapeutique et volume de prescription par classe thérapeutique.....	37
<b>Tableau 10</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principales sous classes thérapeutiques de l'appareil respiratoire (classe R).....	38
<b>Tableau 11</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principales sous classes thérapeutiques de l'appareil cardiovasculaire (classe C).....	39
<b>Tableau 12</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principales sous classes thérapeutiques de l'appareil digestif (classe A) .....	40
<b>Tableau 13</b>	Nombre de prescriptions et part des médicaments à SMR insuffisant selon la classe thérapeutique du médicament et le sexe du patient .....	41
<b>Tableau 14</b>	Répartition des lignes de prescriptions de médicaments à SMR insuffisant selon le chapitre de maladie auquel est associé le diagnostic. ....	46
<b>Tableau 15</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant et des prescriptions de médicaments non remboursés, par domaine pathologique.....	47
<b>Tableau 16</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant dans le traitement des maladies de l'appareil respiratoire (chapitre 10) .....	48
<b>Tableau 17</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant dans le traitement des symptômes, signes et résultats anormaux (chapitre 18) .....	48
<b>Tableau 18</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principaux sous chapitres des maladies de l'oreille (chapitre 8) .....	49
<b>Tableau 19</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principaux sous chapitres des maladies de l'appareil cardiovasculaire (chapitre 9).....	49
<b>Tableau 20</b>	Part des prescriptions de médicaments à SMR insuffisant pour les principaux sous chapitres des maladies infectieuses et parasitaires (chapitre 1) .....	50
<b>Tableau 21</b>	Nombre de prescriptions et part des médicaments à SMR insuffisant selon le chapitre de maladie auquel est associé le diagnostic et le sexe du patient.....	51
<b>Tableau 22</b>	Nombre de lignes de prescriptions selon le motif de prescription et l'âge du patient (en milliers).....	53
<b>Tableau 23</b>	Part des lignes de prescription portant sur un médicament à SMR insuffisant selon le chapitre de maladies et l'âge du patient.....	53

<b>Tableau 24</b>	Part des médicaments à SMR insuffisant dans la prescription selon la classe thérapeutique et le chapitre de maladies .....	55
<b>Tableau 25</b>	Les huit cas retenus pour la comparaison des ordonnances avec et sans médicament à SMR insuffisant .....	59
<b>Tableau 26</b>	Cas n° 1 - Le traitement de la diarrhée par des médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil digestif .....	61
<b>Tableau 27</b>	Cas n° 2 - Le traitement des affections veineuses par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire .....	63
<b>Tableau 28</b>	Cas n° 3 - Le traitement des maladies des artères, artérioles et capillaires par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire.....	65
<b>Tableau 29</b>	Cas n° 4 - Le traitement des maladies cérébro-vasculaires par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil cardiovasculaire .....	67
<b>Tableau 30</b>	Cas n° 5 - Le traitement des rhinopharyngites par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire .....	69
<b>Tableau 31</b>	Cas n° 6 - Le traitement des pharyngites par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire .....	71
<b>Tableau 32</b>	Cas n° 7 - Le traitement des bronchites par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire .....	73
<b>Tableau 33</b>	Cas n° 8 - Le traitement des maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde par les médicaments de la classe thérapeutique de l'appareil respiratoire.....	75
<b>Graphique 1</b>	Part de marché des laboratoires français indépendants (LFI) dans la dépense de médicaments en 2001 .....	24
<b>Graphique 2</b>	Évolution de la part des présentations à SMR insuffisant (SMRI) dans la prescription des médecins de l'EPPM entre mars 2000 et août 2002 .....	25
<b>Graphique 3</b>	Évolution de la part des médicaments à SMR insuffisant (SMRI) dans le volume de prescription des médecins de l'EPPM entre mars 2000 et août 2002.....	26
<b>Graphique 4</b>	Part des ordonnances comprenant au moins un médicament à SMR insuffisant, selon le sexe et l'âge du patient .....	31
<b>Graphique 5</b>	Structure d'une ordonnance selon la classe thérapeutique des médicaments prescrits, et l'âge du patient, tous médicaments .....	42
<b>Graphique 6</b>	Structure d'une ordonnance selon la classe thérapeutique des médicaments prescrits et l'âge du patient, médicaments à SMR insuffisant.....	43
<b>Graphique 7</b>	Nombre moyen de lignes de prescription des médicaments de la classe de l'appareil respiratoire selon que le médicament est à SMR insuffisant ou non, et en fonction de l'âge du patient.....	44
<b>Graphique 8</b>	Nombre moyen de lignes de prescription des médicaments de la classe de l'appareil cardiovasculaire selon que le médicament est à SMR insuffisant ou non, et en fonction de l'âge du patient.....	45

## **Annexes**

---





## Liste des annexes

---

<b>Annexe 1</b>	Liste des 82 médicaments à SMR insuffisant concernés par la première vague de déremboursement.....	95
<b>Annexe 2</b>	Liste des 735 médicaments à SMR insuffisant prescrits en 2001 .....	98
<b>Annexe 3</b>	Les Laboratoires Français Indépendants .....	119
<b>Annexe 4</b>	Répartition des prescriptions selon la classe thérapeutique et le sexe du patient .....	120
<b>Annexe 5</b>	Structure d'une ordonnance selon la classe thérapeutique des médicaments prescrits, et l'âge du patient.....	121
<b>Annexe 6</b>	Répartition des motifs de prescriptions par chapitres de maladies, selon le sexe du patient .....	122
<b>Annexe 7</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la diarrhée .....	123
<b>Annexe 8</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement des affections veineuses.....	126
<b>Annexe 9</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement des maladies des artères .....	129
<b>Annexe 10</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement des maladies cérébro-vasculaires .....	132
<b>Annexe 11</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la rhinopharyngite .....	135
<b>Annexe 12</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la pharyngite.....	140
<b>Annexe 13</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la bronchite.....	144
<b>Annexe 14</b>	Liste des médicaments utilisés dans le traitement de l'otite.....	149



## Annexe 1

### Liste des 82 médicaments à SMR insuffisant concernés par la première vague de déremboursement

Arrêté du 24 septembre 2003 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, JO n° 225 du 25 septembre 2003

Spécialité	Conditionnement	Date d'AMM	Classe thérapeutique	
Afebryl	1 Boite de 16. comprimés effervescents	06/09/1985	N02B	Non narcotiques et antipyrétiques
Amicic	1 Flacon de 5 ml. collyre	19/07/1985	S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique
Antiseptique calmante	1 Tube de 5 g. pommade ophtalmique	04/07/1956	S01G	Médicaments pour le traitement des conjonctivites
Biocalyptol à la pholcodine	8 Suppositoires adultes	13/11/1958	R05D2	Antitussifs en association
Biocalyptol à la pholcodine	8 Suppositoires enfants	13/11/1958	R05D2	Antitussifs en association
Boroclarine	1 Flacon de 10 ml. collyre	07/01/1964	S01G	Médicaments pour le traitement des conjonctivites
Calcibronat	1 Boite de 10. ampoules de 5 ml. solution injectable IV	09/01/1946	N05B1	Non barbituriques non associés
Calcibronat	1 Boite de 5. 10 ml en ampoule. solution injectable IV	09/01/1946	N05B1	Non barbituriques non associés
Calcibronat	1 Flacon de 200 ml. sirop	13/11/1958	N05B1	Non barbituriques non associés
Calmixene	1 Flacon de 150 ml avec godet doseur. sirop	21/05/1973	R06A	Antihistaminique systemique
Catacol	1 Flacon de 10 ml. collyre	25/11/1974	S01N2	Médicaments pour la cataracte à usage topique
Cataridol	1 Flacon de 10 ml. collyre	22/05/1973	S01N2	Médicaments pour la cataracte à usage topique
Catarstat	1 Flacon de 10 ml. collyre	01/12/1975	S01N2	Médicaments pour la cataracte à usage topique
Coltramyl	1 Boite de 6. solution injectable IM en ampoule de 2 ml	15/07/1974	M03B	Myorelaxants à action centrale
Coquelusedal paracetamol nourrissons	12 Suppositoires nourrissons	16/09/1960	R05F	Autres médicaments du rhume et de la toux
Coquelusedal paracetamol enfants	12 Suppositoires	23/03/1958	R05F	Autres médicaments du rhume et de la toux
Coquelusedal paracetamol adultes	12 Suppositoires	10/04/1958	R05F	Autres médicaments du rhume et de la toux
Corticotulle lumiere	5 Compresses de 10 cm x 10 cm. pansement	12/02/1974	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien
Corticotulle lumiere	5 Compresses steriles de 20 cm x 20 cm. pansement	12/02/1974	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien
Cortisone rousset	1 Boite de 20. comprimés	19/08/1974	H02A2	Corticosteroides oraux non associés
Dermo-sulfuryl	1 Tube de 28 g. pommade	18/01/1955	D05A	Antipsoriasisiques topiques et produits similaires
Dimetane expectorant enfant	1 Flacon de 125 ml. sirop	16/02/1981	R05D2	Antitussifs en association
Dinacode adulte	1 Flacon de 180 ml. sirop adultes	15/01/1951	R05D2	Antitussifs en association
Dinacode	1 Flacon de 125 ml. sirop enfants	02/03/1966	R05D2	Antitussifs en association
Dinacode	8 Suppositoires nourrissons	25/07/1966	R05D2	Antitussifs en association
Dioparine	5 Ampoules de 5 ml. collyre	07/02/1961	S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique
Diprosone-Neomycine	1 Tube de 15 g. creme a 0.05 %	17/05/1973	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien
Diprosone-Neomycine	1 Tube de 30 g. creme a 0.05 %	17/05/1973	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien
Diprosone-Neomycine	1 Tube de 15 g. pommade a 0.05 %	17/05/1973	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien

Spécialité	Conditionnement	Date d'AMM	Classe thérapeutique	
Diprosone-Neomycine	1 Tube de 30 g. pommade a 0.05 %	17/05/1973	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien
Dulciphak	1 Flacon de 10 ml. collyre	04/01/1971	S01N2	Médicaments pour la cataracte à usage topique
Ephedromel	1 Flacon de 200 ml. sirop	18/08/1944	R05D2	Antitussifs en association
Extranase	40 Comprimés drageifiés	24/06/1968	M06A	Enzyme antiinflammatoire
Extranase	80 Comprimés drageifiés	24/06/1968	M06A	Enzyme antiinflammatoire
Fiboran	1 Boite de 40. gelules	01/12/1975	C01B	Antiarythmiques
Fluisedal	1 Flacon de 125 ml. sirop	03/02/1969	R05C	Expectorants
Fluisedal	1 Flacon de 250 ml. sirop	03/02/1969	R05C	Expectorants
Fongamil	1 Flacon de 20 g. poudre pour application locale	23/09/1987	D01A1	Antifongiques topiques à usage dermatologique
Fortal	10 Ampoules de 1 ml. solution injectable	17/07/1967	N02A	Narcotiques
Fortal	2 Ampoules de 1 ml. solution injectable	17/07/1967	N02A	Narcotiques
Galirene	20 Ampoules buvables de 10 ml	25/06/1962	N05B2	Non barbituriques en association
Hexapneumine	1 Flacon de 200 ml. sirop adulte	21/07/1970	R05D2	Antitussifs en association
Hexapneumine	1 Flacon de 200 ml. sirop enfant	21/07/1970	R05D2	Antitussifs en association
Hexapneumine	1 Flacon de 100 ml. sirop nourrisson	07/09/1971	R05D2	Antitussifs en association
Hydracort	1 Tube de 30 g. creme	01/07/1987	D07A	Corticoides à usage topiques non associés
Hydrocortisone kerapharm	1 Tube de 15 g. creme		D07A	Corticoides à usage topiques non associés
Hypnasmine	12 Suppositoires adultes	11/12/1958	R03B2	Xanthines systemiques
Keratyl	1 Flacon de 5 ml. collyre en solution + embout compte-gouttes.	15/05/1973	S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique
Librax	1 Boite de 30. comprimés enrobes		A03C	Associations antispasmodique et psycholeptique
Lucrin	1 Boite de 1. solution injectable pour voie sous-cutanee. 2.8 ml en flacon	15/01/1986	L02A3	Agonistes LH/RH cytotatiques
Miorel	Ge. 1 Boite de 6. solution injectable (IM) 2 ml en ampoules	01/07/1991	M03B	Myorelaxants à action centrale
Multitest	1 Boite de 1. precharge	08/04/1980	T02X	Autres tests diagnostiques
Mutesa	1 Flacon de 200 ml. suspension buvable	20/08/1964	A02A6	Antiacides avec d'autres substances
Nerisone C	1 Tube aluminium de 30 g. creme	13/02/1979	D07B1	Associations de corticoides avec des antibactérien
Nisapeptol	1 Tube de 40 g. pommade	24/03/1950	D04A	Antiprurigineux. Antihistaminique topique. Anesthe
Nisasol	1 Flacon de 90 ml. solute	25/06/1976	D08A	Antiseptique et désinfectant
Norgagil	30 Sachets de 10 g. granules	08/11/1978	A07B	Antidiarrheiques adsorbants intestinaux
Parfenac	1 Tube de 30 g. creme	29/04/1974	D04A	Antiprurigineux. Antihistaminique topique. Anesthe
Phakan	20 Ampoules de 10 ml + 20 gelules. solute buvable	08/02/1971	S01N1	Médicaments pour la cataracte systemiques
Povidone iodée Bayer	1 Flacon 125 ml. solution vaginale		G01D	Antiseptiques
Povidone iodée Merck	1 Flacon de 125 ml. solution vaginale	25/05/1999	G01D	Antiseptiques
Pulmoserum	1 Flacon de 200 ml. solution normale	22/07/1948	R05D2	Antitussifs en association
Pulmosodyl	1 Flacon de 200 ml. sirop	23/08/1949	R05D2	Antitussifs en association

Spécialité	Conditionnement	Date d'AMM	Classe thérapeutique	
Ribomunyl	1 Flacon lyophilisat + Ampoule solvant nécessaire pour injection sous-cutanée	02/11/1976	J07C	Autres vaccins
Salipran	1 Boite de 8. poudre en sachets	02/04/1975	N02B	Non narcotiques et antipyrétiques
Sedarene	20 Gélules	20/09/1960	N02B	Non narcotiques et antipyrétiques
Solacy adulte	1 Boite de 45. gélules	20/05/1974	R05C	Expectorants
Solacy pédiatrique	1 Boite de 30. comprimés pour suspension buvable	08/09/1988	R05F	Autres médicaments du rhume et de la toux
Solacy pédiatrique	1 Boite de 60. comprimés pour suspension buvable	08/09/1988	R05F	Autres médicaments du rhume et de la toux
Solacy pédiatrique	1 Boite de 90. comprimés pour suspension buvable	08/09/1988	R05F	Autres médicaments du rhume et de la toux
Spasmodex	30 Comprimés	16/03/1955	A03A	Antispasmodiques et anticholinergiques non associé
Spasmodex	6 Suppositoires	15/04/1954	A03A	Antispasmodiques et anticholinergiques non associé
Spasmodex	6 Ampoules injectables de 2 ml	24/04/1956	A03A	Antispasmodiques et anticholinergiques non associé
Suprefact 100 microgrammes	1 Boite de 4. flacons de 10 ml + pompe doseuse. solution nasale	14/03/1986	L02A3	Agonistes LH/RH cytotatiques
Suprefact 100 microgrammes	1 Boite de 1. flacon de 10 ml + pompe doseuse. solution nasale	14/03/1986	L02A3	Agonistes LH/RH cytotatiques
Thiocolchicoside Byla	1 Boite de 6. 2 ml en ampoule. solution injectable (IM)		M03B	Myorelaxants à action centrale
Tussisédal	1 Flacon de 125 ml. sirop	14/01/1963	R05D2	Antitussifs en association
Vita 3	1 Flacon de 10 ml. collyre	25/11/1971	S01G	Médicaments pour le traitement des conjonctivites
Vitacic	1 Boite de 1. 5 ml en ampoule	03/10/1973	S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique
Vitamine B12 Dulcis	1 Flacon de 5 ml. collyre	13/06/1961	S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique
Vitamine B12 Allergan	1 Boite de 20. collyre. 0.4 ml en récipient unidose	15/09/1993	S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique
Vitamine B12 Thea	1 Boite de 20. 0.4 ml en récipient unidose. collyre		S01X2	Autres médicaments ophtalmiques à usage topique

## Annexe 2

---

### Liste des 735 médicaments à SMR insuffisant prescrits en 2001

Pour chacun des 735 médicaments ayant été prescrits au moins une fois en 2001 par les médecins de l'EPPM, nous présentons :

- le nom du médicament,
- le laboratoire,
- son conditionnement,
- le code CIP
- la classe thérapeutique EPhMRA,
- la date d'autorisation de mise sur le marché (AMM)
- la date éventuelle de changement de taux de remboursement,
- la date éventuelle de déremboursement,
- si c'est un médicament générique,
- le prix (en euros),
- le taux actuel de remboursement.

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Acetylcyst Bayer	Bayer Classic	1 Boite de 30. granules pour s	3525364	R05C				non	3.92	0.35
Acetylcyst biogar.	Biogaran	1 Boite de 30. poudre pour sol	3429809	R05C	21/03/1997			non	3.92	0.35
Acetylcyst G Gam	Biogaran	1 Boite de 30. comprimés effer	3448089	R05C	14/11/1997			non	3.92	0.35
Acetylcyst G Gam	Gam (G.)	1 Boite de 10. granules pour s	3456054	R05C	30/12/1997			non	1.94	0.35
Acetylcyst G Gam	Gam (G.)	1 Boite de 30. granules pour s	3456060	R05C	30/12/1997			non	3.95	0.35
Acetylcyst GNR	GNR-Pharma	1 Boite de 30. poudre pour sol	3456114	R05C	30/12/1997			oui	3.92	0.35
Acidrine	Solvay Pharma	40 Comprimés a croquer	3000466	A02A	09/07/1973		01/01/2002	non	2.73	0.35
Actapulgite	Beaufour IPSE	1 Boite de 30. poudre pour sus	3000549	A07B	14/11/1962		15/12/2001	non	5.32	0.65
Actapulgite	Beaufour IPSE	1 Boite de 60. poudre pour sus	3000555	A07B	14/11/1962		15/12/2001	non	9.96	0.65
Acticarbine	Elerte	1 Boite de 42. comprimés enrob	3431278	A07B	18/03/1965			non	1.99	0.35
Acticarbine	Elerte	1 Boite de 84. comprimés enrob	3431290	A07B	18/03/1965			non	2.92	0.35
Actisoufre	Grimberg	1 Boite de 30. solution nasale	3281643	R05F	05/06/1956			non	4.55	0.35
Adenyl	Ferlux SA	1 Boite de 30. comprimés	3347626	C05C	03/03/1992			non	6.63	0
Afebryl	Galephar	1 Boite de 16. comprimés effer	3382551	N02B	06/09/1985	01/01/2002	25/09/2003	non	1.42	0.35
Algesal	Solvay Pharma	1 Tube de 40 g. creme	3415931	M02A	30/09/1947		01/10/2001	non	5.18	0.35
Algesal suractive	Solvay Pharma	1 Tube de 40 g. creme	3415977	M02A	27/08/1965		01/10/2001	non	5.18	0.35
Algotropyl	Jumer	1 Boite de 10. suppositoires	3458366	R05A	28/03/1956			non	0.57	0.65
Aloplastine	Biologiques Ile-de-France	1 Tube de 90 g. pommade	3002933	D02A	21/05/1965			non	2.12	0.35
Alpha Amylase BYI	Bayer Classic	1 Flacon de 125 ml. sirop	3508012	R02A	13/12/1996			non	2.87	0.35
Alpha Amylase BYI	Bayer Classic	1 Boite de 24. comprimés enrob	3508029	R02A	13/12/1996			non	3.84	0.35
Alphachymo Choay	Sanofi Synthelabo	1 Tube de 20 g. pommade	3003045	M06A	31/05/1960		31/03/2001	non	2.33	0.35
Alphachymo Choay	Sanofi Synthelabo	20 Comprimés	3003074	M06A	31/05/1960		31/03/2001	non	2.32	0.35
Alphacutane	Leurquin	5 Flacons + solvant	3003097	M06A	29/08/1962		15/03/2001	non	5.4	0.35
Ambroxol Bayer	Bayer Classic	1 Boite de 30. comprimés	3380210	R05C	30/07/1994			oui	3.74	0.35
Ambroxol Bayer	Bayer Classic	1 Flacon de 180 ml. solution b	3380227	R05C	30/07/1994			non	2.9	0.35
Ambroxol Biogaran	Biogaran	1 Boite de 30. comprimés secab	3459182	R05C	13/02/1998			oui	3.68	0.35
Ambroxol GNR	GNR-Pharma	1 Boite de 30. comprimés	3518631	R05C				oui	3.74	0.35
Ambroxol GNR	GNR-Pharma	1 Flacon de 150 ml. solution b	3521248	R05C	11/10/1999			oui	3.77	0.35
Ambroxol merck	Merck Generiq	1 Boite de 30. comprimés	3388631	R05C	23/06/1995			oui	3.61	0.35
Ambroxol merck	Merck Generiq	1 Flacon de 180 ml. solution b	3388648	R05C	23/06/1995			non	2.65	0.35
Ampecyclal	Sarget	1 Boite de 30. gelules	3187186	C05C	10/06/1975			non	3.67	0.35
Amylodiastase	Thépenier	240 Comprimés	3004145	A09A	18/08/1944			non	2.82	0.35
Amylodiastase	Thépenier	40 Comprimés	3004151	A09A	18/08/1944			non	2.06	0.35
Angiophthal	Merck Sharp & Dohme-Chibret	1 Flacon de 10 ml. collyre	3116016	S01X	07/07/1970	01/01/2002		non	1.51	0.65
Antebor	Biologiques Ile-de-France	1 Flacon de 150 ml. solution	3005156	D10A	12/06/1961		01/12/2001	non	2.95	0.65
Antibiotulle	Solvay Pharma	10 Compresses 10 cm x 10 cm	3225863	D06A	13/02/1974		01/10/2001	non	6.94	0.65
Antibiotulle	Solvay Pharma	5 Sachets. pansement. Compress	3314905	D06A	13/02/1974		01/10/2001	non	10.52	0.65

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Antiphlogistine	Fumouze	1 Pot n°4. 900 g. pate dermique	3005475	M02A				non	3.61	0.35
Antiphlogistine	Fumouze	1 Pot n°1. 150 g pate dermique	3005481	M02A				non	1.94	0.35
Antiphlogistine			3122382	M02A				non		0
Antisep Calm Chauv	Chauvin	1 Tube de 5 g. pommade ophtalm	3013078	S01G	04/07/1956	01/01/2002	25/09/2003	non	1.32	0.35
Arginine	Veyron Fromen	20 Ampoules buvables de 5 ml	3006285	A05B	03/11/1964			non	3.59	0.35
Arginine	Veyron Fromen	1 Flacon de 250 ml. solution b	3006316	A05B				non	5.36	0.35
Aroma Baume	U.R.P.A.C.	1 Tube de 50 g. pommade	3006517	M02A	13/03/1944			non	3.43	0.35
Aspirine Upsa C	UPSA	20 Comprimés effervescents	3007681	N02B	03/07/1959		13/12/2001	non	2.8	0.65
Atepadene	Mayoly-Spindler	30 Gelules	3352917	M05X	14/10/1965			non	6.56	0.35
Atrium	Riom Laborato	20 Comprimés	3116795	P01C	17/12/1975			non	5.82	0.65
Aureomycine Evans	Celltech Pharma	1 Tube de 15 g. pommade	3421328	D06A	08/01/1974	01/01/2002		non	1.42	0.65
Axonyl	Parke-Davis	Ge. 1 Flacon de 125 ml. soluti	3314986	P02D	09/12/1988			oui	5.14	0.35
B O P	Pautrat-PPDH	60 Comprimés drageifiés	3009071	C06A	03/02/1955	01/01/2002		non	2.13	0.65
Bacilor			3458188	A07F	23/12/1965			non		0
Bacilor	Lyocentre	1 Boite de 10. poudre pour sus	3465515	A07F	10/04/1969			non	3.31	0.35
Bacilor	Lyocentre	1 Boite de 20. gelules	3479612	A07F	23/12/1965			non	2.58	0.35
Bactisubtil	Marion Merrell SA	20 Capsules	3009450	A07F	31/07/1974		31/03/2001	non	2.67	0.35
Bedelix	Beaufour IPSE	1 Boite de 30. poudre pour sus	3229708	A07B	19/07/1979	01/01/2002		non	5.03	0.65
Bedelix	Beaufour IPSE	1 Boite de 60. poudre pour sus	3229714	A07B	19/07/1979	01/01/2002		non	8.87	0.65
Betadine	Asta Medica	1 Flacon de 125 ml. solution g	3010855	G01D	15/02/1967	01/01/2002		non	1.84	0.65
Betadine	Asta Medica	1 Boite de 8. ovules	3203100	G01D		01/01/2002		non	1.91	0.65
Betneval Neomycine	Glaxo	1 Tube de 10 g. creme dermique	3011027	D07B	03/11/1964		31/03/2003	non	1.6	0.65
Betneval Neomycine	Glaxo	1 Flacon de 15 g. lotion dermi	3011033	D07B	07/10/1964		31/03/2003	non	2.01	0.65
Betneval Neomycine	Glaxo	1 Tube de 10 g. pommade 1/1 00	3011056	D07B	03/11/1964		31/03/2003	non	1.6	0.65
Betneval neomycine	Glaxo	1 Tube de 30 g. creme dermique	3247362	D07B	03/11/1964		31/03/2003	non	2.36	0.65
Betneval neomycine	Glaxo	1 Tube de 30 g. pommade	3247379	D07B	03/11/1964		31/03/2003	non	2.36	0.65
Biocalyptol Pholco	Laphal	1 Flacon de 200 ml. sirop	3011613	R05D	05/05/1959		20/03/2003	non	3.22	0.35
Biocalyptol Pholco	Laphal	8 Suppositoires adultes	3011636	R05D	13/11/1958		25/09/2003	non	2.02	0.35
Biocalyptol Pholco	Laphal	8 Suppositoires enfants	3011642	R05D	13/11/1958		25/09/2003	non	1.74	0.35
Biocarde	Lehning	1 Flacon de 30 ml. gouttes	3011659	C01X	05/02/1953	01/01/2002		non	1.69	0.65
Biostim	Cassenne	8 Comprimés enrobés	3243513	J07C	09/02/1981			non	5.17	0.35
Biostim	Cassenne	1 Boite de 8. gelules	3312987	J07C	12/10/1988			non	4.94	0.35
Bioxyol	Praticien	1 Pot de 190 g. pate	3012185	D03A	22/01/1959		01/11/2001	non	4.15	0.35
Bisolvon	Boehringer Ingelheim	1 Flacon de 60 ml. solution	3013003	R05C	17/04/1966		31/12/2001	non	1.69	0.35
Bisolvon	Boehringer Ingelheim	5 Ampoules de 2 ml. solute inj	3136846	R05C	27/03/1973		31/03/2002	non	2.44	0.35
Bisolvon	Boehringer Ingelheim	30 Comprimés drageifiés	3217272	R05C	09/11/1977			non	2.09	0.35
Bisolvon	Boehringer Ingelheim	1 Flacon de 150 ml. solution	3248597	R05C	17/04/1966		31/03/2002	non	2.48	0.35



Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Bolinan	Roche Nichola	1 Boite de 15 comprimés	3075292	A07B	29/04/1970		31/01/2001	non	3.52	0.65
Bolinan	Roche Nichola	1 Boite de 40 comprimés	3144490	A07B	29/04/1970		31/01/2001	non	8.46	0.65
Boroclarine	Ciba Ophthalm	1 Flacon de 10 ml. collyre	3364576	S01G	07/01/1964	01/01/2002	25/09/2003	non	1.46	0.35
Bradyl	Lafon	30 Comprimés drageifiés	3141540	C01B	19/03/1973		31/12/2001	non	4.83	0.65
Bronchodermine	Tissot	1 Tube de 60 g. pommade	3015798	R04A	06/05/1960			non	2.16	0.35
Bronchodermine	Tissot	1 Boite de 10. suppositoires a	3015806	R05C	27/04/1960			non	2.39	0.35
Bronchodermine	Tissot	1 Boite de 10. suppositoires e	3015812	R05C	27/04/1960			non	2.27	0.35
Bronchodermine	Tissot	1 Boite de 10. suppositoires n	3015829	R05C	27/04/1960			non	2.16	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Flacon de 125 ml. sirop	3237180	R05C	24/06/1980			oui	2.18	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Flacon de 125 ml. sirop	3241862	R05C	31/12/1980			oui	1.88	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Flacon de 300 ml. sirop	3251174	R05C	24/06/1980			oui	3.22	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Flacon de 125 ml. soluti	3271509	R05C	03/04/1984			oui	2.18	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Flacon de 300 ml. soluti	3271515	R05C	03/04/1984			oui	3.22	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Flacon de 125 ml. soluti	3271521	R05C	03/04/1984			oui	1.98	0.35
Bronchokod GE	Biogalenique	Ge. 1 Boite de 30. granules po	3356200	R05C	21/09/1992			oui	4.06	0.35
Bronchorectine	Mayoly-Spindler	10 Suppositoires adultes	3015640	R05C	12/02/1971			non	1.49	0.35
Bronchorectine	Mayoly-Spindler	10 Suppositoires enfants	3015657	R05C	08/02/1971			non	1.46	0.35
Bronchorectine	Mayoly-Spindler	10 Suppositoires nourrissons	3015663	R05C	08/02/1971			non	1.42	0.35
Bronkirex GE	Irex	Ge. 1 Flacon de 125 ml. sirop	3430971	R05C	21/03/1997			oui	1.88	0.35
Bronkirex GE	Irex	Ge. 1 Flacon de 300 ml. sirop	3433053	R05C	08/03/1979			oui	2.96	0.35
Buflomedil Biogar.	Biogaran	1 Boite de 20. comprimés pelli	3515377	C04A	03/08/1999			oui	3.61	0
Buflomedil EGN	EG Labo Euro	1 Boite de 10. comprimés	3528316	C04A	07/12/2000			oui	3.1	0.35
Buflomedil GNR	GNR-Pharma	1 Boite de 10. comprimés	3526895	C04A				oui	3.25	0.35
Buflomedil merck	Merck Generiq	1 Boite de 20. comprimés pelli	3430847	C04A	21/03/1997			oui	3.62	0.35
Buflomedil Merck	Merck Generiq	1 Boite de 10. comprimés pelli	3474081	C04A	21/03/1997			oui	3.25	0.35
Buflomedil RPG	Biogalenique	1 Boite de 10. comprimés	3540501	C04A	03/04/2000			oui	3.16	0
Buflomedil TEVA	Bayer Classic	1 Boite de 10. comprimés	3528457	C04A				oui	3.24	0.35
Butobarbital Diph.	Amido	10 Suppositoires	3016384	P01B	25/02/1958		14/10/2001	non	4.25	0.65
Calcibronat	Novartis	1 Boite de 20. comprimés effer	3016591	P01B	04/01/1963		31/03/2002	non	3.04	0.65
Calcibronat	Novartis	1 Flacon de 200 ml. sirop	3016622	P01B	13/11/1958	01/01/2002	25/09/2003	non	1.81	0.35
Calcibronat	Novartis	1 Boite de 5. 10 ml en ampoule	3016639	P01B	09/01/1946	01/01/2002	25/09/2003	non	1.8	0.35
Calcibronat	Novartis	1 Boite de 10. ampoules de 5 m	3016645	P01B	09/01/1946	01/01/2002	25/09/2003	non	2.48	0.35
Calcibronat	Novartis	1 Boite de 60. comprimés effer	3222876	P01B	04/01/1963		31/03/2002	non	8.05	0.65
Calendula LHF	Boiron	1 Tube de 20 g. pommade	3061769	D03A	07/12/1960	01/01/2002		non	1.74	0.65
Calmixene	Novartis	1 Flacon de 150 ml avec godet	3137900	R03X	21/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	2.66	0.35
Calyptol	Pharmascience	10 Ampoules de 5 ml	3017455	R04A	20/07/1947			non	1.71	0.35
Campel	Pharmacia & Upjohn	50 Gelules	3288355	C05C	02/10/1975		10/12/2002	non	6.19	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Camphopneumine	Merrell	8 Suppositoires adultes	3017656	R05C	26/06/1973		31/03/2001	non	1.83	0.35
Camphopneumine	Merrell	8 Suppositoires nourrissons	3017662	R05C	27/06/1973		31/03/2001	non	1.48	0.35
Camphopneumine	Merrell	8 Suppositoires enfants	3017679	R05C	13/11/1957		31/03/2001	non	1.74	0.35
Canol	Jolly-Jatel	30 Comprimés	3018176	A05A	20/05/1953	01/01/2002		non	2.59	0.65
Cantabiline	Lipha Sante	30 Comprimés non secables	3219213	A05A	02/02/1978			non	2.76	0.35
Capergyl	Therica	30 Capsules molles. dose quoti	3271739	C04A	09/05/1984			non	6.75	0.35
Carbocisteine Biog	Biogaran	1 Flacon de 300 ml. solution b	3474069	R05C	04/02/1997			non	3.22	0.35
Carbocisteine BYI	Bayer Classic	1 Flacon de 300 ml. sirop	3477607	R05C	27/07/1988			oui	2.59	0.35
Carbocisteine BYI	Bayer Classic	1 Flacon de 125 ml. sirop	3517442	R05C	27/07/1988			oui	1.71	0.35
Carbocisteine EGN	EG Labo Euro	1 Flacon de 300 ml avec cuille	3550600	R05C	17/10/2000			oui	2.73	0
Carbocisteine GNR	GNR-Pharma	1 Flacon de 125 ml. sirop	3396091	R05C	22/06/1988			oui	1.88	0.35
Carbocisteine GNR	GNR-Pharma	1 Flacon de 300 ml. sirop	3396116	R05C	22/06/1988			oui	3.22	0.35
Carbocisteine Merc	Merck Generiq	1 Flacon de 125 ml. sirop	3399712	R05C	02/06/1989			oui	1.77	0.35
Carbocisteine Merc	Merck Generiq	1 Flacon de 300 ml. sirop	3401053	R05C	02/06/1989			oui	2.93	0.35
Carbocisteine Rat	Ratiopharm	1 Flacon de 300 ml. sirop	3484487	R05C	26/04/1966			oui	2.59	0
Carbocisteine Rat	Ratiopharm	1 Flacon de 300 ml avec cuille	3550586	R05C	21/09/2000			oui	2.59	0
Carbocisteine RPG	Biogalenique	1 Flacon de sirop de 125 ml av	3407096	R05A	04/06/1996			oui	1.88	0.35
Carbocisteine RPG	Biogalenique	1 Flacon de 125 ml. sirop	3407104	R05A	04/06/1996			non	2.18	0.35
Carbocisteine RPG	Biogalenique	1 Flacon de 300 ml. sirop	3407110	R05C	04/06/1996			oui	3.22	0.35
Carbocisteine RPG	Biogalenique	1 Flacon de 125 ml avec cuille	3407133	R05C	04/06/1996			oui	1.98	0.35
Carbocisteine RPG	Biogalenique	1 Flacon de 125 ml. solution b	3407156	R05C	04/06/1996			non	2.18	0.35
Carbocisteine RPG	Biogalenique	1 Flacon de 300 ml. solution b	3407162	R05C	04/06/1996			oui	3.22	0.35
Carbocisteine TEVA	Bayer Classic	1 Flacon de 300 ml avec cuille	3555365	R05C	21/09/2000			oui	3.22	0
Carbolevure	UCB	20 Gélules	3006055	A07B	03/04/1974			non	2.13	0.35
Carbolevure	UCB	20 Gélules	3006061	A07B	29/03/1974			non	1.66	0.35
Carbosylane	Grimberg	1 Boite de 96. gélules (48 rou	3272443	A02A	16/02/1981			non	5.65	0.35
Carbosylane	Grimberg	1 Boite de 48. gélules (24 rou	3273129	A02A	16/02/1981			non	3.63	0.35
Carbosylane	Grimberg	1 Boite de 24 doses (24 gélule	3299548	A02A	23/04/1987			non	3.17	0.35
Cardiocalm	Pharmastra	40 Comprimés drageifiés	3018779	C01X	10/09/1965			non	2.71	0.65
Carlytene	Asta Medica	32 Comprimés enrobés	3018992	C04A	23/11/1964			non	3.81	0.35
Cassenne Antihemor	Cassenne	1 Tube de 10 g. pommade	3019141	C05A	18/11/1974		31/03/2001	non	3.09	0.35
Cassenne Antihemor	Cassenne	6 Suppositoires	3019158	C05A	21/11/1974		31/03/2001	non	2.99	0.35
Catacol	Alcon	1 Flacon de 10 ml. collyre	3130594	S01N	25/11/1974	01/01/2002	25/09/2003	non	1.77	0.35
Cataridol	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3365587	S01N	22/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	1.91	0.35
Catarstat	Chauvin	1 Flacon de 10 ml. collyre	3188926	S01N	01/12/1975	01/01/2002	25/09/2003	non	2.9	0.35
Cebera	Irex	30 Comprimés drageifiés	3151076	A05A	26/07/1973			non	3.34	0.35
Cemaflavone	Bailleul	1 Boite de 20. ampoules. solut	3019661	C05C	07/10/1964			non	3.77	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Cervilane	Cassenne	40 Comprimés drageifiés	3214902	C04A	25/07/1977		31/03/2001	non	6.19	0.35
Cervoxan			3308508	C04A	04/05/1988		14/10/2000	non		0.65
Cervoxan	Pharmafarm	1 Boîte de 30. gélules	3308514	C04A				non	14.05	0.35
Chibro cadron	Merck Sharp &	1 Flacon de 5 ml avec embout n	3352923	R01A	11/04/1962		15/11/2001	non	2.06	0.35
Chophytol	Rosa-Phytopha	180 Comprimés drageifiés	3022775	A05A	09/09/1969			non	3.54	0.35
Chophytol	Rosa-Phytopha	60 Comprimés drageifiés	3022781	A05A	09/09/1969			non	2.09	0.35
Chophytol	Rosa-Phytopha	1 Flacon de 120 ml. gouttes	3022798	A05A	03/11/1976			non	2.47	0.35
Cidermex	Celltech Pharma	1 Tube de 10 g. pommade	3023131	D07B	08/01/1974		01/12/2002	non	1.46	0.65
Cidermex			3023148	S01C	08/01/1974			non		0
Cirkan	Inava	12 Suppositoires	3224792	C05A	31/01/1979			non	3.2	0.35
Cirkan	Pierre Fabre	1 Boîte de 60. comprimés pelli	3303994	C05C	21/06/1976			non	7.53	0.35
Citr Betaine	Beaufour IPSE	1 Boîte de 1. granules. 250 g	3023349	A05B	21/11/1956		31/03/2001	non	4.45	0.35
Citr Betaine	Beaufour IPSE	1 Boîte de 30. solution buvabl	3216775	A05B	30/03/1978		31/03/2001	non	5.05	0.35
Citr Betaine UPSA	UPSA	1 Boîte de 30. comprimés effer	3491748	A05B	19/07/1976		31/03/2001	non	2.77	0.35
Cleridium	Iprad	1 Boîte de 60. comprimés pelli	3225917	C01D	26/02/1979	01/01/2002		non	7.17	0.65
Climaxol	Lehning	1 Flacon de 30 ml. gouttes	3023711	G02X	24/03/1954			non	1.8	0.35
Cognex	Parke-Davis	1 Boîte de 56. gélules sous pl	3369444	N07D	05/05/1994			non	45.93	0.65
Cognex	Parke-Davis	1 Boîte de 112. gélules sous p	3369467	N07D	05/05/1994			non	108.73	0.65
Colimycine	Bellon	10 Comprimés a 1 500 000 U.I.	3024538	A07A	01/07/1958			non	3.45	0.35
Colimycine	Bellon	1 Flacon de poudre et 1 Ampoul	3024567	J01X	11/12/1958			non	1.55	0.65
Collu Hextril	Substantia	1 Flacon de 40 ml. collutoire	3024834	R02A	24/06/1966			non	2.67	0.35
Collunovar	Dexo	1 Flacon de 40 ml. collutoire	3024892	R02A	27/04/1960			non	3.17	0.35
Collunovar	Dexo	1 Flacon de 25 ml. collutoire	3024900	R02A	21/12/1956		30/11/2000	non	2.67	0.35
Collunovar		1000000	3024917	R02A	19/06/1956			non	4.45	0
Collyres Laiter	Opocalcium	1 Flacon de 10 ml. collyre	3013285	S01G			31/12/2001	non	3.77	0.65
Coltramyl	Theraplax	1 Boîte de 6. solution injecta	3025041	M03B	15/07/1974	01/01/2002	25/09/2003	non	3.66	0.35
Constrilia	Alcon	1 Flacon de 10 ml. collyre	3214026	S01G	04/07/1977		23/07/2000	non	5.61	0.65
Coquelusedal	Elerte	12 Suppositoires adultes	3025495	R05D	25/03/1958			non	2.05	0.35
Coquelusedal	Elerte	12 Suppositoires nourrissons	3025503	R05D	12/09/1960			non	1.8	0.35
Coquelusedal	Elerte	12 Suppositoires enfants	3025526	R05D	25/03/1958			non	1.92	0.35
Coquelusedal parac	Elerte	12 Suppositoires	3289515	R05F	10/04/1958		25/09/2003	non	2.15	0.35
Coquelusedal parac	Elerte	12 Suppositoires	3289521	R05F	23/03/1958		25/09/2003	non	2.05	0.35
Coquelusedal parac	Elerte	12 Suppositoires nourrissons	3289538	R05F	16/09/1960		25/09/2003	non	1.91	0.35
Correctol	Alcon	1 Flacon de 10 ml. collyre	3194631	S01M	22/01/1976		30/10/2001	non	2.94	0.65
Corticitulle	Solvay Pharma	5 Compresses de 10 cm x 10 cm.	3225857	D07B	12/02/1974	01/01/2002	25/09/2003	non	2.58	0.35
Corticotulle	Solvay Pharma	5 Compresses stériles de 20 cm	3294278	D07B	12/02/1974	01/01/2002	25/09/2003	non	9.51	0.35
Cortifra	Bouchara-Recordati	1 Flacon de 15 ml. solution na	3291558	R01A	19/12/1977		01/12/2001	non	2.92	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Covatine	Bailly Speab	1 Boite de 45. comprimés enrob	3372251	P01C	24/05/1974	01/01/2002		non	3.17	0.65
Cristopal	Alcon	1 Flacon de 10 ml. collyre	3000704	S01N	26/02/1975		30/10/2001	non	3.37	0.65
Cuterpes	Chauvin	1 Tube de 5 g. pommade dermato	3156843	D06D	09/11/1973		31/12/2001	non	5.41	0.65
Cyclergine GE	Richelet	Ge. 1 Boite de 60. gelules	3231757	C04A	19/11/1979			oui	5.68	0.35
Cyclo 3	Pierre Fabre	1 Tube de 40 g. creme	3135901	C05B	06/10/1971			non	2.47	0.35
Cyclo 3	Pierre Fabre	1 Tube de 100 g. creme	3284966	C05B	06/10/1971			non	4.77	0.35
Cyclo 3	Pierre Fabre	1 Boite de 30. gelules	3303830	C05C	10/10/1986			non	6.74	0.35
Cyclo 3	Pierre Fabre	1 Boite de 30. solution buvabl	3323063	C05C	24/06/1966			non	6.74	0.35
Cyclorel	Thera France	60 Gelules	3135278	S01X	23/07/1970			non	4.38	0.35
Cyclospasmol	Yamanouchi Pharma	50 Gelules	3201756	C04A	22/04/1971		12/10/2002	non	5.88	0.35
Cystine B6 Bail	Baileul	20 Comprimés drageifiés	3166988	D11A	18/02/1974			non	3.01	0.35
Daflon	Servier	30 Comprimés drageifiés	3115732	C05C	17/12/1969			non	3.74	0.35
Daflon	Servier	1 Boite de 30. comprimés enrob	3286600	C05C	28/04/1986			non	6.66	0.35
Dazen	Cassenne	40 Comprimés	3193726	M06A	08/04/1976			non	3.75	0.35
Denoral	Theraplax	20 Comprimés	3029228	R05A	25/07/1965		05/12/2002	non	1.84	0.35
Denoral	Theraplax	1 Flacon de 150 ml. sirop adul	3029234	R05D	06/05/1966		31/12/2002	non	2.2	0.35
Denoral	Theraplax	1 Flacon de 150 ml. sirop enfa	3029240	R05D	24/06/1966		31/12/2002	non	2.15	0.35
Di Actane GE	Menarini	Ge. 1 Boite de 20. gelules	3274896	C04A	22/08/1984			oui	4.7	0.35
Di Actane GE	Menarini Fran	Ge. 1 Boite de 20. gelules	3290122	C04A	04/08/1986			oui	3.31	0.35
Diamoril	Roques	50 Gelules	3305355	C05C	10/10/1972		12/10/2002	non	4.13	0.35
Di-antalvic	Hoechst Houde	1 Boite de 8. suppositoires	3030332	N02B	12/02/1974		31/12/2001	non	2.33	0.65
Diarsed	Sanofi Synthelabo	20 Comprimés enrobés	3030651	A07H	24/06/1968		31/03/2001	non	1.66	0.35
Dicynone	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 6. solution injecta	3030881	B02G	22/05/1967	01/01/2002		non	1.94	0.65
Dicynone	Sanofi Synthelabo	20 Comprimés	3030898	B02G	15/05/1973	01/01/2002		non	2.44	0.65
Dicynone	Sanofi Synthelabo	20 Comprimés	3030906	C05C	17/07/1973			non	3.48	0.35
Difrarel	Leurquin Mediolanum	1 Boite de 20. comprimés drage	3031171	C05C	28/04/1966			non	3.7	0.35
Difrarel E	Leurquin Mediolanum	24 Comprimés drageifiés	3031159	S01X	21/06/1965			non	2.99	0.35
Dihydroergotam. Sdz	Novartis	1 Flacon de 50 ml avec mesuret	3031656	N02C	30/11/1948	19/04/2003		non	4.68	0.65
Dihydroergotam. Sdz	Novartis	1 Boite de 60. comprimés	3219992	N02C	03/11/1977	19/04/2003		non	8.81	0.65
Dilatrane	Labomed	10 Suppositoires	3031797	R03B	19/06/1948		01/10/2001	non	2.61	0.65
Dimetane	Wyeth France	1 Flacon de 200 ml. solution b	3378928	R05D	26/09/1994			non	2.23	0.35
Dimetane	Whitehall	1 Flacon (polychlorure de viny	3453481	R05D	21/09/1971			non	2.23	0.35
Dimetane expect	Martinet	1 Flacon de 125 ml. sirop	3243306	R05C	16/02/1981		25/09/2003	non	1.49	0.35
Dimotapp	Wyeth Lederle	1 Flacon de 250 ml. sirop	3477576	R05C	07/02/1994			non	2.85	0.35
Dinacode	Picot	1 Tube de 35 g. creme	3031981	R04A	27/09/1967		01/12/2001	non	2.15	0.35
Dinacode	Picot	1 Flacon de 180 ml. sirop adul	3032029	R05D	15/01/1951		25/09/2003	non	3.06	0.35
Dinacode	Picot	1 Flacon de 125 ml. sirop	3415960	R05D	21/06/1965			non	1.86	0

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Dio GE	Sciencex	Ge. 1 Boite de 30. comprimés	3335818	C05C	25/03/1991			oui	4.75	0.35
Dio GE	Sciencex	Ge. 1 Boite de 60. comprimés	3415581	C05C	25/03/1991			oui	8.38	0.35
Dioparine Colyre	Novartis	5 Ampoules de 5 ml. collyre	3032207	S01X	07/02/1961	01/01/2002	25/09/2003	non	2.12	0.35
Diosmil GE	Coopération pharma. française	Ge. 1 Boite de 30. comprimés p	3296308	C05C	27/07/1987			oui	5.82	0.35
Diosmine Merck	Merck Genériq	1 Boite de 30. comprimés	3491151	C05C	17/12/1998			oui	9.89	0.35
Diosmine RPG	Biogalenique	1 Boite de 30. comprimés pelli	3407452	C05C	15/04/1996			oui	4.73	0.35
Diovenor	Innothera	1 Boite de 30. comprimés pelli	3357369	C05C	16/02/1987			non	6.69	0.35
Diovenor	Innothera	1 Boite de 30. comprimés pelli	3372699	C05C	22/06/1994			non	11.98	0.35
Diovenor	Innothera	1 Boite de 30. poudre pour sus	3480650	C05C	28/09/1998			non	13.35	0.35
Diprosept	Shering Plough	1 Tube aluminium de 15 g. crem	3225308	D07B	13/02/1979		31/12/2001	non	1.92	0.65
Diprosept	Shering Plough	1 Tube aluminium de 30 g. crem	3225314	D07B	13/02/1979		31/12/2001	non	3.36	0.65
Diprosone Neomycine	Shering Plough	1 Tube de 15 g. creme a 0.05 %	3143154	D07B	17/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	1.7	0.35
Diprosone Neomycine	Shering Plough	1 Tube de 15 g. pommade a 0.05	3143177	D07B	17/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	1.7	0.35
Diprosone neomyc	Shering Plough	1 Tube de 30 g. pommade a 0.05	3230918	D07B	17/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	2.66	0.35
Diprosone neomyc	Shering Plough	1 Tube de 30 g. creme a 0.05 %	3230930	D07B	17/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	2.66	0.35
Dissolvurol	Dissolvurol	1 Flacon de 45 ml. gouttes	3032437	M04A	16/12/1958		15/10/2001	non	2.48	0.65
Dolal	Biocodex	1 Flacon auto-applicateur. lin	3118512	M02A	04/07/1973		30/11/2000	non	2	0.35
Dolal	Biocodex	1 Flacon auto-applicateur. lin	3280313	M02A	04/07/1973		30/11/2000	non	5.81	0.35
Doxium	Europhta	1 Boite de 30. comprimés	3117286	C05C	04/11/1975			non	4.26	0.35
Dulciphak	Allergan	1 Flacon de 10 ml. collyre	3117866	S01N	04/01/1971	01/01/2002	25/09/2003	non	1.64	0.35
Duxil	Servier	30 Comprimés	3222008	C04A	31/07/1978			non	8.52	0.35
Duxil	Servier	1 Flacon compte-gouttes de 48	3222095	C04A	31/07/1978			non	9.15	0.35
Edirel	Laphal	1 Boite de 20. gelules	3364843	R05C	24/08/1993			non	3.34	0.35
Efferalgan vit. C	UPSA	20 Comprimés effervescents	3268424	N02B	15/01/1974	01/01/2002		non	1.94	0.65
Effortil	Boehringer Ingelheim	30 Comprimés	3035016	C01C	24/04/1957	01/01/2002		non	1.94	0.65
Effortil	Boehringer Ingelheim	1 Flacon de 30 ml. gouttes	3035022	C01C	20/05/1957	01/01/2002		non	2.39	0.65
Efimag	Fornet	30 Sachets-dose. poudre pour s	3285546	F02C	05/02/1986			non	4.62	0.35
Elaste	Substantia	1 Tube de 10 g. pommade	3035105	D03A	13/07/1967		31/12/2002	non	2.79	0.35
Elaste	Substantia	1 Tube de 20 g. pommade	3236252	D03A	13/07/1967		31/12/2002	non	4.68	0.35
Eludril	Inava	1 Flacon de 55 ml. collutoire	3115749	R02A	17/07/1969			non	2.29	0.35
Endium GE	Dexo SA	Ge. 1 Boite de 60. comprimés	3478021	C05C	25/03/1991			oui	9.75	0.35
Endotelon	Sanofi Synthelabo	20 Comprimés enrobés gastro-re	3211878	C05C	11/05/1977			non	3.06	0.35
Endotelon	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 20. comprimés enrob	3312881	C05C	16/08/1988			non	5.08	0.35
Entecet	Sorin Maxim	1 Boite de 60. comprimés enrob	3321466	A09A	12/10/1970	01/01/2002		non	5.25	0.65
Ephydion	Cilfa Developpement	1 Flacon de 30 ml. gouttes	3036702	R05D			01/01/2003	non	2.01	0.35
Ephydion	Cilfa Developpement	30 Comprimés	3281896	R05D	30/10/1954		01/01/2003	non	2.33	0.35
Ercefuryl	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 30. gelules	3037073	A07A	08/01/1964			non	2.33	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Ercefuryl	Sanofi Synthelabo	1 Flacon de 90 ml. suspension	3144900	A07A	28/05/1973			non	4.12	0.35
Ercefuryl	Sanofi Synthelabo	28 Gelules	3213251	A07A	13/06/1977			non	4.54	0.35
Ergodose	Marcofina	30 Capsules molles. dose quoti	3271691	C04A	15/05/1984			non	7.07	0.35
Esberiven			3335250	C05B	10/10/1972			non	0	
Esberiven	Knoll France	1 Boite de 20. ampoules de 4 m	3348034	C05C	04/03/1992			non	4.33	0.35
Esberiven	Knoll France	1 Boite de 30. comprimés enrob	3361951	C05C	08/06/1993			non	6.05	0.35
Escinogel			3131027	C05B				non	0	
Escinogel	Doms	1 Tube de 100 g. gel	3131300	C05B	08/02/1972		15/03/2001	non	6.13	0.35
Ethinyl oestra eff	Effik	1 Boite de 15. comprimés secab	3517531	G03C	22/10/1974			non	6.23	0
Etioven	Cassenne	1 Boite de 30. comprimés	3420174	C05C	14/11/1996			non	7.46	0.35
Euphytose	Roche Nichola	1 Boite de 40 comprimés enrobe	3038552	P01B	13/12/1957	01/01/2002		non	2.2	0.65
Euphytose	Roche Nichola	1 Boite de 120 comprimés enrob	3289716	P01B	13/12/1957	01/01/2002		non	4.7	0.65
Exomuc	Bouchara-Recordati	30 Sachets. granule	3271780	R05C	15/02/1984			non	4.13	0.35
Exomuc	Bouchara-Recordati	1 Boite de 10. sachets de gran	3380440	R05C	12/10/1994			non	1.95	0.35
Exomuc	Bouchara (dr	1 Boite de 30. comprimés effer	3441785	R05C	09/07/1997		01/12/2002	non	4.12	0.35
Extranase	Rottapharm	40 Comprimés drageifiés	3039149	M06A	24/06/1968		25/09/2003	non	1.71	0.35
Extranase	Rottapharm	80 Comprimés drageifiés	3039155	M06A	24/06/1968		25/09/2003	non	2.48	0.35
Fenugrene	Lemoine	50 Comprimés drageifiés	3039563	F05A	18/08/1944			non	1.99	0.35
Fenugrene	Lemoine	1 Flacon de 210 ml. solution b	3039586	F05A	18/08/1944			non	2.23	0.35
Fiboran	Nycomed	1 Boite de 40. gelules	3192862	C01B	01/12/1975		25/09/2003	non	4.77	0.35
Flavan	Pharmafarm	1 Boite 30. comprimés	3344042	C05C	19/11/1991			non	4.73	0.35
Flaviastase	lphym	100 Comprimés	3040106	A09A	29/06/1957			non	2.82	0.35
Flebosmil GE	Socopharm	Ge. 1 Boite de 30. comprimés	3298106	C05C	27/07/1987			oui	5.2	0.35
Flebosmil GE	Socopharm	Ge. 1 Boite de 30. comprimés p	3421498	C05C	26/09/1991			oui	9.47	0.35
Flubilar	Byk France SA	20 Ampoules de 5 ml. solution	3040365	A05A	12/10/1966		15/03/2001	non	4.83	0.35
Fluimucil	Zambon France	1 Boite de 30. granules pour s	3237369	R05C	17/06/1980			non	4.13	0.35
Fluimucil	Zambon France	1 Boite de 10. granules pour s	3380256	R05C	12/10/1994			non	1.95	0.35
Fluimucil			3438613	R05C	09/07/1997			non	0	
Fluimucil	Zambon France	1 Boite de 30. comprimés effer	3438642	R05C	09/07/1997		15/12/2002	non	3.95	0.35
Fluimucil antibiot	Zambon France	1 Boite de 1. préparation inje	3215304	J01B	01/09/1977		30/10/2001	non	2.84	0.35
Fluisedal	Elerte	1 Flacon de 125 ml. sirop	3063107	R05C	03/02/1969		25/09/2003	non	2.18	0.35
Fluisedal	Elerte	1 Flacon de 250 ml. sirop	3277877	R05C	03/02/1969		25/09/2003	non	3.28	0.35
Fluisedal SS Prome	Elerte	1 Flacon de 125 ml. sirop	3206096	R05C	17/02/1977			non	2.18	0.35
Fluisedal SS Prome	Elerte	1 Flacon de 250 ml. sirop	3314779	R05C	17/02/1977			non	3.28	0.35
Fluocalcic	Yamanouchi Pharma	1 Boite de 60 Comprimés efferv	3289857	F02A	23/06/1986		12/10/2002	non	11.19	0.65
Fongamil	Biorga	1 Flacon de 20 g. poudre pour	3298997	D01A	23/09/1987	01/01/2002	25/09/2003	non	3.34	0.35
Fonzylane	Lafon (L.)	1 Boite de 10. comprimés pelli	3465946	C04A	26/05/1989			non	3.66	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Fonzylane	Lafon (L.)	1 Boite de 20. comprimés pelli	3465952	C04A	29/04/1974			non	4.22	0.35
Fonzylane	Lafon (L.)	1 Boite de 2. solution injecta	3465969	C04A	24/06/1974			non	1.52	0.35
Fortal	Sanofi Synthelabo	2 Ampoules de 1 ml. solution i	3041146	N02A	17/07/1967	01/01/2002	25/09/2003	non	2.16	0.35
Framyxone	Cilfa-Develop	1 Flacon de 10 ml. solution po	3473532	R01A	08/04/1971			non	2.2	0.35
Frazoline	Bouchara-Recordati	1 Flacon de 15 ml. solute nasa	3219153	R01A	06/02/1978		01/12/2001	non	3.14	0.35
Fumigalene	Coopération pharma. française	1 Flacon de 90 ml. liquide	3041838	R01B	17/07/1957		01/12/2001	non	1.43	0.35
Fungizone	Bristol-Myers	1 Flacon de 30 ml. lotion	3110189	D01A	23/09/1974		31/12/2002	non	1.94	0.65
Gabacet	Sanofi Synthelabo	20 Ampoules. solute buvable	3220185	P02D	28/03/1978			non	6.24	0.35
Gabacet	Sanofi Synthelabo	60 Gelules	3225716	P02D	24/05/1974			non	6.17	0.35
Galirene	Alpharma	20 Ampoules buvables de 10 ml	3042157	P01B	25/06/1962	01/01/2002	25/09/2003	non	4.31	0.35
Gastropax	Lehning	1 Boite de 100 g. poudre	3043085	A02A	26/07/1976		31/12/2001	non	1.45	0.35
Gelucystine	S.A.R.E.P.-PH	20 Gelules	3214032	D11A	05/06/1973		31/12/2001	non	2.16	0.35
Genatropine	Amido	60 Granules	3043406	A03A	25/03/1956			non	1.98	0.35
Geneserine 3	Amido	1 Flacon de 30 ml. gouttes	3164179	N07X	09/09/1971	01/01/2002		non	3.75	0.65
Geneserine 3	Amido	1 Tube de 60 g. granules	3164185	N07X	09/09/1971	01/01/2002		non	4.7	0.65
Gevatran	Lipha Sante	20 Gelules	3257610	C04A	09/07/1982			non	4.02	0.35
Ginkogink	Urpac-Astier	1 Flacon de 30 ml. solution bu	3284570	C04A	13/01/1986			non	6.07	0.35
Ginkogink	Urpac-Astier	1 Flacon de 90 ml. solution bu	3284593	C04A	13/01/1986			non	16.17	0.35
Ginkor	Beaufour IPSE	1 Boite de 30. gelules	3304321	C05C	26/01/1988			non	7.33	0.35
Ginkor	Beaufour IPSE	1 Boite de 30. poudre pour sol	3399095	C05C	12/12/1995			non	7.33	0.35
Glossithiase	Jolly-Jatel	30 Comprimés sublinguaux	3062912	R02A	23/07/1970		01/10/2001	non	4.09	0.35
Gomenol	Gomenol	6 Suppositoires enfants	3045635	R05F	20/12/1948		31/12/2001	non	1.34	0.35
Gomenol	Gomenol	1 Flacon de 200 ml. sirop	3045641	R05F	06/04/1943		31/12/2001	non	1.6	0.35
Granions cuivre	Granions (Sté des)	10 Ampoules de 2 ml	3046238	F02C	14/03/1961			non	1.77	0.35
Granions magnésium	Granions (Sté des)	10 Ampoules de 2 ml. solution	3046267	F02C	30/11/1949			non	1.69	0.35
Guethural	Elerte	40 Comprimés	3202537	R05C	04/08/1976			non	2.82	0.35
Hatiale GE	Wyeth Lederle	Ge. 1 Boite de 30. comprimés a	3357004	C04A	03/09/1991			oui	5.91	0
HC Kera	Kerapharm	1 Tube de 15 g. creme	3536563	D07A			25/09/2003	non	1.81	0.35
Hepadial	Biocodex	40 Comprimés drageifiés a 0.05	3136036	A05A			30/11/2000	non	4.45	0.35
Hepanephrol	Laphal	1 Boite de 20. ampoules de 10	3048295	G04B	25/06/1965			non	3.34	0.35
Hepargitol	Elerte	20 Sachets. poudre orale	3048384	A05A	09/10/1964			non	3.14	0.35
Heptamyl	Sanofi Synthelabo	20 Comprimés	3049159	C06A	24/03/1975	01/01/2002		non	2.44	0.65
Heptamyl	Sanofi Synthelabo	1 Flacon compte-gouttes de 20	3049165	C06A	28/01/1965	01/01/2002		non	2.65	0.65
Hexalyse	Doms	30 Comprimés sublinguaux	3132529	R02A	05/02/1973			non	1.97	0.35
Hexapneumine	Doms	1 Boite de 6. suppositoires	3049461	R05D	27/09/1965			non	1.45	0.35
Hexapneumine	Doms	1 Flacon de 100 ml. sirop nour	3130039	R05F	07/09/1971		25/09/2003	non	1.57	0.35
Hexapneumine	Doms	1 Flacon de 200 ml. sirop adul	3272615	R05F	21/07/1970		25/09/2003	non	2.82	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Hexapneumine	Doms	1 Flacon de 200 ml. sirop enfa	3272621	R05F	21/07/1970		25/09/2003	non	1.97	0.35
Hexapneumine	Doms-Adrian	20 Comprimés	3355181	R01B	21/10/1974			non	3.87	0.35
Hexaspray	Doms	1 Flacon pressurisé de 30 g. c	3277972	R02A	17/01/1985			non	3.54	0.35
Hexomedine	Theraplix	1 Flacon de 30 g. collutoire a	3179956	R02A	08/10/1974		31/12/2002	non	2.04	0.35
Hirucrème	Roche Nichola	1 tube de creme de 30 g	3049745	C05B	01/03/1962			non	1.91	0.35
Hirucrème	Roche Nichola	1 Tube de creme de 100 g	3242637	C05B	01/03/1962			non	4.24	0.35
Histo fluine P	Richard	1 Flacon de 50 ml. gouttes	3352975	C05C	09/07/1973			non	2.09	0.35
Huile gomenolee	Gomenol	1 Flacon de 22 ml. solution hu	3050814	R01A	07/08/1954			non	1.51	0.35
Huile gomenolee	Gomenol	1 Flacon de 22 ml. solution hu	3050820	R01A	07/08/1954			non	1.51	0.35
Hydergine	Novartis	1 Flacon de 50 ml avec mesure	3051222	C04A	23/03/1951			non	3.84	0.35
Hydergine	Novartis-Pharm	1 Boite de 30. Comprimés	3252802	C04A	29/12/1981			non	9.65	0.35
Hydracort	Galderma	1 Tube de 30 g. creme	3297236	D07A	01/07/1987		25/09/2003	non	2.79	0.65
Hypnasmine	Elerte	12 Suppositoires adultes	3052061	R03B	11/12/1958	01/01/2002	25/09/2003	non	1.49	0.35
I R S 19	Solvay Pharma	1 Flacon pressurisé de 20 ml a	3052233	J07C	21/05/1965		20/12/2002	non	3.23	0.35
Ikaran	Pierre Fabre	Ge. 1 Flacon de 50 ml. solute	3210643	N02C	21/03/1977	19/04/2003		oui	3.86	0.65
Ikaran	Pierre Fabre	30 Comprimés a liberation prol	3392874	N02C	12/12/1980	19/04/2003		non	8.83	0.65
Imocur	Zambon France	1 Boite de 10. gelules	3312964	J07C	16/08/1988			non	6.34	0.35
Imocur	Zambon France	1 Boite de 10. sachets de 240	3397831	J07C	24/10/1995			non	6.34	0.35
Imudon	Solvay Pharma	40 Comprimés. vaccin buccal et	3171363	A01A	14/11/1972			non	4.1	0.35
Inongan	Fumouze	1 Tube de 55 g. creme	3415894	M02A	07/03/1953			non	1.74	0.35
Insadol	Syntex	1 Flacon de 30 ml. solute buva	3053215	A01A	27/07/1965			non	4.31	0.35
Intercyton	Medeva Pharma	1 Boite de 30. gelules	3342698	C05C	05/06/1973			non	5.11	0.35
Ionimag	Byk France SA	30 Comprimés effervescents (2	3282795	F02C	07/06/1985		15/03/2001	non	3.98	0.35
Iskedyl	Pierre Fabre	1 Flacon de 30 ml. gouttes	3054255	C04A	06/11/1969			non	2.64	0.35
Iskedyl	Pierre Fabre	6 Ampoules. solute injectable	3141830	C04A	19/06/1972			non	3.31	0.35
Iskedyl	Pierre Fabre	100 Comprimés	3221836	C04A	04/09/1978			non	6.84	0.35
Iskedyl	Pierre Fabre	1 Flacon de 70 ml avec mesure	3335238	C04A	06/11/1969			non	4.73	0.35
Iskedyl	Pierre Fabre	1 Boite de 28. comprimés	3412370	C04A	20/11/1987			non	5.01	0.35
Iskedyl	Pierre Fabre	1 Boite de 56. comprimés	3412387	C04A	20/11/1987			non	9.48	0.35
Isofra	Bouchara-Recordati	1 Flacon de 15 ml. solution na	3284771	R01A	06/02/1978			non	1.77	0.35
Isomyrtine	Schwarz Pharma	20 Capsules orales adultes	3238848	R05B	30/10/1972			non	3.32	0.35
Isoprinosine	Sanofi Synthelabo	16 Comprimés	3222735	J05B	08/08/1978	01/01/2002		non	5.17	0.65
Isoprinosine	Sanofi Synthelabo	40 Comprimés	3222741	J05B	08/08/1978	01/01/2002		non	10.98	0.65
Jonctum	Marion Merrell SA	1 Tube de 30 g. pommade	3205228	D03A	18/12/1975		31/01/2002	non	4.54	0.35
Jonctum	Cassenne	1 Boite de 45. gelules sous pl	3371955	M01A	23/03/1994		31/01/2002	non	10.64	0.35
Kaologeais	Chiesi SA	1 Boite de 250 g. granule	3216841	A07B	08/10/1977		15/12/2001	non	8.48	0.65
Karoyal	Chiesi	1 Boite de 1 kg. granules	3224734	A07B	23/01/1979	01/01/2002		non	9.89	0.65



Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Keal	EG Labo Euro	Ge. 1 Boite de 30. comprimés s	3288450	A02B	05/02/1986	01/01/2002		oui	6.41	0.65
Keal	EG Labo Euro	Ge. 1 Boite de 30. suspension	3339756	A02B	24/06/1991	01/01/2002		oui	6.41	0.65
Keam	EG Labo Euro	1 Boite de 15. sachets de 10 m	3339762	A02B	24/06/1991	01/01/2002		non	6.56	0.65
Kenalcol	Bristol-Myers	1 Flacon de 25 ml. solute alco	3189127	D07B			31/12/2002	non	3	0.65
Keratyl	Chauvin	1 Flacon de 5 ml. collyre en s	3149300	S01X	15/05/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	4.3	0.35
Lacteol			3056604	A07F	16/03/1954			non	0	
Lacteol			3056633	A07F	16/03/1954			non	0	
Lacteol	Axcan Pharma SA	1 Boite de 20. gelules	3220707	A07F	02/05/1978			non	4.05	0.35
Lacteol	Axcan Pharma SA	1 Boite de 10. poudre pour sus	3307360	A07F	06/05/1988			non	4.05	0.35
Legalon	Madaus SA	40 Comprimés drageifiés	3164110	A05B	07/08/1972			non	4.22	0.35
Lesourd Antinerv	Lesourd	1 Flacon de 45 ml. liquide	3061278	P01B	18/08/1944	01/01/2002		non	2.25	0.65
Lobamine Cysteine	Pierre Fabre	1 Boite de 20. gelules	3062591	D11A	05/06/1975			non	2.32	0.35
Lobamine Cysteine	Pierre Fabre	1 Boite de 60. gelules	3062616	D11A	05/06/1975			non	4.24	0.35
Locabiotol	Servier	1 Flacon de 5 ml avec pompe do	3062763	R01A	05/04/1963			non	4.36	0.35
Locoiden	Yamanouchi Pharma	1 Tube de 30 g. creme	3458142	D07B	14/11/1967		12/10/2002	non	2.85	0.65
Loftyl GE	Abbott	Ge. 1 Boite de 20. comprimés p	3465975	C04A	04/08/1988			oui	3.62	0.35
Lubentyl Magnesie	Sanofi Synthelabo	1 Pot de 260 g. gelee orale	3062929	A06A	06/11/1953		31/12/2001	non	3.7	0.35
Lucidril	Lipha Santé	1 Boite de 60. comprimés	3063047	P02D	02/06/1967		31/12/2001	non	4.38	0.35
Lumifurex GE	Irex	Ge. 1 Boite de 28. gelules	3263355	A07A	07/02/1983			oui	4.01	0.35
Lyobifidus	Jumer	1 Boite de 6. poudre orale en	3153313	A07F	31/07/1973			non	3.34	0.35
Lysopaine	Boehringer Ingelheim	24 Comprimés	3063768	R02A	29/01/1965			non	2.13	0.35
Madecassol	Roche Nichola	1 Boite de 25 comprimés	3064064	C05C	05/09/1974		01/12/2002	non	3.25	0.35
Madecassol	Roche Nichola	1 Flacon poudreux de 2 g. poud	3064087	D03A	29/10/1975		01/01/2002	non	2.02	0.35
Madecassol	Roche Nichola	1 Tube de creme de 10 g	3064093	D03A	19/11/1975		01/01/2002	non	2.52	0.35
Madecassol			3188458	D03A	29/10/1975			non	0	
Madecassol			3290518	D03A	19/11/1975			non	0	
Madecassol Hyd Neo	Roche Nichola	1 Tube de creme de 10 g	3064070	D07B	18/12/1967		01/01/2002	non	2.45	0.65
Madecassol Tulgras	Roche Nichola	1 Boite de 5. compresse impreg	3209858	D03A	18/11/1976		01/01/2002	non	3.49	0.65
Mag 2	Coopération pharma. française	1 Boite de 30. 10 ml en ampoul	3151981	F02C	24/07/1973			non	4.65	0.35
Mag 2	Coopération pharma. française	1 Boite de 30. sachets de poud	3325820	F02C	05/04/1990			non	4.47	0.35
Mag 2	Coopération pharma. française	1 Boite de 60. comprimés	3460877	F02C	24/02/1998			non	4.85	0.35
Magné B6	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 50. comprimés enrob	3125009	F02C	09/11/1970			non	3.32	0.35
Magné B6	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 30. solution buvabl	3243045	F02C	17/12/1975			non	4.13	0.35
Magnogene	Novartis	1 Boite de 60 gelules	3410810	F02C	17/07/1956			non	2.35	0.35
Magnogene	Novartis	1 Flacon de 125 ml. solution b	3410879	F02C	27/02/1952			non	1.77	0.35
Martigene	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3364524	S01G	20/01/1975		01/12/2002	non	1.51	0.65
Maxilase	Sanofi Synthelabo	1 Flacon de 125 ml. sirop	3065299	R05C	27/04/1968			non	3.49	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Maxilase 3000	Sanofi Synthelabo	24 Comprimés enrobés	3065307	M06A	27/03/1973			non	4.66	0.35
Maxilase Bacitrac.	Sanofi Synthelabo	30 Comprimés à sucer	3065276	R02A	06/06/1967		31/12/2001	non	2.07	0.35
Mediator	Servier	30 Comprimés drageifiés	3175579	C10A	16/07/1974			non	5.31	0.65
Mediveine GE	Elerte	Ge. 1 Boîte de 30. comprimés	3347951	C05C	31/03/1992			oui	4.23	0.35
Mediveine GE	Elerte	Ge. 1 Boîte de 60. comprimés	3347968	C05C	31/03/1992			oui	7.48	0.35
Mediveine GE	Elerte	Ge. 1 Boîte de 30. comprimés	3511132	C05C	10/05/1999			oui	8.62	0.35
Megamag	Mayoly-Spindler	40 Gélules	3291699	F02C				non	3.38	0.35
Megamylase Alpha	Leurquin Mediolanum	1 Boîte de 24. comprimés enrobés	3500370	R02A	26/04/1999			non	3.84	0.35
Megamylase Alpha	Leurquin Mediolanum	1 Flacon de 125 ml. sirop	3500387	R02A	26/04/1999			non	2.88	0.35
Megamylase Alpha	Leurquin Mediolanum	1 Flacon de 250 ml. sirop	3500393	R02A	26/04/1999			non	4.88	0.35
Methotrexate Avent	Bellon	20 Comprimés	3067068	L01B	09/01/1974			non	5.4	1
Methotrexate bell.			3453972	L01B	27/03/1974			non		1
Miorel GE	Wyeth Lederle	Ge. 1 Boîte de 6. solution inj	3340110	M03B	01/07/1991	01/01/2002	25/09/2003	oui	3.44	0.35
Modane	Coopération pharma. française	20 Comprimés enrobés	3068033	A06A	03/03/1964			non	2.09	0.35
Muciclar GE	Parke-Davis	Ge. 1 Flacon de 125 ml. sirop	3229080	R05C	06/08/1979		31/12/2001	oui	2.89	0.35
Muciclar GE	Parke-Davis	Ge. 1 Flacon de 125 ml. sirop	3229097	R05C	06/08/1979		31/12/2001	oui	1.89	0.35
Muciclar GE	Parke-Davis	Ge. 1 Flacon de 300 ml. sirop	3252311	R05C	06/08/1979		31/12/2001	oui	4.42	0.35
Muciclar GE	Parke-Davis	Ge. 1 Flacon de 300 ml. soluti	3365015	R05C	16/09/1993		31/12/2001	oui	4.42	0.35
Mucipulgite	Beaufour IPSE	1 Sachet de 300 g. granules	3068955	A07B	20/08/1964		31/03/2001	non	6.13	0.65
Mucipulgite	Beaufour IPSE	1 Sachet de 600 g. granules	3068961	A07B	20/08/1964		31/03/2001	non	9.72	0.65
Mucolator	Abbot	30 Sachets dose. poudre pour s	3285339	R05C	05/02/1986			non	4.06	0.35
Mucolator			3364725	R05C	05/02/1986			non		0
Mucomsyt	UPSA	1 Boîte de 30. comprimés effer	3315460	R05C	10/01/1989			non	3.89	0.35
Mucomyst	Bristol-Myers	6 Ampoules de 5 ml. solution a	3069009	R05C	23/02/1965	01/01/2002		non	4.41	0.65
Mucomyst	Bristol-Myers	30 Sachets poudre orale	3268832	R05C	23/12/1983			non	4.73	0.35
Mucomyst	UPSA	1 Flacon de 120 ml contenant 3	3268849	R05C	23/12/1983			non	2.09	0.35
Mucomyst	UPSA	1 Flacon de 120 ml contenant 6	3268855	R05C	23/12/1983			non	3.29	0.35
Mucospire	Rosa-Phytopha	1 Boîte de 30 sachets. granule	3383622	R05C	03/01/1995			non	3.77	0.35
Mucothiol	Theratech	1 Boîte de 20. poudre orale en	3205168	R05C	20/10/1976			non	3.41	0.35
Mucothiol	Theratech	1 Boîte de 30. comprimés pelli	3374356	R05C	16/05/1994			non	4.06	0.35
Mulkine	Beaufour IPSE	1 Boîte de 300 g. granules	3266187	A07B	26/12/1983		31/03/2001	non	5.31	0.65
Mulkine	Beaufour IPSE	1 Boîte de 600 g. granules	3266193	A07B	26/12/1983		31/03/2001	non	11.37	0.65
Mutesa	Wyeth-France	1 Flacon de 200 ml. suspension	3069245	A02A	20/08/1964	01/01/2002	25/09/2003	non	1.66	0.35
Muxol	Leurquin	1 Flacon de 180 ml. solution b	3302434	R05C	29/12/1987			non	2.71	0.35
Muxol	Leurquin Mediolanum	Ge. 1 Boîte de 30. comprimés	3322922	R05C	08/01/1990			oui	3.64	0.35
Myco Ultralan	Schering	1 Tube de 30 g. pommade	3204915	D07B	06/12/1976	01/01/2002		non	2.99	0.65
Mycodecyl	Diepfa	1 Flacon poudreux de 50 g. pou	3069363	D01A	14/02/1948			non	4	0

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Mycolog	Bristol-Myers	1 Tube de 10 g. pommade	3069400	D07B	23/03/1962		31/12/2002	non	2.5	0.65
Naftidrofuryl Merc	Merck Generiq	1 Boite de 20. gelules	3464421	C04A	15/03/1991			oui	3.19	0.35
Naftidrofuryl Merc	Merck Generiq	1 Boite de 20. comprimés pelli	3464438	C04A				oui	4.59	0.35
Naftilux	Therabel Lucien Pharma	20 Gelules	3257656	C04A	09/07/1982			non	4.09	0.35
Natisedine	Elaiapharm	1 Boite de 40. comprimés	3070219	C01B	03/11/1951	01/01/2002		non	2.55	0.65
Necyrane	Evans Medical	1 Flacon pressurisé de 10 ml.	3070515	R01A	13/09/1967			non	2.55	0.35
Neo codion	Bouchara-Recordati	1 Boite de 20. comprimés drage	3276576	R05D	06/07/1949			non	2.5	0.35
Neo Codion vit. C	Bouchara-Recordati	1 Flacon de 125 ml. sirop enfa	3071012	R05D	09/04/1958			non	1.74	0.35
Neo codion vit. C	Bouchara-Recordati	1 Flacon de 125 ml. sirop nour	3259543	R05D	18/08/1944			non	1.78	0.35
Neomycine diamant	Roussel Diama	1 Tube de 15 g. pommade	3071236	D06A	24/06/1954		01/01/2001	non	1.83	0.65
Neoparyl Framycet	Martinet	1 Flacon de 5 ml. solution pou	3071319	S01A	12/09/1963		20/02/2003	non	2.79	0.65
Nerisone C	Schering	1 Tube aluminium de 30 g. crem	3225283	D07B	13/02/1979	01/01/2002	25/09/2003	non	2.75	0.35
Netux	Roche Nichola	1 Boite de 8 gelules	3071638	R05D	08/10/1974		27/02/2001	non	2.26	0.35
Neuriplege	Genevrier	1 Tube de 30 g. pommade	3071816	M02A	04/12/1963			non	2.79	0.35
Neurocalcium	Biologiques Ile-de-France	40 Comprimés drageifiés	3071845	P01B	28/01/1949		01/12/2002	non	2.06	0.65
Nibiol	Fournier SA	1 Boite de 50 comprimés enrobe	3072454	G04A	10/07/1968	01/01/2002		non	2.09	0.65
Nicergoline RPG	RPG Aventis	30 Gelules	3381066	C04A	05/12/1994			oui	7.68	0.35
Nicergoline RPG	RPG Aventis	1 Boite de 90. gelules	3458171	C04A				oui	14.51	0
Nifuroxazide Biog.	Biogaran	1 Boite de 28. gelules	3540518	A07A	28/03/2000			oui	3.84	0
Nifuroxazide GNR	GNR-Pharma	1 Boite de 28. gelules	3498555	A07A	29/03/1999			oui	3.76	0.35
Nifuroxazide Ratio	Ratiopharm GM	1 Boite de 28. gelules	3475761	A07A	18/01/1982			oui	4.01	0.35
Nifuroxazide RPG	Biogalenique	28 Gelules	3404643	A07A	07/02/1983			oui	3.91	0.35
Nifuroxazide TEVA	Bayer Classic	1 Boite de 28. gelules	3497998	A07A	10/02/1999			oui	4.01	0.35
Nigrantyl	Axcan Pharma SA	40 Comprimés drageifiés	3116743	C05C	12/05/1970			non	2.99	0.35
Nisapulvol	Mayoly-Spindler	1 Flacon de 50 g. poudre pour	3072922	D04A			15/12/2002	non	2.15	0.35
Nisaseptol	Mayoly-Spindler	1 Tube de 40 g. pommade	3072951	D08A	24/03/1950		25/09/2003	non	3.08	0.35
Nisasol	Mayoly-Spindlerer	1 Flacon de 90 ml. solute	3272377	D08A	25/06/1976		25/09/2003	non	2.76	0.35
Nivabetol	Jumer	1 Flacon de 90 ml + cuillère-m	3315690	A05C	27/04/1970			non	3.46	0.35
Nootropyl	UCB Pharma	60 Gelules	3130565	P02D	21/03/1973			non	5.72	0.35
Nootropyl	UCB Pharma	12 Ampoules de 5 ml. solute in	3130571	P02D	23/11/1976		20/02/2003	non	4.38	0.35
Nootropyl	UCB Pharma	1 Flacon de 125 ml. solute buv	3209551	P02D	05/04/1977			non	5.49	0.35
Nootropyl	UCB Pharma	45 Comprimés pellicules	3266371	P02D	31/08/1983			non	9.18	0.35
Nootropyl	UCB Pharma	30 Ampoules. solution buvable	3314414	P02D	06/05/1988			non	9.33	0.35
Nopron	Genopharm	1 Flacon de 150 ml. sirop	3141586	P01B	02/05/1976		31/12/2002	non	3.35	0.65
Norgagil	Norgine Pharma	30 Sachets de 10 g. granules	3290613	A07B	08/11/1978	01/01/2002	25/09/2003	non	3.7	0.35
Normacol Bourdaine	Norgine Pharma	1 Boite de 375 g. granule	3073548	A06A	31/05/1960		26/07/2002	non	3.95	0.35
Normacol bourdaine	Norgine Pharma	30 Sachets de 10 g. granules	3289604	A06A	31/05/1960		26/07/2002	non	5.09	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Nortussine	Norgine Pharma	1 Flacon de 125 ml. sirop adul	3073844	R05D	25/01/1967		26/07/2002	non	4.34	0.35
Nortussine	Norgine Pharma	1 Flacon de 125 ml + gobelet-d	3427549	R05D	27/02/1967		26/07/2002	non	3.77	0.35
Novodil	Augot	Ge. 1 Boite de 50. gelules	3248249	C04A	19/06/1981		14/10/2001	non	4.63	0.35
Octofene	Fournier Sa	8 Suppositoires	3200389	J01X	03/05/1976	01/01/2002		non	1.81	0.65
Octofene	Fournier SA	8 Suppositoires	3200432	J01X	03/05/1976	01/01/2002		non	2.22	0.65
Octofene	Fournier SA	1 Boite de 10 suppositoires	3220860	J01X	06/06/1978	01/01/2002		non	4.41	0.65
Oligosol Cu	Labcatal	1 Boite de 14. 2 ml en ampoule	3075122	F02C				non	1.73	0.35
Oligosol Cu Au Ag	Labcatal	1 Flacon multidose de 60 ml. v	3075079	F02C	05/01/1965			non	2.02	0.35
Oligosol Li	Labcatal	1 Boite de 14. 2 ml en ampoule	3075151	F02C	07/02/1961			non	1.73	0.35
Oligosol Mg	Labcatal	1 Boite de 14. 2 ml en ampoule	3075168	F02C	27/04/1960			non	1.83	0.35
Oligosol Mn	Labcatal	1 Boite de 14. 2 ml en ampoule	3075174	F02C	17/05/1960			non	1.73	0.35
Oligosol Zn Ni Co	Labcatal	1 Boite de 14 ampoules de 2 ml	3075263	F02C	27/04/1960			non	1.73	0.35
Olmifon	Lafon	20 Comprimés pellicules	3248752	N07X	10/07/1981			non	3.64	0.35
Olmifon	Lafon	40 Comprimés pellicules secabl	3248769	N07X	10/07/1981			non	6.19	0.35
Ophtadil	Chauvin	1 Boite de 20. solution buvabl	3172457	S01X	22/05/1974		31/12/2002	non	5.78	0.35
Ophtalmine	Coopération pharma. française	1 Flacon de 20 ml. collyre	3075872	S01G	27/06/1949	01/01/2002		non	3.32	0.65
Opo veinogène	Thera France	1 Flacon de 150 ml avec cuille	3320633	C05C	16/03/1955			non	4.47	0.35
Ornitaine	Schwarz Pharma	20 Ampoules de 10 ml. solution	3399238	A05C	18/09/1963			non	2.82	0.35
Oromag	Theramex	1 Boite de 60. comprimés a suc	3385360	F02C	08/02/1995		31/12/2001	non	8.9	0.35
Oromag	Theramex	1 Boite de 30. comprimés a suc	3411726	F02C	08/02/1995		31/12/2001	non	5.3	0.35
Oropivalone bacitr	Parke-Davis	1 Boite de 40. comprimés a del	3251211	R02A	13/06/1977			non	2.33	0.35
Osteofluor	Lipha Sante	60 Comprimés gastroresistants	3270846	F02C	22/03/1984		31/12/2001	non	5.67	0.65
Oxyperol	Lemoine	1 Tube de 50 g. oleo-creme	3077032	D02A	07/02/1974			non	2.55	0.35
Oxyplastine	S.A.R.E.P.-PH	1 Tube de 135 g. pommade	3077144	D02A	16/03/1955		31/12/2001	non	2.92	0.35
Oxyplastine	S.A.R.E.P.-PH	1 Tube de 65 g. pommade	3077150	D02A	16/03/1955		31/12/2001	non	1.81	0.35
Oxythylol	Praticien	1 Tube de 160 g. pate	3077173	D05A	06/05/1947		01/11/2001	non	3.86	0.35
Ozothine	Zambon France	1 Flacon de 125 ml. sirop	3077351	R05D	15/05/1952			non	2.08	0.35
Ozothine	Zambon France	1 Boite de 10. suppositoires	3077368	R05C	30/01/1974			non	1.94	0.35
Ozothine	Zambon France	1 Boite de 10. suppositoires	3077374	R05C	27/01/1974			non	2.01	0.35
Ozothine	Zambon France	1 Boite de 10. suppositoires	3077380	R05C	15/01/1974			non	1.97	0.35
Ozothine Diprophyl	Zambon France	1 Boite de 50. comprimés enrob	3077322	R05C	15/03/1963			non	2.59	0.35
Ozothine Diprophyl	Zambon France	1 Boite de 10. suppositoires	3077339	R05C	21/12/1954			non	1.97	0.35
Ozothine Diprophyl	Zambon France	1 Boite de 10. suppositoires	3077345	R05C	21/12/1954			non	1.44	0.35
Paliuryl	Richelet	1 Flacon de 30 ml. solution bu	3077776	G04B	25/11/1958	01/01/2002		non	1.99	0.65
Palpipax	Pfizer	1 Boite de 40. comprimés pelli	3077799	C01B	04/03/1966		31/12/2002	non	1.88	0.65
Pancreal	Unipharma	50 Comprimés	3077902	A09A				non	3.03	0.35
Panfurex GE	Bouchara-Recordati	Ge. 1 Boite de 28. gelules	3275588	A07A	10/12/1984			oui	4.01	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Panfurex GE	Bouchara-Recordati	Ge. 1 Flacon de 90 ml. suspens	3275594	A07A	10/12/1984			oui	3.64	0.35
Paps	Richard	1 Boite de 100 g. poudre	3077434	D01A	02/11/1964		01/11/2002	non	2.15	0.65
Parfenac	Lederle	1 Tube de 30 g. creme	3171541	D04A	29/04/1974		25/09/2003	non	2.82	0.35
Parfenac			3262143	D04A	29/04/1974			non		0
Passiflorine	Theratech	1 Flacon de 125 ml. solution b	3078818	P01B	31/01/1973	01/01/2002		non	1.78	0.65
Paxeladine noctee	Beaufour IPSE	1 Flacon de 125 ml + cuillere-	3294255	R05D			15/12/2001	non	2.85	0.35
Pentoflux GE	Bouchara-Recordati	Ge. 1 Boite de 30. comprimés e	3348732	C04A	30/12/1991			oui	5.52	0.35
Pentoxifylline Bg.	Biogaran	1 Boite de 30. comprimés pelli	3512841	C04A	22/02/1993			oui	6.25	0
Pentoxifylline GNR	GNR-Pharma	1 Boite de 30. comprimés pelli	3354678	C04A				oui	6.32	0.35
Pepsane	Rosa-Phytopha	30 Sachets doses a 10 g. gel	3320521	A02A	10/12/1965			non	4.56	0.65
Pepsane	Rosa-Phytopha	1 Boite de 30. capsules	3431798	A02A	28/12/1968			non	4.16	0.65
Perkod GE	RPG Aventis	Ge. 1 Boite de 100. Comprimés	3401225	C01D	20/08/1979	01/01/2002		oui	5.01	0.65
Persantine	Boehringer Ingelheim	40 Comprimés drageifiés	3082027	C01D	17/07/1967			non	1.67	0.65
Persantine	Boehringer Ingelheim	30 Comprimés drageifiés	3082033	C01D	05/03/1974	01/01/2002		non	2.16	0.65
Persantine	Boehringer Ingelheim	100 Comprimés drageifiés	3199829	C01D	05/03/1974	01/01/2002		non	5.33	0.65
Phakan	Chauvin SA	20 Ampoules de 10 ml + 20 gelu	3117398	S01N	08/02/1971	01/01/2002	25/09/2003	non	4.1	0.35
Phenergan	Evans Medical	1 Tube de 30 g. creme	3082263	D04A	02/07/1973		01/10/2001	non	1.84	0.35
Phenergan	Evans Medical	1 Flacon de 150 ml + 1 gobelet	3253523	R06A	02/07/1973			non	3.45	0
Phlebogel	Lipha Sante	1 Tube de 100 g. gel pour appl	3198793	C05B	22/03/1976		31/12/2002	non	3.98	0.35
Phosoforme	Monin Chantea	1 Flacon de 90 ml. solution bu	3082837	F03A	19/03/1970			non	2.48	0.35
Piasclédine	Pharmascience	1 Boite de 15. gelules	3214954	M05X	01/09/1977			non	7.91	0.35
Pidolate Mg ratiop	Lafon-Ratioph	30 Ampoules de 10 ml. solution	3281465	F02C	22/07/1985			non	4.68	0.35
Pilosuryl	Pierre Fabre	1 Flacon de 250 g. solution	3083311	G04B	18/07/1966	01/01/2002		non	2.61	0.65
Piracetam Biogaran	Biogaran	1 Boite de 45. comprimés pelli	3497320	P02D	13/01/1999			oui	7.8	0.35
Piracetam EGN	EG Labo Euro	1 Boite de 45. comprimés pelli	3497194	P02D	13/01/1999			oui	7.8	0.35
Piracetam GNR	GNR-Pharma	1 Flacon de 125 ml avec pipett	3473839	P02D	06/07/1998			oui	5.14	0.35
Piracetam RPG	Biogalenique	1 Boite de 45. comprimés pelli	3512657	P02D	17/06/1999			oui	7.59	0.35
Pivalone neomycine	Parke-Davis	1 Flacon pulverisateur de 10 m	3209568	R01A	18/11/1976			non	3.53	0.35
Pneumorel	Servier	1 Flacon de 150 ml. sirop	3137981	R03X	14/05/1973			non	1.78	0.35
Pneumorel	Servier	30 Comprimés drageifiés	3192974	R03X	24/11/1975			non	5.5	0.35
Polydexa Phenyleph	Bouchara-Recordati	1 Flacon de 15 ml. solute nasa	3206699	R01A	13/06/1977		01/12/2001	non	4.01	0.35
Polykaraya	Sanofi Synthelabo	30 Sachets de 10 g. granules	3227046	A02A	04/04/1979	01/01/2002		non	6.28	0.65
Polypirine	Lehning	20 Gelules	3233414	N02B	10/06/1954		31/12/2001	non	1.46	0.65
Polysilane Joullie	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 50 g. granule	3085126	A02A			31/12/2001	non	2.65	0.65
Posine	Alcon	1 Flacon de 10 ml. collyre	3085511	S01G	21/10/1974		30/10/2001	non	5.51	0.65
Praxilene	Lipha Sante	1 Boite de 20. comprimés pelli	3242643	C04A	17/11/1980			non	5.24	0.35
Praxilene	Lipha sante	1 Boite de 20. gelules sous pl	3328793	C04A	12/11/1975			non	3.49	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Praxilene	Lipha sante	90 Comprimés pellicules	3420553	C04A	17/11/1980			non	21.13	0.35
Praxinor	Lipha Sante	20 Comprimés laques	3085741	C01C	27/05/1969	01/01/2002		non	2.48	0.65
Prazinil	Pierre Fabre	24 Comprimés pellicules secabl	3204370	P02A	27/09/1976	19/04/2003		non	9.38	0.65
Propion Na Chibret	Merck Sharp &	1 Flacon compte-gouttes de 10	3434555	S01G	29/05/1951	01/01/2002		non	1.37	0.65
Pulmoserum	Bailly	1 Flacon de 200 ml. solution n	3288993	R05D	22/07/1948		25/09/2003	non	2.18	0.35
Pulmosodyl	Bridoux	1 Flacon de 200 ml. sirop	3088082	R05D	23/08/1949		25/09/2003	non	1.92	0.35
Pulvo 47	Fournier SA	1 Flacon de 105 ml. poudre en	3088573	D03A	17/06/1974			non	5.39	0.35
Pulvo 47 neomycine	Fournier SA	1 Flacon pressurisé de 4 g. po	3142485	D03A	27/03/1973		15/12/2001	non	9.08	0.35
Pygmal	Urpac-Astier	1 Tube de 30 g. crème antiacné	3088231	D10A	04/09/1968		15/12/2001	non	2.38	0.65
Rap crème	Novartis	1 Tube de 105 g. crème	3089590	C05B				non	1.84	0.35
Rap Crème			3484205	C05B				non		0
Rectoplexil	Theraplix	10 Suppositoires adultes	3089911	R05D	09/01/1974		31/03/2001	non	1.22	0.35
Rectoplexil	Theraplix	10 Suppositoires enfants	3089928	R05D	09/01/1974		31/03/2001	non	1.49	0.35
Reflex spray	Boots Healthc	1 Flacon de 40 ml. solution po	3321905	M02A	25/06/1974		31/03/2001	non	2.82	0.35
Relaxoddi	Opocalcium	30 Capsules	3090297	A05A	22/02/1974		15/03/2001	non	3.31	0.35
Relvene	Pharmascience	1 Tube de 60 g. gel à 2 %	3090305	C05B	26/09/1961			non	2.39	0.35
Relvene	Pharmascience	20 Paquets de 1 g. poudre	3090357	C05C	26/11/1964			non	5.15	0.35
Reparil	Madaus SA	1 Tube de 40 g. gel	3036524	C05B	15/10/1974		28/02/2001	non	3.81	0.35
Reparil			3277883	C05B	15/10/1974			non		0
Rex drg vegetales	Lehning	1 Boîte de 40. comprimés drage	3090713	A06A	03/12/1964		01/02/2003	non	1.3	0.35
Rheobral	Niverpharm	60 Gélules	3178738	C04A	23/09/1974			non	10.18	0.35
Rheoflux	Niverpharm	10 Ampoules de 7 ml. solution	3362778	C05C	03/08/1993			non	6.1	0.35
Rheoflux	Niverpharm	10 Sachets de 7.25 g. poudre p	3362784	C05C	29/12/1987			non	6.1	0.35
Rhinotrophyl	Jolly-Jatel	1 Flacon nebulisateur de 20 ml	3227052	R01A	11/04/1979			non	2.36	0.35
Ribatran	Ferlux SA	1 Boîte de 20. comprimés enrob	3091374	M06A	24/08/1967		15/03/2001	non	5.53	0.35
Ribomunyl	Pierre Fabre	1 Flacon rempli à 10 ml + Embo	3205398	J07C	02/11/1976			non	3.61	0.35
Ribomunyl	Pierre Fabre	1 Flacon lyophilisat + Ampoule	3205406	J07C	02/11/1976		25/09/2003	non	2.65	0.35
Ribomunyl	Pierre Fabre	1 Boîte de 4. granules pour su	3317039	J07C	30/03/1989			non	4.56	0.35
Ricridene	Lipha Sante	1 Flacon de 100 ml. suspension	3202023	A07A	05/04/1977		31/03/2001	non	5.12	0.35
Ricridene	Lipha Sante	21 Gélules	3239115	A07A	05/04/1977		31/03/2001	non	6.16	0.35
Rinurel	Substantia	24 Comprimés	3248261	R01B	27/03/1964			non	1.69	0.35
Rinutan	Warner Wellco	1 Flacon de 200 ml. sirop	3169685	R01B	09/04/1974		31/12/2002	non	2.23	0.35
Rinutan	Warner Wellco	12 Comprimés	3246701	R01B	09/04/1974			non	2	0.35
Romarinex Choline	Monal	1 Flacon de 125 ml. solute	3092474	A05C	14/12/1959			non	2.59	0.35
Rutovincine	Pamex SARL	60 Comprimés enrobés	3209114	C04A	07/02/1974		01/12/2001	non	7.24	0.35
Salipran	Celltech Pharma	1 Boîte de 8. poudre en sachet	3268565	N02B	02/04/1975	01/01/2002	25/09/2003	non	1.84	0.35
Sedarne parac. Cod	Cilfa Développement	20 Gélules	3274637	N02B	20/09/1960	01/01/2002	25/09/2003	non	1.97	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Sedatonyl	Lipha Santé	1 Flacon de 30 ml. gouttes buv	3095372	P01B	13/11/1958			non	1.17	0.35
Seglor	Schwarz Pharma	1 Boite de 30. gelules	3218998	N02C	02/02/1978	19/04/2003		non	9.13	0.65
Seglor	Sanofi Synthelabo	30 Lyophilisats oraux	3340624	N02C	07/08/1986	19/04/2003		non	9.94	0.65
Septivon Lavril	Chefaro Ardev	1 Flacon de 250 ml. solute pou	3129326	D08A	02/04/1971	01/01/2002		non	2.55	0.65
Septivon Lavril	Chefaro Ardev	1 Flacon de 500 ml. solute pou	3129332	D08A	02/04/1971	01/01/2002		non	4.06	0.65
Sermion	Specia	30 Doses unitaires. lyophilisa	3170642	C04A	09/04/1974			non	5.08	0.35
Sermion	Aventis	1 Boite de 30. lyophilisats or	3326216	C04A	23/04/1990			non	5.26	0.35
Sermion	Rhône-Poulenc	1 Boite de 30. gelules	3356387	C04A	07/10/1992			non	7.68	0.35
Sermion	Aventis	1 Boite de 90. gelules	3372570	C04A	07/10/1992			non	16.12	0.35
Sermion	Specia	30 Gelules sous plaquettes the	3373902	C04A	12/12/1973			non	4.76	0.35
Silomat	Boehringer Ingelheim	5 Ampoules. solute injectable	3096408	R05D	31/10/1966		30/06/2001	non	2.73	0.35
Solacy	Grimberg	1 Boite de 45. gelules	3173959	R05C	20/05/1974		25/09/2003	non	4.12	0.35
Solacy	Grimberg	1 Boite de 90. comprimés pour	3310994	R05F	08/09/1988		25/09/2003	non	7.93	0.35
Solacy	Grimberg	1 Boite de 30. comprimés pour	3337148	R05F	08/09/1988		25/09/2003	non	3.38	0.35
Solacy	Grimberg	1 Boite de 60. comprimés pour	3337154	R05F	08/09/1988		25/09/2003	non	5.84	0.35
Solmuco	Genevrier	10 Sachets. granule pour solut	3315661	R05C	11/01/1989			non	1.94	0.35
Solmuco	Genevrier	1 Boite de 30. sachets de gran	3315684	R05C	11/01/1989			non	3.73	0.35
Solmuco	Genevrier	1 Flacon avec cuillere-mesure.	3432473	R05C	06/07/1998			non	4.38	0.35
Solubacter	Boots Healthc	1 Flacon de 150 ml. solution a	3117814	D08A	10/08/1970	01/01/2002		non	2.01	0.65
Solubacter	Boots Healthc	1 Flacon de 400 ml. solution a	3153974	D08A	10/08/1970	01/01/2002		non	3.22	0.65
Solumag	Biotherax	30 Sachets de 10 g. solution b	3244889	F02C	06/04/1981		12/05/2000	non	5.79	0.35
Sophtal Alcon	Alcon	1 Flacon de 10 ml. collyre	3098040	S01G			11/12/2002	non	1.74	0.65
Spasmag	Grimberg	1 Boite de 60. gelules	3236909	F02C	06/05/1980			non	3.95	0.35
Spasmag			3287611	F02C	21/09/1982			non		0.35
Spasmag	Grimberg	1 Boite de 30. solution buvabl	3292635	F02C	26/10/1955			non	3.88	0.35
Spasmag	Grimberg	1 Boite de 42. comprimés pour	3293988	F02C				non	5.33	0.35
Spasmine	Jolly-Jatel	1 Boite de 30. comprimés	3098749	C01X	26/08/1953	01/01/2002		non	2.55	0.65
Spasmine	Jolly-Jatel	10 Suppositoires	3419030	P01B	26/08/1953	01/01/2002		non	1.62	0.65
Specyton cart pth	Menarini	9 Suppositoires	3212234	M05X	07/02/1961		01/11/2001	non	5.63	0.35
Srilane	Lipha Santé	1 Tube de 60 g. pommade	3186620	M02A	18/06/1973			non	2.71	0.35
Sterlane	Pharmascience	1 Flacon de 125 ml. solution a	3099789	D08A	28/09/1966	01/01/2002		non	1.88	0.65
Sterlane	Pharmascience	1 Flacon de 350 ml. solution	3099795	D08A	28/09/1966			non	2.85	0.65
Sterlane	Pharmascience	1 Tube de 60 g. creme	3157185	D08A	05/07/1972		10/02/2002	non	1.77	0.65
Sucralfate RPG	RPG Aventis	1 Boite de 30. comprimés secab	3407334	A02B	22/04/1996	01/01/2002		oui	6.41	0.65
Sucralfate RPG	RPG Aventis	1 Boite de 30. sachets de 5 ml	3407340	A02B	22/04/1996			oui	6.41	0.65
Supralox	Theraplix	1 Flacon de 250 ml. suspension	3301676	A02A	04/12/1987		31/03/2001	non	4.79	0.65
Surbronc	Boehringer Ingelheim	30 Comprimés	3274040	R05C	19/10/1984			non	4.08	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Surbronc	Boehringer Ingelheim	1 Flacon de 150 ml. solution b	3274092	R05C	19/10/1984			non	4.19	0.35
Surbronc	Boehringer Ingelheim	12 Ampoules de 2 ml. solution	3304019	R05C	12/11/1987			non	4.36	0.35
Surbronc	Boehringer Ingelheim	12 Ampoules de 4 ml. solution	3318725	R05C	02/06/1989			non	5.63	0.35
Surbronc	Boehringer Ingelheim	1 Boite de 20. sachets de gran	3327718	R05C	19/03/1990			non	4.91	0.35
Surbronc	Boehringer Ingelheim	1 Boite de 20. sachets de gran	3458159	R05C	19/03/1990		31/03/2002	non	3.64	0.35
Sureptil	Sanofi Synthelabo	50 Comprimés	3102190	C04A	28/05/1966			non	2.01	0.35
Sympaneurol	Lemoine	1 Flacon de 100 ml. solute	3102474	P01B	20/02/1957		10/02/2002	non	3.08	0.65
Sympaneurol	DB Pharma	1 Boite de 60. comprimés enrob	3222936	P01B	23/09/1957	01/01/2002		non	2.76	0.65
Sympathyl	Innotech international	1 Boite de 40. comprimés pelli	3486210	P01B	03/05/1999	01/01/2002		non	1.92	0.65
Sympavagol	Novartis	40 Comprimés enrobes	3102511	P01B	09/06/1950	01/01/2002		non	1.74	0.65
Sympavagol	Novartis	1 Flacon de 90 ml. solution bu	3102528	P01B	30/03/1953	01/01/2002		non	2.65	0.65
Tamik GE	EG Labo Euro	Ge. 1 Boite de 60. Capsules	3227141	N02C	04/04/1979	19/04/2003		oui	7	0.65
Tanakan	Beaufour IPSE	1 Flacon de 30 ml avec mesuret	3163240	C04A	23/12/1974			non	6.16	0.35
Tanakan	Beaufour IPSE	1 Boite de 30. comprimés enrob	3299040	C04A	28/06/1990			non	6.16	0.35
Tanakan	Beaufour IPSE	1 Boite de 90. comprimés enrob	3299063	C04A	28/06/1990			non	17.91	0.35
Tanakan	Beaufour IPSE	1 Flacon de 90 ml avec mesuret	3302799	C04A	23/12/1974			non	17.91	0.35
Terpone	Rosa-Phytopha	8 Suppositoires adultes	3104065	R05C	22/04/1974			non	2.27	0.35
Terpone	Rosa-Phytopha	8 Suppositoires enfants	3104071	R05C	22/04/1974			non	1.77	0.35
Terpone	Rosa-Phytopha	8 Suppositoires nourrissons	3104088	R05C	22/04/1974			non	1.63	0.35
Terpone	Phytopharma	1 Flacon de 180 ml. sirop	3312438	R05C	09/10/1972			non	2.15	0.35
Terramyc solu ret	Pfizer	1 Ampoule de 3 ml. solution in	3104131	J01A		01/01/2002		non	1.74	0.65
Theralene	Evans Medical	1 Flacon de 150 ml + gobelet d	3105314	R05D	20/02/1968		12/05/2000	non	2.47	0.35
Thiovalone	Parke-Davis	1 Flacon de 12 ml (66 doses) a	3465366	R02A	30/12/1998			non	2.82	0.35
Titanoreine	Daniel-Brunet	1 Tube de 20 g. pommade	3237240	C05A	02/06/1980			non	2.32	0.35
Tixair	Byk France	1 Boite de 30. comprimés	3272868	R05C	10/07/1984		15/03/2001	non	5.15	0.35
Tixair			3565056	R05C				non	0	
Toco	Pharma 2 000	30 Capsules molles	3264550	C10B	21/03/1983			non	4.16	0.35
Tocolion	Sciencex	1 Boite de 30. capsules molles	3405714	F01H	20/05/1996			non	4.16	0.35
Tocopa vit. E	Arkopharma	1 Boite de 30. gelules	3358297	C10B	16/06/1992			non	3.95	0.35
Tocopherol Bayer	Bayer Classic	1 Boite de 30. capsules molles	3405677	F01H	14/11/1996			non	4.8	0.35
Top Mag	Genevrier	30 Sachets. poudre pour soluti	3322572	F02C	10/08/1989			non	4.7	0.35
Topifram	Aventis	1 Boite de 1. creme en tube de	3107193	D07B	05/03/1974	01/01/2002		non	2.99	0.65
Toplexil	Theraplix	1 Flacon de 150 ml. sirop	3254451	R05D	09/01/1974			non	3.17	0.35
Torental	Hoechst Houde	1 Boite de 6. ampoules. soluti	3176969	C04A	02/11/1972			non	2.06	0.35
Torental	Hoechst Houde	1 Boite de 20. comprimés enrob	3227572	C04A	04/04/1979			non	4.2	0.35
Tranquital	Novartis	30 Comprimés enrobes	3409729	P01B		01/01/2002		non	1.48	0.65
Tranquital	Novartis	100 Comprimés enrobes	3409735	P01B		01/01/2002		non	2.51	0.65



Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Transoddi	Lipha Santé	20 Comprimés	3150065	A05A	02/02/1972		31/12/2001	non	2.38	0.35
Trentadil	Evans Medical	1 Boite de 6. suppositoires	3107804	R03B	22/03/1965		30/11/2000	non	2.62	0.65
Trentadil	Evans Medical	1 Boite de 10. suppositoires	3107810	R03B	22/03/1965		30/11/2000	non	2.85	0.65
Trivastal	Servier	30 Comprimés enrobés	3108608	C04A	30/09/1968			non	2.23	0.35
Trivastal	Servier	12 Ampoules de 1 ml. solute in	3169900	C04A	28/03/1974			non	3.57	0.35
Trivastal	Servier	30 Comprimés enrobés a liberat	3189067	C04A	17/07/1975			non	10.92	0.35
Trophysan L	Baxter SA	1 Flacon de 500 ml. solute inj	3109068	K01E	04/10/1968	01/01/2002		non	4.12	0.65
Trophysan L	Baxter SA	1 Flacon de 500 ml. solute inj	3109111	K01E	04/10/1968	01/01/2002		non	4.01	0.65
Troxeurutine mazal	Mazal Pharmac	1 Boite de 10. poudre pour sol	3388536	C05C				oui	5.43	0
Troxeurutine mazal	Mazal Pharmac	1 Boite de 10 ampoules de 7 ml	3388542	C05C				oui	5.43	0
Troxeurutine Merck	Merck Generiq	1 Boite de 10. poudre pour sol	3489473	C05C	17/12/1998			oui	5.44	0.35
Tulle gras	Solvay Pharma	10 Compresses de 10 cm x 10 cm	3142344	D03A	23/03/1973	01/01/2002		non	3.4	0.65
Tulle gras	Solvay Pharma	10 Compresses stériles de 20 c	3294290	D03A	23/03/1973	01/01/2002		non	12.52	0.65
Tussilene GE	Jumer	Ge. 1 Flacon de 125 ml. sirop	3301400	R05C	12/11/1987			oui	1.88	0.35
Tussilene GE	Jumer	Ge. 1 Flacon de 300 ml. sirop	3419490	R05C	12/11/1987			oui	3.22	0.35
Tussisédal	Elerte	1 Flacon de 125 ml. sirop	3160508	R05D	14/01/1963		25/09/2003	non	2.39	0.35
Ulcár	Aventis	1 Boite de 30. comprimés	3144892	A02B	17/05/1973		31/12/2002	non	7.21	0.65
Ulcár	Aventis	1 Boite de 30. suspension buva	3328391	A02B	17/05/1990		31/12/2002	non	7.21	0.65
Ultra Levure	Biocodex	20 Gelules	3110019	A07F	13/06/1961			non	2.5	0.35
Ultra levure	Biocodex	50 Gelules	3259885	A07F	13/06/1961			non	5.1	0.35
Uteplex	Wyeth France	1 Boite de 45. ampoules de 2 m	3376527	M05X	29/06/1960			non	7.79	0.35
Uvimag B6	Laphal	1 Boite de 20. ampoules de 10	3289679	F02C	28/04/1964			non	2.82	0.35
Vadilex	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 10. 2 ml en ampoule	3156984	C04A	06/03/1974			non	3.64	0.35
Vadilex	Sanofi Synthelabo	1 Boite de 30. comprimés enrob	3228672	C04A	01/07/1971			non	7.52	0.35
Vagostabyl	Leurquin Mediolanum	1 Boite de 40. comprimés enrob	3424338	P01B	01/03/1944	01/01/2002		non	2.58	0.65
Vascocitrol	Jumer	30 Ampoules de 5 ml. solute bu	3169952	C05C	20/06/1972			non	4.47	0.35
Vasobral	Chiesi SA	1 Flacon de 50 ml. solute buva	3182504	C04A	10/12/1974			non	5.43	0.35
Vasobral	Chiesi SA	1 Boite de 30. comprimés secab	3392093	C04A	29/05/1995			non	11.8	0
Vasobral	Chiesi SA	1 Boite de 60. comprimés secab	3431835	C04A	29/05/1995			non	21.89	0
Vastarel 20		comprimé 60	3220506	C01D	30/03/1978	19/04/2003		non	11.45	0.65
Vastarel 20		solution buvable. flacon 60 ml	3227520	C01D	02/05/1979	19/04/2003		non	11.45	0.65
Vectrine	Pharma 2 000	1 Boite de 20. gelules	3364837	R05C	24/08/1993			non	5.09	0.35
Vectrine	Pharma 2 000	1 Boite de 20. poudre pour sus	3371524	R05C	02/09/1994			non	5.09	0.35
Veinamitol	Negma	10 Ampoules de 7 ml. solution	3330494	C05C	27/07/1990			non	6.1	0.35
Veinamitol	Negma	10 Sachets. poudre pour soluti	3364599	C05C	27/07/1990			non	6.1	0.35
Veineva GE	C.C.D.	Ge. 1 Boite de 30. comprimés	3491257	C05C	17/12/1998			oui	10.18	0.35
Veinobiase	Fournier SA	30 Comprimés effervescents	3187565	C05C	23/09/1975			non	3.95	0.35

Nom de la spécialité	Laboratoire	Conditionnement	Code CIP	Code EPhMRA	Date AMM	Date changement de taux de remboursement	Date déremboursement	Médicament générique ?	Prix (en euros)	Taux de remboursement en 2001
Veinostase	Richelet	20 Ampoules de 5 ml. solute bu	3172954	C05C	21/03/1969			non	2.86	0.35
Veinotonyl	Lipha sante	1 Boite de 60. gelules	3321957	C05C	01/12/1975			non	6.94	0.35
Veliten	Laphal	1 Boite de 30. comprimés pelli	3163346	C05C	07/01/1974			non	4.31	0.35
Venirene GE	Irex	Ge. 1 Boite de 30. comprimés	3332323	C05C	25/03/1991			oui	4.48	0.35
Venirene GE	Dakota Pharm	Ge. 1 Boite de 60. comprimés p	3348821	C05C	25/03/1991			oui	7.96	0.35
Venirene GE	Dakota Pharm	Ge. 1 Boite de 30. comprimés p	3500157	C05C	17/02/1999			oui	10.18	0.35
Vericardine	Juin Guiraud	50 Pilules drageifiées	3112165	C01B	14/11/1956		12/10/2002	non	2.27	0.65
Verrulyse Methion	Fluxine	60 Comprimés drageifiés	3112254	F02C	10/08/1954		01/01/2003	non	3	0.35
Vesadol	Janssen-Cilag	30 Comprimés drageifiés	3037245	A03C	23/07/1970		01/01/2003	non	1.48	0.35
Vibtil	Lafon	40 Comprimés	3112596	A05A	04/07/1973		14/10/2001	non	3.75	0.35
Vinca	Substipharm	1 Boite de 45. comprimés pelli	3198155	C04A	22/03/1976			non	4.39	0.35
Vinca	Substipharm	1 Boite de 60. gelules	3222652	C04A	07/08/1978			non	8.74	0.35
Vincafor	Pharmafarm	30 Gelules	3194950	C04A	08/01/1976		01/02/2003	non	4.22	0.35
Vincartine	Labomed	45 Gelules	3198505	C04A	24/10/1975			non	7.18	0.35
Viscotiol	Celltech Pharma	30 Gelules	3221948	R05C	18/07/1978		01/12/2002	non	4.44	0.35
Vit A Faure		collyre en solution. 10 ml	3386187	S01X	10/01/1961	19/04/2003		non	1.95	0.65
Vit B12 Allergan	Allergan	1 Flacon de 5 ml. collyre	3113437	S01X	13/06/1961	01/01/2002	25/09/2003	non	1.78	0.35
Vit C Faure	Europhta	1 Flacon de 10 ml. collyre	3114313	S01X	10/01/1961		01/12/2001	non	5.18	0.65
Vit E GNR	GNR-Pharma	1 Boite de 30. capsules	3383450	F01H	03/01/1995			oui	4.38	0.35
Vit E Merck	Merck Generiq	1 Boite de 30. capsules	3407564	F01H				non	3.95	0.35
Vit. B12 Allergan	Allergan	1 Boite de 20. collyre. 0.4 ml	3366210	S01X	15/09/1993	01/01/2002	25/09/2003	non	2.27	0.35
Vita 3	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3222942	S01G	25/11/1971	01/01/2002	25/09/2003	non	1.74	0.35
Vitableu	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3114224	S01G	18/12/1942	01/01/2002		non	1.95	0.65
Vitacac	Novartis	1 Boite de 1. 5 ml en ampoule	3221782	S01X	03/10/1973	01/01/2002	25/09/2003	non	1.88	0.35
Vitaphakol	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3114589	S01N	03/06/1965	01/01/2002		non	2.26	0.65
Vitarutine	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3351941	S01X	21/11/1962	01/01/2002		non	1.77	0.65
Vitaseptol	Novartis	1 Flacon de 10 ml. collyre	3177549	S01G	26/08/1974		01/12/2002	non	1.77	0.65
Vivene	Cilfa Developpement	60 Comprimés	3324097	C05C	22/03/1977		15/12/2002	non	5.14	0.35
Yohimbine Houde	Hoechst Houde	1 Boite de 50. comprimés	3115442	G04B	11/02/1974		12/10/2002	non	3.06	0.35
Zenium GE	Jumer	Ge. 1 Boite de 30. gelules	3308224	C04A	04/05/1988		01/12/2001	oui	8.16	0.35
Zymoplex	Zambon France	1 Boite de 30. capsules gastro	3115689	A09A	15/02/1968			non	3.27	0.35
Zymoplex	Zambon France	1 Boite de 90. capsules gastro	3115695	A09A	15/02/1968			non	6.07	0.35

## Annexe 3

---

### Les Laboratoires Français Indépendants

Liste des laboratoires pharmaceutiques à capitaux français qui ont été retenus pour calculer la part des médicaments à SMR insuffisant commercialisés par des laboratoires français.

Arkopharma  
Aventis  
Aventis Pasteur MSD  
Bailleul  
Beaufour Ipsen Pharma  
Besins  
Biocodex  
Biogaran  
Biorga  
Boiron  
Cooper  
Dexo  
Elerte  
Expanscience  
Fournier  
Genevrier  
Grimberg  
Guerbet  
Innothera  
Jolly et Jatel  
Labcatal  
Labomed  
Lafon  
Laphal  
Lehning  
Les Lab. Servier  
Leurquin Mediolan  
Mayoly Spindler  
Medix  
Negma  
Norgine Pharma  
Opocalcium  
Pierre Fabre Biomérieux  
Pharmafarm  
Pharmascience  
Picot  
Sanofi Synthelabo  
Thea  
Urpac  
Vedim  
Veyron Froment

## Annexe 4

### Répartition des prescriptions selon la classe thérapeutique et le sexe du patient

Classe thérapeutique	Part de la classe dans l'ensemble des prescriptions (en %)		Part de la classe dans les prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A Appareil digestif	8,9	9,3	9,5	9,1
B Sang, organes hématopoïétiques	2,7	1,9	0,0	0,0
C Appareil cardiovasculaire	17,6	16,8	15,6	25,0
D Dermatologies	4,6	4,7	2,8	3,6
E Anti-diabétiques	1,8	1,1		
F Vitamines et suppléments minéraux	2,0	3,0	2,3	4,7
G Appareil génito-urinaire	1,3	6,7	0,2	0,5
H Hormones	2,1	2,7		
J Anti-infectieux voie générales	9,8	7,6	3,5	2,4
L Antinéoplasiques et immunomodulateurs	0,1	0,2	0,0	0,0
M Appareil loco-moteur	8,3	7,4	4,6	4,5
N Système nerveux central	12,1	11,1	2,0	2,0
P Psychotropes	7,2	9,9	2,6	4,0
R Appareil respiratoire	18,7	14,9	55,7	42,3
S Organes des sens	2,8	2,6	1,3	1,8
T Agents pour diagnostics	0,2	0,2		
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : IRDES Données : EPPM 2001 IMS Health

En raison de la faiblesse des effectifs, les chapitres suivants ne sont pas présentés

Lecture : 8,9 % des lignes de prescription adressées à des hommes, tous médicaments confondus, portent sur un médicament de la classe de l'appareil digestif. 9,5 % des lignes de prescription de médicaments à SMR insuffisant adressées à des hommes portent sur un médicament de la classe de l'appareil digestif.

## Annexe 5

### Structure d'une ordonnance selon la classe thérapeutique des médicaments prescrits, et l'âge du patient

Nombre moyen de lignes de prescription par ordonnance, selon la classe thérapeutique et l'âge du patient, tous médicaments

Classe thérapeutique	<2	2-6	7-15	16-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80 et +
A Appareil digestif	0,25	0,23	0,25	0,21	0,22	0,22	0,21	0,25	0,26	0,28
B Sang, organes hématopoïétiques	0,02	0,01	0,01	0,02	0,03	0,03	0,05	0,09	0,15	0,19
C Appareil cardiovasculaire	0,09	0,00	0,01	0,06	0,12	0,26	0,51	0,84	1,13	1,29
D Dermatologie	0,14	0,12	0,23	0,26	0,16	0,13	0,10	0,10	0,08	0,09
E Anti-diabétiques	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,02	0,05	0,09	0,09	0,06
F Vitamines et suppléments minéraux	0,22	0,10	0,06	0,05	0,05	0,04	0,05	0,06	0,08	0,10
G Appareil génito-urinaire	0,03	0,00	0,01	0,22	0,16	0,15	0,21	0,15	0,08	0,06
H Hormones	0,06	0,08	0,05	0,05	0,06	0,07	0,08	0,08	0,08	0,08
J Anti-infectieux voie générales	0,54	0,53	0,39	0,23	0,21	0,15	0,11	0,10	0,09	0,08
L Antinéoplasiques et immunomodulateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
M Appareil loco-moteur	0,07	0,05	0,13	0,17	0,22	0,24	0,25	0,25	0,24	0,18
N Système nerveux central	0,36	0,40	0,33	0,25	0,29	0,27	0,26	0,26	0,28	0,31
P Psychotropes	0,05	0,01	0,02	0,12	0,25	0,34	0,34	0,29	0,28	0,35
R Appareil respiratoire	0,61	0,97	0,81	0,46	0,41	0,34	0,28	0,27	0,23	0,20
S Organes des sens	0,09	0,10	0,09	0,06	0,06	0,07	0,07	0,09	0,13	0,14
T Agents pour diagnostics	0,04	0,03	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ensemble</b>	<b>2,58</b>	<b>2,63</b>	<b>2,41</b>	<b>2,19</b>	<b>2,26</b>	<b>2,35</b>	<b>2,58</b>	<b>2,92</b>	<b>3,20</b>	<b>3,44</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

Nombre moyen de lignes de prescription par ordonnance, selon la classe thérapeutique et l'âge du patient, médicaments à SMR insuffisant

Classe thérapeutique	<2	2-6	7-15	16-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80 et +
A Appareil digestif	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05	0,04	0,03	0,04	0,05	0,05
B Sang, organes hématopoïétiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C Appareil cardiovasculaire	0,03	0,00	0,00	0,04	0,07	0,08	0,13	0,18	0,24	0,30
D Dermatologie	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02
F Vitamines et suppléments minéraux	0,01	0,01	0,02	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01
G Appareil génito-urinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
J Anti-infectieux voie générales	0,07	0,08	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00
L Antinéoplasiques et immunomodulateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
M Appareil loco-moteur	0,00	0,00	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02
N Système nerveux central	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
P Psychotropes	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03
R Appareil respiratoire	0,45	0,70	0,49	0,24	0,21	0,16	0,13	0,12	0,10	0,09
S Organes des sens	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,04
<b>Ensemble</b>	<b>0,65</b>	<b>0,87</b>	<b>0,66</b>	<b>0,45</b>	<b>0,45</b>	<b>0,40</b>	<b>0,40</b>	<b>0,43</b>	<b>0,50</b>	<b>0,56</b>

Source : IRDES

Données : EPPM 2001, IMS Health

## Annexe 6

### Répartition des motifs de prescriptions par chapitres de maladies, selon le sexe du patient

Domaine pathologique	Part de la classe dans l'ensemble des prescriptions (en %)		Part de la classe dans les prescriptions de médicaments à SMR insuffisant (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 Maladies infectieuses et parasitaires	5,1	4,9	5,6	4,6
4 Maladies endocriniennes	5,4	4,8	1,2	1,2
5 Troubles mentaux	6,0	8,0	2,4	4,0
6 Maladies du système nerveux	2,7	3,3	1,0	1,1
7 Maladies de l'œil	1,8	2,0	1,2	2,0
8 Maladies de l'oreille	3,0	2,1	3,4	2,3
9 Maladies de l'appareil circulatoire	15,8	14,3	11,0	18,6
10 Maladies de l'appareil respiratoire	28,1	22,0	54,8	41,8
11 Maladies de l'appareil digestif	3,7	4,0	2,7	3,1
12 Maladies de la peau	3,5	3,4	1,3	1,8
13 Maladies ostéo-articulaires	8,8	9,6	2,8	3,2
14 Maladies de l'appareil génito-urinaire	1,4	4,1	0,2	0,8
15 Grossesse, accouchement	0,0	0,4	0,0	0,6
16 Affections Périnatales	0,0	0,0	0,0	
17 Malformations congénitales	0,0	0,0	0,0	0,0
18 Symptômes et états morbides mal définis	6,4	7,6	8,9	11,0
19 Traumatismes, empoisonnements	2,7	1,9	1,4	1,0
21 Autres	4,9	7,1	1,8	2,6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : IRDES, EPPM 2001 IMS Health, données extrapolées

Lecture : 5,1 % des médicaments adressés à des hommes sont prescrits dans le traitement d'une maladie infectieuse ou parasitaire. 5,6 % des médicaments à SMR insuffisant adressés à des hommes sont prescrits dans le traitement d'une maladie infectieuse ou parasitaire.

## Annexe 7

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la diarrhée

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
A02A	Carbosylane	3272443
A02A	Carbosylane	3273129
A02A	Carbosylane	3299548
A02A	Pepsane	3320521
A02A	Pepsane	3431798
A02A	Polykaraya	3227046
A02A	Polysilane Joullié	3085126
A07A	Ercefuryl	3037073
A07A	Ercefuryl	3144900
A07A	Ercefuryl	3213251
A07A	Lumifurex GE	3263355
A07A	Nifuroxazide Biog.	3540518
A07A	Nifuroxazide GNR	3498555
A07A	Nifuroxazide Ratio	3475761
A07A	Nifuroxazide RPG	3404643
A07A	Nifuroxazide Teva	3497998
A07A	Panfurex GE	3275588
A07A	Panfurex GE	3275594
A07A	Ricridene	3202023
A07A	Ricridene	3239115
A07B	Actapulgite	3000549
A07B	Actapulgite	3000555
A07B	Acticarbine	3431278
A07B	Acticarbine	3431290
A07B	Bedelix	3229708
A07B	Bedelix	3229714
A07B	Carbolevure	3006055
A07B	Carbolevure	3006061
A07B	Kaologeais	3216841
A07B	Mucipulgite	3068955
A07B	Mucipulgite	3068961
A07F	Bacilor	3465515
A07F	Bacilor	3479612
A07F	Bactisubtil	3009450
A07F	Lacteol	3220707
A07F	Lacteol	3307360
A07F	Lyobifidus	3153313
A07F	Ultra levure	3110019
A07F	Ultra levure	3259885
A07H	Diarsed	3030651
A07B	Bolinan	3075292

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
A02A	Carbosymag	3490370
A02A	Carbosymag	3490387
A02A	Gaviscon	3228502
A02A	Gaviscon	3309525
A02A	Gelox	3244027
A02A	Isudrine	3357197
A02A	Meteospasmyl	3325406
A02A	Rocgel	3216723
A02A	Smecta	3192307
A02A	Smecta	3192313
A02A	Topaal	3341948
A02A	Ulgon	3434934
A02A	Xolaam	3413613
A02A	Xolaam	3421819
A03A	Colopriv GE	3322945
A03A	Colopriv GE	3423741
A03A	Colopriv GE	3423758
A03A	Dicetel	3272383
A03A	Dicetel	3387620
A03A	Duspatalin	3142545
A03A	Duspatalin	3271136
A03A	Duspatalin	3314667
A03A	Phloroglucinol Bg.	3497952
A03A	Spasfon	3098583
A03A	Spasfon	3098608
A03A	Spasfon	3098614
A03A	Spasfon	3186301
A03A	Spasmopriv	3411703
A03A	Spasmopriv	3507219
A03A	Spasirex GE	3535279
A03A	Visceralgine	3112917
A03A	Visceralgine	3112969
A03A	Visceralgine	3112975
A03A	Visceralgine	3112981
A03F	Anausin	3297348
A03F	Debridat	3028252
A03F	Debridat	3359569
A03F	Debridat	3390467
A03F	Debridat	3410483
A03F	Modulon	3390473
A03F	Motilium	3234098
A03F	Motilium	3234112
A03F	Motilium	3323614
A03F	Peridys	3286416
A03F	Peridys	3286422
A03F	Prepulsid	3308951
A03F	Primperan	3086120
A03F	Primperan	3086137
A03F	Primperan	3086143
A03F	Primperan	3086166
A03F	Primperan	3182579
A03F	Primperan	3231792
A03F	Primperan	3231800
A03F	Prokinyl	3297584
A03F	Transacalm GE	3353420



Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
A03F	Trimebutine Biog.	3512574
A03F	Trimebutine GNR	3497395
A03F	Trimebutine MSD	3488309
A03F	Trimebutine RPG	3390504
A03F	Trimebutine Teva	3489183
A04A	Vogalene	3114945
A04A	Vogalene	3114968
A04A	Vogalene	3114974
A04A	Vogalene	3171481
A04A	Vogalene	3205441
A04A	Vogalene	3331625
A07A	Intetrix	3053534
A07A	Intetrix	3053540
A07H	Altocel GE	3356677
A07H	Antidiar	3486032
A07H	Arestal	3398173
A07H	Imodium	3188607
A07H	Imodium	3188659
A07H	Loperamide Biogar.	3407541
A07H	Loperamide EGN	3456835
A07H	Loperamide G GAM	3430988
A07H	Loperamide Gifrer	3420228
A07H	Loperamide Merck	3482896
A07H	Loperamide Ratiop.	3436169
A07H	Loperamide RPG	3377573
A07H	Loperamide Teva	3423089
A07H	Loperium	3456858
A07X	Tiorfan	3349677
A07X	Tiorfan	3521113
A07X	Tiorfan	3521142
<b>Médicaments non remboursés</b>		
A02A	Maalox	3296521
A03A	Dicetel	3387614
A03A	Spasmopriv	3200969
A07A	Erceryl	3538272
A07B	Formocarbine Simpl	3315336
A07B	Gelopectose	3043228
A07B	Sacolene	3144975
A07H	Imossel	3484174
A07H	Paregorique Lafran	3078592
A07B	Bolinan	3144490
A07F	Bacilor	3458188
A07F	Lacteol	3056604
A07F	Lacteol	3056633

## Annexe 8

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement des affections veineuses

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
C04A	Carlytene	3018992
C04A	Cervoxan	3308514
C04A	Cyclospasmol	3201756
C04A	Di Actane GE	3274896
C04A	Fonzylane	3465946
C04A	Fonzylane	3465952
C04A	Ginkogink	3284593
C04A	Iskedyl	3412370
C04A	Iskedyl	3412387
C04A	Naftilux	3257656
C04A	Pentoflux GE	3348732
C04A	Praxilene	3242643
C04A	Praxilene	3328793
C04A	Praxilene	3420553
C04A	Sermion	3326216
C04A	Sermion	3356387
C04A	Sermion	3372570
C04A	Sermion	3373902
C04A	Tanakan	3163240
C04A	Tanakan	3299040
C04A	Tanakan	3299063
C04A	Tanakan	3302799
C04A	Torental	3227572
C04A	Trivastal	3189067
C04A	Vadilex	3228672
C04A	Vasobral	3182504
C04A	Vasobral	3431835
C04A	Vincartine	3198505
C05B	Cyclo 3	3135901
C05B	Cyclo 4	3284966
C05B	Escinogel	3131300
C05B	Hirucrème	3049745
C05B	Hirucrème	3242637
C05B	Phlebogel	3198793
C05B	Rap Crème	3089590
C05B	Relvene	3090305
C05C	Adenyl	3347626
C05C	Ampecyclal	3187186
C05C	Campel	3288355
C05C	Cemaflavone	3019661
C05C	Cirkan	3303994
C05C	Cyclo 3	3303830
C05C	Cyclo 3	3323063

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
C05C	Daflon	3115732
C05C	Daflon	3286600
C05C	Diamoril	3305355
C05C	Dicynone	3030906
C05C	Difrarel	3031171
C05C	Dio GE	3335818
C05C	Dio GE	3415581
C05C	Diosmil GE	3296308
C05C	Diosmine Merck	3491151
C05C	Diosmine RPG	3407452
C05C	Diovenor	3357369
C05C	Diovenor	3372699
C05C	Diovenor	3480650
C05C	Doxium	3117286
C05C	Endium GE	3478021
C05C	Endotelon	3211878
C05C	Endotelon	3312881
C05C	Esberiven	3348034
C05C	Esberiven	3361951
C05C	Etioven	3420174
C05C	Flavan	3344042
C05C	Flebosmil GE	3298106
C05C	Flebosmil GE	3421498
C05C	Ginkor	3304321
C05C	Ginkor	3399095
C05C	Histo Fluine P	3352975
C05C	Intercyton	3342698
C05C	Madecassol	3064064
C05C	Mediveine GE	3347951
C05C	Mediveine GE	3347968
C05C	Mediveine GE	3511132
C05C	Nigrantyl	3116743
C05C	Relvene	3090357
C05C	Rheoflux	3362778
C05C	Rheoflux	3362784
C05C	Troxerutine Mazal	3388542
C05C	Troxerutine Merck	3489473
C05C	Vascocitrol	3169952
C05C	Veinamitol	3330494
C05C	Veinamitol	3364599
C05C	Veineva GE	3491257
C05C	Veinobiase	3187565
C05C	Veinostase	3172954
C05C	Veinotonyl	3321957
C05C	Veliten	3163346
C05C	Venirene GE	3332323
C05C	Venirene GE	3348821
C05C	Venirene GE	3500157

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
C03A	Aldactazine	3512551
C03A	Aldactone	3446630
C03A	Aldactone	3512539
C03A	Aldactone	3512545
C03A	Aldalix	3347520
C03A	Burinex	3452139
C03A	Esidrex	3037357
C03A	Eurelix	3322247
C03A	Fludex	3382746
C03A	Lasilix	3215356
C03A	Lasilix	3528138
C03A	Practazin GE	3485481
C03A	Practazin GE	3544284
C03A	Spironolact. Ratio	3484961
C03A	Spironolactone GNR	3496786
C03A	Spironolactone M/G	3496817
C03A	Spironone GE	3506042
C05B	Trombovar	3108672
C05B	Trombovar	3108689
C07A	Avlocardyl	3008976
C07A	Avlocardyl	3238736
C07A	Tenormine	3218768
<b>Médicaments non remboursés</b>		
C05B	Aetoxisclerol Tamp	3477524
C05B	Aetoxisclerol Tamp	3477530
C05B	Aetoxisclerol Tamp	3477547
C05B	Aetoxisclerol Tamp	3477553
C05B	Hemoclar	3047930
C05B	Scleremo	3094846
C05B	Esberiven	3335250
C05B	Escinogel	3131027
C05B	Ginkor	3179241
C05B	Rap Crème	3484205
C05B	Reparil	3036524

## Annexe 9

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement des maladies des artères

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
C01D	Cleridium	3225917
C01D	Perkod GE	3401225
C01D	Persantine	3082033
C01D	Persantine	3199829
C01D	Vastarel 20	3220506
C04A	Buflomedil EGN	3528316
C04A	Buflomedil GNR	3526895
C04A	Buflomedil Merck	3430847
C04A	Buflomedil Merck	3474081
C04A	Buflomedil RPG	3540501
C04A	Carlytene	3018992
C04A	Cervoxan	3308514
C04A	Cyclospasmol	3201756
C04A	Di Actane GE	3274896
C04A	Di Actane GE	3290122
C04A	Duxil	3222008
C04A	Fonzylane	3465946
C04A	Fonzylane	3465952
C04A	Fonzylane	3465969
C04A	Gevatran	3257610
C04A	Ginkogink	3284570
C04A	Ginkogink	3284593
C04A	Hatial GE	3357004
C04A	Hydergine	3252802
C04A	Iskedyl	3054255
C04A	Iskedyl	3221836
C04A	Iskedyl	3412387
C04A	Loftyl GE	3465975
C04A	Naftidrofuryl Merc	3464421
C04A	Naftidrofuryl Merc	3464438
C04A	Naftilux	3257656
C04A	Nicergoline RPG	3458171
C04A	Novodil	3248249
C04A	Pentoflux GE	3348732
C04A	Praxilene	3242643
C04A	Praxilene	3328793
C04A	Praxilene	3420553
C04A	Sermion	3170642
C04A	Sermion	3326216
C04A	Sermion	3356387
C04A	Sermion	3372570
C04A	Sermion	3373902
C04A	Tanakan	3163240
C04A	Tanakan	3299040
C04A	Tanakan	3299063
C04A	Tanakan	3302799

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
C04A	Torental	3227572
C04A	Trivastal	3108608
C04A	Trivastal	3189067
C04A	Vadilex	3228672
C04A	Vasobral	3182504
C04A	Vasobral	3392093
C04A	Vasobral	3431835
C04A	Vinca	3198155
C04A	Zenium GE	3308224
C05B	Cyclo 3	3135901
C05B	Hirucrème	3049745
C05B	Relvene	3090305
C05C	Ampecyclal	3187186
C05C	Cemeflavone	3019661
C05C	Cirkan	3303994
C05C	Cyclo 3	3303830
C05C	Daflon	3286600
C05C	Dicynone	3030906
C05C	Difrarel	3031171
C05C	Dio GE	3415581
C05C	Doxium	3117286
C05C	Endotelon	3211878
C05C	Endotelon	3312881
C05C	Esberiven	3361951
C05C	Etioven	3420174
C05C	Ginkor	3304321
C05C	Intercyton	3342698
C05C	Rheoflux	3362778
C05C	Rheoflux	3362784
C05C	Veinamitol	3364599
C05C	Veinobiase	3187565
C05C	Veliten	3163346
C10A	Mediator	3175579
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
C01D	Adancor	3354833
C01D	Centrophene	3456410
C01D	Corvasal	3241106
C01D	Corvasal	3303592
C01D	Ikorel	3354810
C01E	Cordipatch	3295869
C01E	Cordipatch	3295881
C01E	Diafusor	3374267
C01E	Discotrine	3324861
C01E	Discotrine	3324884
C01E	Lenitral Percutane	3240905
C01E	Natispray	3293698
C01E	Natispray	3430706
C01E	Nitriderm TTS	3283033
C01E	Risordan	3244671
C01E	Risordan	3285492
C01E	Risordan	3317097
C01E	Trinipatch	3380724
C03A	Aldactazine	3512551
C03A	Aldactone	3512545
C03A	Aldalix	3347520
C03A	Fludex	3382746
C03A	Isobar	3285049

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
C03A	Lasilix	3528138
C03A	Modurectic	3149240
C03A	Practon GE	3467052
C08A	Adalate	3223479
C08A	Adalate	3223485
C08A	Adalate	3274011
C08A	Amlor	3331358
C08A	Bi Tildiem	3334753
C08A	Bi Tildiem	3334782
C08A	Caldine	3334730
C08A	Chronadalate	3476074
C08A	Diacor	3343195
C08A	Flodil	3328534
C08A	Isoptine	3286741
C08A	Lercan	3494913
C08A	Tildiem	3238179
C10A	Befizal	3293149
C10A	Elisor	3322129
C10A	Elisor	3511416
C10A	Lescol	3395789
C10A	Lipantor	3269688
C10A	Lipanthyl	3326357
C10A	Lipanthyl	3553739
C10A	Lipirex GE	3524703
C10A	Lipur	3260635
C10A	Lodales	3317861
C10A	Secalip GE	3300300
C10A	Staltor	3445300
C10A	Tahor	3430675
C10A	Tahor	3430698
C10A	Vasten	3322141
C10A	Vasten	3511422
C10A	Zocor	3309548
<b>Médicaments non remboursés</b>		
C05B	Aetoxisclerol Tamp	3477524
C05B	Hemoclar	3047930
C05B	Scleremo	3094846
C10A	Lodales	3350143
C10A	Zocor	3350172

## Annexe 10

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement des maladies cérébro-vasculaires

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
C01B	Natishedine	3070219
C01B	Vericardine	3112165
C01D	Cleridium	3225917
C01D	Perkod GE	3401225
C01D	Persantine	3082033
C01D	Persantine	3199829
C01D	Vastarel 20	3220506
C01D	Vastarel 21	3227520
C04A	Caperygl	3271739
C04A	Carlytene	3018992
C04A	Cervoxan	3308514
C04A	Cyclospasmol	3201756
C04A	Di Actane GE	3274896
C04A	Di Actane GE	3290122
C04A	Duxil	3222008
C04A	Duxil	3222095
C04A	Fonzylane	3465946
C04A	Fonzylane	3465952
C04A	Fonzylane	3465969
C04A	Gevatran	3257610
C04A	Ginkogink	3284570
C04A	Ginkogink	3284593
C04A	Hydergine	3051222
C04A	Hydergine	3252802
C04A	Iskedyl	3054255
C04A	Iskedyl	3141830
C04A	Iskedyl	3221836
C04A	Iskedyl	3335238
C04A	Iskedyl	3412370
C04A	Iskedyl	3412387
C04A	Naftidrofuryl Merc	3464438
C04A	Naftilux	3257656
C04A	Nicergoline RPG	3381066
C04A	Praxilene	3242643
C04A	Praxilene	3328793
C04A	Praxilene	3420553
C04A	Rutovincine	3209114
C04A	Sermion	3170642
C04A	Sermion	3326216
C04A	Sermion	3356387
C04A	Sermion	3372570
C04A	Sermion	3373902
C04A	Tanakan	3163240
C04A	Tanakan	3299040
C04A	Tanakan	3299063
C04A	Tanakan	3302799
C04A	Torental	3227572



Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
C04A	Trivastal	3108608
C04A	Trivastal	3189067
C04A	Vadilex	3156984
C04A	Vadilex	3228672
C04A	Vasobral	3182504
C04A	Vasobral	3392093
C04A	Vasobral	3431835
C04A	Vinca	3198155
C04A	Zenium GE	3308224
C05C	Daflon	3286600
C05C	Difrarel	3031171
C05C	Diovenor	3372699
C05C	Doxium	3117286
C05C	Endotelon	3312881
C05C	Etioven	3420174
C05C	Flebosmil GE	3421498
C05C	Ginkor	3304321
C05C	Ginkor	3399095
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
C01B	Corbionax	3260196
C01B	Cordarone	3025650
C01B	Flecaine	3263622
C01B	Rythmodan	3246026
C01B	Rythmol	3265710
C01B	Serecor	3240087
C01D	Adancor	3354833
C01D	Adancor	3354856
C01D	Centrophene	3456410
C01D	Corvasal	3241106
C01D	Oxygirex GE	3538361
C01D	Trimetazidine Biog	3411181
C01D	Trimetazidine GNR	3425504
C01D	Trimetazidine Teva	3534469
C03A	Aldactazine	3512551
C03A	Burinex	3293965
C03A	Esidrex	3037357
C03A	Lasilix	3215356
C03A	Practazin GE	3485481
C03A	Practon GE	3431806
C07A	Avlocardyl	3238736
C07A	Kerlone	3254942
C07A	Sotalex	3181580
C07A	Tenormine	3218768
C07A	Tenormine	3442655
C08A	Adalate	3274011
C08A	Loxen	3295510
C09A	Coversyl	3310244
C09A	Fozitec	3347543
C09A	Gopten	3347342
C09A	Lopril	3268364
C09A	Renitec	3270906
C09A	Triatec	3315201
C09A	Triatec	3315224
C09A	Triatec	3315247
C09A	Zestril	3299910
C10A	Befizal	3293149
C10A	Elisor	3322129

<b>Classe thérapeutique</b>	<b>Nom du produit</b>	<b>Code CIP</b>
C10A	Lescol	3395789
C10A	Lipantor	3269688
C10A	Lipanthyl	3326357
C10A	Lipanthyl	3553739
C10A	Lodales	3317861
C10A	Staltor	3445300
C10A	Tahor	3430675
C10A	Tahor	3430698
C10A	Vasten	3322141
C10A	Zocor	3309548

## Annexe 11

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la rhinopharyngite

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
R01A	Cortifra	3291558
R01A	Framyxone	3473532
R01A	Frazoline	3219153
R01A	Huile gomenolee	3050814
R01A	Huile gomenolee	3050820
R01A	Isofra	3284771
R01A	Locabiotal	3062763
R01A	Necyrane	3070515
R01A	Pivalone Neomycine	3209568
R01A	Polydexa Phenyleph	3206699
R01A	Rhinotrophyl	3227052
R01B	Fumigalene	3041838
R01B	Hexapneumine	3355181
R01B	Rinurel	3248261
R01B	Rinutan	3169685
R01B	Rinutan	3246701
R02A	Alpha Amylase	3508012
R02A	Alpha Amylase	3508029
R02A	Collu Hextril	3024834
R02A	Collunovar	3024892
R02A	Eludril	3115749
R02A	Glossithiase	3062912
R02A	Hexalyse	3132529
R02A	Hexaspray	3277972
R02A	Hexomedine	3179956
R02A	Lysopaine	3063768
R02A	Maxilase Bacitrac.	3065276
R02A	Megamylase Alpha	3500370
R02A	Megamylase Alpha	3500387
R02A	Megamylase Alpha	3500393
R02A	Oropivalone Bacitr.	3251211
R02A	Thiovalone	3465366
R05A	Algotropyl	3458366
R05A	Carbocisteine RPG	3407096
R05A	Carbocisteine RPG	3407104
R05A	Denoral	3029228
R05C	Acetylcyst Biogar.	3429809
R05C	Acetylcyst Biogar.	3448089
R05C	Acetylcyst G Gam	3456054
R05C	Acetylcyst G Gam	3456060
R05C	Acetylcyst GNR	3456114
R05C	Ambroxol Biogaran	3459182
R05C	Bisolvon	3136846
R05C	Bisolvon	3217272
R05C	Bronchodermine	3015806
R05C	Bronchodermine	3015812
R05C	Bronchodermine	3015829

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05C	Bronchokod GE	3237180
R05C	Bronchokod GE	3241862
R05C	Bronchokod GE	3251174
R05C	Bronchokod GE	3271509
R05C	Bronchokod GE	3271515
R05C	Bronchokod GE	3271521
R05C	Bronchokod GE	3356200
R05C	Bronchorectine	3015640
R05C	Bronchorectine	3015657
R05C	Bronchorectine	3015663
R05C	Bronkirex GE	3430971
R05C	Bronkirex GE	3433053
R05C	Camphopneumine	3017656
R05C	Camphopneumine	3017662
R05C	Camphopneumine	3017679
R05C	Carbocisteine	3477607
R05C	Carbocisteine	3517442
R05C	Carbocisteine Biog	3474069
R05C	Carbocisteine GNR	3396091
R05C	Carbocisteine GNR	3396116
R05C	Carbocisteine RPG	3407110
R05C	Carbocisteine RPG	3407133
R05C	Dimetane Expect	3243306
R05C	Dimotapp	3477576
R05C	Exomuc	3271780
R05C	Exomuc	3380440
R05C	Exomuc	3441785
R05C	Fluimucil	3237369
R05C	Fluimucil	3380256
R05C	Fluimucil	3438642
R05C	Fluisedal	3063107
R05C	Fluisedal	3277877
R05C	Fluisedal ss prome	3206096
R05C	Fluisedal ss prome	3314779
R05C	Guethural	3202537
R05C	Maxilase	3065299
R05C	Muciclar GE	3229080
R05C	Muciclar GE	3229097
R05C	Muciclar GE	3252311
R05C	Muciclar GE	3365015
R05C	Mucolator	3285339
R05C	Mucomyst	3268832
R05C	Mucomyst	3268849
R05C	Mucomyst	3268855
R05C	Mucomyst	3315460
R05C	Mucothiol	3205168
R05C	Mucothiol	3374356
R05C	Muxol	3302434
R05C	Muxol	3322922
R05C	Ozothine	3077374
R05C	Ozothine	3077380
R05C	Solacy	3173959
R05C	Solmucol	3315661
R05C	Solmucol	3315684
R05C	Solmucol	3432473
R05C	Surbronc	3274040
R05C	Surbronc	3274092
R05C	Surbronc	3327718

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05C	Terpone	3104071
R05C	Terpone	3104088
R05C	Terpone	3312438
R05C	Tixair	3272868
R05C	Tussilene GE	3301400
R05C	Tussilene GE	3419490
R05C	Vectrine	3364837
R05C	Vectrine	3371524
R05C	Viscotiol	3221948
R05D	Biocalyptol Pholco	3011613
R05D	Biocalyptol Pholco	3011636
R05D	Coquelusedal	3025495
R05D	Coquelusedal	3025503
R05D	Coquelusedal	3025526
R05D	Denoral	3029234
R05D	Denoral	3029240
R05D	Dimetane	3378928
R05D	Dimetane	3453481
R05D	Dinacode	3032029
R05D	Ephydion	3036702
R05D	Ephydion	3281896
R05D	Hexapneumine	3049461
R05D	Neo Codion	3276576
R05D	Neo Codion Vit C	3071012
R05D	Neo Codion Vit C	3259543
R05D	Nortussine	3073844
R05D	Nortussine	3427549
R05D	Ozothine	3077351
R05D	Pulmosodyl	3088082
R05D	Rectoplexil	3089911
R05D	Rectoplexil	3089928
R05D	Toplexil	3254451
R05D	Tussisedal	3160508
R05F	Actisoufre	3281643
R05F	Coquelusedal Parac	3289515
R05F	Coquelusedal Parac	3289521
R05F	Coquelusedal Parac	3289538
R05F	Gomenol	3045635
R05F	Gomenol	3045641
R05F	Hexapneumine	3130039
R05F	Hexapneumine	3272615
R05F	Hexapneumine	3272621
R05F	Solacy	3310994
R05F	Solacy	3337148
R05F	Solacy	3337154
R02A	Collunovar	3024900
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
R01A	Allergodil	3383059
R01A	Atrovent	3392756
R01A	Aturgyl	3008456
R01A	Beclo Rhino GE	3417812
R01A	Beclo Rhino GE	3417829
R01A	Beconase	3292919
R01A	Beconase	3292925
R01A	Derinox	3535606
R01A	Deturgylone	3209686
R01A	Flixonase	3355873

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R01A	Flixonase	3356619
R01A	Lomusol	3375373
R01A	Nasacort	3429229
R01A	Nasalide	3341931
R01A	Nasalide	3356950
R01A	Nasonex	3430126
R01A	Pivalone	3206110
R01A	Pivalone Neomycine	3261273
R01A	Rhinaaxia	3275861
R01A	Rhinamide	3402070
R01A	Rhinirex	3417841
R01A	Rhino Sulforgan	3091026
R01A	Rhino Sulfuryl	3091084
R01A	Rhinocort	3515822
R01A	Rhinofluimucil	3263711
R01A	Vaseline gomenolee	3111579
R01B	Rhinadvil	3340848
R01B	Sudafed	3333280
R01B	Sudafed	3333297
R02A	Eludril	3570264
R02A	Euphon	3038517
R05A	Quinine C Grand	3088745
R05A	Rhinureflex	3388565
R05D	Euphon	3418154
R05D	Helicidine	3047657
R05D	Helicidine	3403164
R05D	Hexapneumine	3049449
R05D	Hexapneumine	3049455
R05D	Neo CodionVit C	3071006
R05D	Paderyl	3077606
R05D	Paxeladine	3080169
R05D	Paxeladine	3288970
R05D	Polery	3084931
R05D	Polery	3506616
R05D	Pulmodexane	3550913
R05D	Respilene	3394643
R05D	Respilene	3396004
R05D	Silomat	3096420
R05D	Silomat	3096437
R05D	Silomat	3125133
R05D	Tussipax	3109660
R05D	Tuxium	3311692
R05D	Vegetoserum Codeth	3111869
R05D	Vegetoserum Codeth	3111875
<b>Médicaments non remboursés</b>		
R01A	Argicilline	3006138
R01A	Balsamorhinol	3009639
R01A	Balsofumine Menth	3009711
R01A	Balsofumine Simple	3009734
R01A	Biocidan Nasal	3232389
R01A	Myrtine	3119569
R01A	Prorhinel	3086930
R01A	Prorhinel	3370074
R01A	Prorhinel	3496763
R01A	Soframycine HC	3097098
R01A	Soframycine HC	3097069
R01A	Soufrane	3098318

<b>Classe thérapeutique</b>	<b>Nom du produit</b>	<b>Code CIP</b>
R01A	Soufrane	3372239
R02A	Collunovar	3024917
R02A	Angi Spray	3118908
R02A	Biquinol	3307733
R02A	Bismurectol	3012653
R02A	Collu Blache	3272288
R02A	Euphon	3038500
R02A	Solutricine Tetrac	3372819
R02A	Solutricine Vit C	3097810
R05A	Actifed	3396719
R05A	Actifed Rhume	3197718
R05A	Doli Rhume	3412559
R05A	Fervex	3270591
R05A	Oscillococcinum	3281100
R05C	Essence gouttes	3037512
R05C	Eucalyptine	3038173
R05C	Mucitux	3398629
R05C	Rhinathiol	3090908
R05C	Rhinathiol	3090920
R05C	Rhinathiol	3090937
R05C	Rhinathiol	3236878
R05C	Rhinathiol	3240236
R05C	Rhinathiol	3430965
R05C	Trophires	3108809
R05C	Trophires	3108815
R05C	Fluimucil	3438613
R05C	Fluimucil	3539283
R05D	Bronchydex	3360733
R05D	Drosetux	3199812
R05D	Trophires	3272466
R05D	Trophires	3450784
R05D	Netux	3071638
R05D	Theralene	3105314
R05F	Stodal	3100067
R05F	Trophires Compose	3108778
R05F	Trophires Compose	3108784

## Annexe 12

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la pharyngite

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
R01A	Framyxone	3473532
R01A	Frazoline	3219153
R01A	Isofra	3284771
R01A	Locabiotal	3062763
R01A	Necyrane	3070515
R01A	Pivalone Neomycine	3209568
R01A	Polydexa Phenyleph	3206699
R01A	Rhinotrophyl	3227052
R01B	Hexapneumine	3355181
R01B	Rinutan	3169685
R01B	Rinutan	3246701
R02A	Alpha Amylase	3508012
R02A	Alpha Amylase	3508029
R02A	Collu Hextril	3024834
R02A	Collunovar	3024892
R02A	Eludril	3115749
R02A	Glossithiase	3062912
R02A	Hexalyse	3132529
R02A	Hexaspray	3277972
R02A	Hexomedine	3179956
R02A	Lysopaine	3063768
R02A	Maxilase Bacitrac.	3065276
R02A	Megamylase Alpha	3500370
R02A	Megamylase Alpha	3500387
R02A	Megamylase Alpha	3500393
R02A	Oropivalone Bacitr	3251211
R02A	Thiovalone	3465366
R05A	Algotropyl	3458366
R05A	Denoral	3029228
R05C	Acetylcyst Bayer	3525364
R05C	Acetylcyst Biogar.	3448089
R05C	Acetylcyst G Gam	3456054
R05C	Acetylcyst GNR	3456114
R05C	Ambroxol Bayer	3380227
R05C	Bronchodermine	3015829
R05C	Bronchokod GE	3237180
R05C	Bronchokod GE	3241862
R05C	Bronchokod GE	3251174
R05C	Bronchokod GE	3271509
R05C	Bronchokod GE	3271515
R05C	Bronchokod GE	3271521
R05C	Bronchokod GE	3356200
R05C	Bronchorectine	3015640
R05C	Bronchorectine	3015657
R05C	Bronchorectine	3015663
R05C	Bronkirex GE	3430971
R05C	Bronkirex GE	3433053
R05C	Camphopneumine	3017679



Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05C	Carbocisteine GNR	3396091
R05C	Carbocisteine GNR	3396116
R05C	Carbocisteine Merc	3401053
R05C	Carbocisteine Rat	3484487
R05C	Dimetane Expect	3243306
R05C	Dimotapp	3477576
R05C	Edirel	3364843
R05C	Exomuc	3271780
R05C	Exomuc	3380440
R05C	Exomuc	3441785
R05C	Fluimucil	3237369
R05C	Fluimucil	3380256
R05C	Fluimucil	3438642
R05C	Fluisedal	3063107
R05C	Fluisedal	3277877
R05C	Fluisedal SS Prome	3206096
R05C	Fluisedal SS Prome	3314779
R05C	Guethural	3202537
R05C	Maxilase	3065299
R05C	Muciclar GE	3229080
R05C	Muciclar GE	3229097
R05C	Muciclar GE	3252311
R05C	Muciclar GE	3365015
R05C	Mucolator	3285339
R05C	Mucomyst	3268832
R05C	Mucomyst	3268849
R05C	Mucomyst	3268855
R05C	Mucomyst	3315460
R05C	Mucothiol	3205168
R05C	Mucothiol	3374356
R05C	Muxol	3302434
R05C	Muxol	3322922
R05C	Ozothine	3077374
R05C	Ozothine	3077380
R05C	Solacy	3173959
R05C	Solmucol	3315661
R05C	Solmucol	3315684
R05C	Solmucol	3432473
R05C	Surbronc	3274040
R05C	Surbronc	3274092
R05C	Surbronc	3304019
R05C	Terpone	3104071
R05C	Terpone	3312438
R05C	Tixair	3272868
R05C	Tussilene GE	3301400
R05C	Tussilene GE	3419490
R05C	Vectrine	3364837
R05C	Viscotiol	3221948
R05D	Biocalyptol Pholco	3011613
R05D	Biocalyptol Pholco	3011636
R05D	Coquelusedal	3025495
R05D	Coquelusedal	3025503
R05D	Coquelusedal	3025526
R05D	Denoral	3029234
R05D	Denoral	3029240
R05D	Dimetane	3378928
R05D	Dimetane	3453481

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05D	Dinacode	3032029
R05D	Neo Codion	3276576
R05D	Neo Codion Vit C	3071012
R05D	Neo Codion Vit C	3259543
R05D	Nortussine	3073844
R05D	Nortussine	3427549
R05D	Ozothine	3077351
R05D	Pulmoserum	3288993
R05D	Toplexil	3254451
R05D	Tussisedal	3160508
R05F	Actisoufre	3281643
R05F	Coquelusedal Parac	3289515
R05F	Coquelusedal Parac	3289521
R05F	Coquelusedal Parac	3289538
R05F	Hexapneumine	3130039
R05F	Hexapneumine	3272615
R05F	Hexapneumine	3272621
R05F	Solacy	3310994
R05F	Solacy	3337148
R05F	Solacy	3337154
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
R01A	Allergodil	3383059
R01A	Aturgyl	3008456
R01A	Beclo Rhino GE	3417812
R01A	Beconase	3292919
R01A	Derinox	3535606
R01A	Deturgylone	3209686
R01A	Nasacort	3429229
R01A	Nasonex	3430126
R01A	Pivalone	3206110
R01A	Pivalone Neomycine	3261273
R01A	Rhinamide	3402070
R01A	Rhinocort	3515822
R01A	Rhinofluimucil	3263711
R01B	Rhinadvil	3340848
R01B	Sudafed	3333280
R01B	Sudafed	3333297
R02A	Eludril	3570264
R02A	Euphon	3038517
R05A	Rhinureflex	3388565
R05D	Euphon	3418154
R05D	Helicidine	3047657
R05D	Helicidine	3403164
R05D	Hexapneumine	3049449
R05D	Hexapneumine	3049455
R05D	Neo Codion	3071058
R05D	Neo Codion Vit C	3071006
R05D	Paderyl	3077598
R05D	Paderyl	3077606
R05D	Paxeladine	3080169
R05D	Paxeladine	3288970
R05D	Polery	3084931
R05D	Polery	3506616
R05D	Respilene	3394643
R05D	Respilene	3396004
R05D	Silomat	3096420
R05D	Silomat	3096437

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05D	Silomat	3125133
R05D	Tussipax	3109660
R05D	Tuxium	3311692
R05D	Vegetoserum Codeth	3111869
<b>Médicaments non remboursés</b>		
R01A	Balsofumine Menth	3009711
R01A	Balsofumine Simple	3009734
R01A	Prorhinel	3086930
R01A	Prorhinel	3496763
R01A	Soframycine	3097098
R02A	Amygdorectol	3004085
R02A	Amygdorectol	3004116
R02A	Betadine	3152874
R02A	Collu Blache	3272288
R02A	Collubleu	3024857
R02A	Collustan	3260411
R02A	Collunovar	3024900
R02A	Collunovar	3024917
R02A	Collunovar	3374362
R02A	Euphon	3038500
R02A	Maxicaine Pastill.	3065224
R02A	Oromedine	3168674
R02A	Solutricine Vit C	3097810
R02A	Vocadys	3268447
R05A	Oscillococcinum	3281100
R05C	Eucalyptine	3038173
R05C	Eucalyptine	3425237
R05C	Mucitux	3398629
R05C	Rhinathiol	3090908
R05C	Rhinathiol	3090937
R05C	Rhinathiol	3236878
R05C	Rhinathiol	3240236
R05C	Trophires	3108790
R05C	Trophires	3108809
R05C	Trophires	3108815
R05C	Fluimucil	3438613
R05D	Netux	3071638
R05D	Dexir	3296024
R05D	Drosetux	3199812
R05D	Trophires	3272466
R05D	Trophires	3450784
R05F	Stodal	3100067
R05F	Trophires Compose	3108778
R05F	Trophires Compose	3108784

## Annexe 13

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement de la bronchite

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
R01A	Framyxone	3473532
R01A	Frazoline	3219153
R01A	Isofra	3284771
R01A	Locabiotol	3062763
R01A	Necyrane	3070515
R01A	Pivalone Neomycine	3209568
R01A	Polydexa Phenyleph	3206699
R01A	Rhinotrophyl	3227052
R01B	Hexapneumine	3355181
R01B	Rinurel	3248261
R01B	Rinutan	3169685
R01B	Rinutan	3246701
R02A	Alpha Amylase	3508012
R02A	Alpha Amylase	3508029
R02A	Collu Hextril	3024834
R02A	Collunovar	3024892
R02A	Eludril	3115749
R02A	Glossithiase	3062912
R02A	Hexalyse	3132529
R02A	Hexaspray	3277972
R02A	Hexomdine	3179956
R02A	Lysopaine	3063768
R02A	Maxilase Bacitrac.	3065276
R02A	Megamylase Alpha	3500370
R02A	Megamylase Alpha	3500387
R02A	Megamylase Alpha	3500393
R02A	Oropivalone Bacitr	3251211
R02A	Thiovalone	3465366
R05A	Carbocisteine RPG	3407104
R05A	Denoral	3029228
R05C	Acetylcyst Biogar.	3429809
R05C	Acetylcyst Biogar.	3448089
R05C	Acetylcyst GNR	3456114
R05C	Acetylcyst Teva	3525364
R05C	Ambroxol	3380210
R05C	Ambroxol Biogaran	3459182
R05C	Ambroxol GNR	3521248
R05C	Ambroxol Merck	3388631
R05C	Ambroxol Merck	3388648
R05C	Ambroxol Teva	3380227
R05C	Bisolvon	3013003
R05C	Bisolvon	3136846
R05C	Bisolvon	3217272
R05C	Bisolvon	3248597
R05C	Bronchodermine	3015806
R05C	Bronchodermine	3015812
R05C	Bronchodermine	3015829

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05C	Bronchokod GE	3237180
R05C	Bronchokod GE	3241862
R05C	Bronchokod GE	3251174
R05C	Bronchokod GE	3271509
R05C	Bronchokod GE	3271515
R05C	Bronchokod GE	3271521
R05C	Bronchokod GE	3356200
R05C	Bronchorectine	3015640
R05C	Bronchorectine	3015657
R05C	Bronchorectine	3015663
R05C	Bronkirex GE	3430971
R05C	Bronkirex GE	3433053
R05C	Camphopneumine	3017656
R05C	Camphopneumine	3017662
R05C	Camphopneumine	3017679
R05C	Carbocisteine	3477607
R05C	Carbocisteine	3517442
R05C	Carbocisteine GNR	3396091
R05C	Carbocisteine GNR	3396116
R05C	Carbocisteine Merc	3401053
R05C	Carbocisteine Rat	3484487
R05C	Carbocisteine Rat	3550586
R05C	Carbocisteine RPG	3407156
R05C	Carbocisteine Teva	3555365
R05C	Dimetane Expect	3243306
R05C	Dimotapp	3477576
R05C	Edirel	3364843
R05C	Exomuc	3271780
R05C	Exomuc	3380440
R05C	Exomuc	3441785
R05C	Fluimucil	3237369
R05C	Fluimucil	3380256
R05C	Fluimucil	3438642
R05C	Fluisedal	3063107
R05C	Fluisedal	3277877
R05C	Fluisedal SS Prome	3206096
R05C	Fluisedal SS Prome	3314779
R05C	Guethural	3202537
R05C	Maxilase	3065299
R05C	Muciclar GE	3229080
R05C	Muciclar GE	3229097
R05C	Muciclar GE	3252311
R05C	Muciclar GE	3365015
R05C	Mucolator	3285339
R05C	Mucomyst	3069009
R05C	Mucomyst	3268832
R05C	Mucomyst	3268849
R05C	Mucomyst	3268855
R05C	Mucomyst	3315460
R05C	Mucospire	3383622
R05C	Mucothiol	3205168
R05C	Mucothiol	3374356
R05C	Muxol	3302434
R05C	Muxol	3322922
R05C	Ozothine	3077368
R05C	Ozothine	3077374
R05C	Ozothine	3077380

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R05C	Ozothine Diprophyl	3077322
R05C	Ozothine Diprophyl	3077339
R05C	Ozothine Diprophyl	3077345
R05C	Solacy	3173959
R05C	Solmucol	3315661
R05C	Solmucol	3315684
R05C	Solmucol	3432473
R05C	Surbronc	3274040
R05C	Surbronc	3274092
R05C	Surbronc	3304019
R05C	Surbronc	3318725
R05C	Surbronc	3327718
R05C	Surbronc	3458159
R05C	Terpone	3104065
R05C	Terpone	3104071
R05C	Terpone	3104088
R05C	Terpone	3312438
R05C	Tixair	3272868
R05C	Tussilene GE	3301400
R05C	Tussilene GE	3419490
R05C	Vectrine	3364837
R05C	Vectrine	3371524
R05C	Viscotiol	3221948
R05D	Biocalyptol Pholco	3011613
R05D	Biocalyptol Pholco	3011636
R05D	Coquelusedal	3025495
R05D	Coquelusedal	3025503
R05D	Coquelusedal	3025526
R05D	Denoral	3029234
R05D	Denoral	3029240
R05D	Dimetane	3378928
R05D	Dimetane	3453481
R05D	Dinacode	3032029
R05D	Dinacode	3415960
R05D	Hexapneumine	3049461
R05D	Neo Codion	3276576
R05D	Neo Codion vit C	3071012
R05D	Nortussine	3073844
R05D	Nortussine	3427549
R05D	Ozothine	3077351
R05D	Paxeladine Noctee	3294255
R05D	Pulmoserum	3288993
R05D	Rectoplexil	3089928
R05D	Silomat	3096408
R05D	Toplexil	3254451
R05D	Tussisedal	3160508
R05F	Actisoufre	3281643
R05F	Coquelusedal Parac	3289515
R05F	Coquelusedal Parac	3289521
R05F	Coquelusedal Parac	3289538
R05F	Hexapneumine	3130039
R05F	Hexapneumine	3272615
R05F	Hexapneumine	3272621
R05F	Solacy	3310994
R05F	Solacy	3337148
R05F	Solacy	3337154

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
R01A	Allergodil	3383059
R01A	Atrovent	3392756
R01A	Aturgyl	3008456
R01A	Beclo Rhino GE	3417812
R01A	Beclo Rhino GE	3417829
R01A	Beconase	3292919
R01A	Beconase	3292925
R01A	Colicort	3024521
R01A	Derinox	3535606
R01A	Deturgylone	3209686
R01A	Flixonase	3355873
R01A	Nasacort	3429229
R01A	Nasalide	3341931
R01A	Nasalide	3356950
R01A	Nasonex	3430126
R01A	Pivalone	3206110
R01A	Pivalone Neomycine	3261273
R01A	Rhinamide	3402070
R01A	Rhinocort	3515822
R01A	Rhinofluimucil	3263711
R01A	Solucort	3097388
R01B	Rhinadvil	3340848
R01B	Sudafed	3333280
R01B	Sudafed	3333297
R02A	Eludril	3570264
R02A	Euphon	3038517
R05A	Rhinureflex	3388565
R05D	Euphon	3418154
R05D	Helicidine	3047657
R05D	Helicidine	3403164
R05D	Hexapneumine	3049449
R05D	Hexapneumine	3049455
R05D	Neo Codion vit C	3071006
R05D	Paderyl	3077598
R05D	Paderyl	3077606
R05D	Paxeladine	3080169
R05D	Paxeladine	3288970
R05D	Polery	3084931
R05D	Polery	3506616
R05D	Respilene	3394643
R05D	Respilene	3396004
R05D	Silomat	3096420
R05D	Silomat	3096437
R05D	Silomat	3125133
R05D	Tussipax	3109660
R05D	Tussipax	3281057
R05D	Tuxium	3311692
R05D	Vegetoserum Codeth	3111869
R05D	Vegetoserum Codeth	3111875
R05F	Gomenol	3045687
<b>Médicaments non remboursés</b>		
R01A	Argicilline	3006138
R01A	Balsofumine Menth	3009711
R01A	Balsofumine Simple	3009734
R01A	Biocidan Nasal	3232389

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
R01A	Myrtine	3119569
R01A	Prorhinel	3086930
R01A	Prorhinel	3370074
R01A	Prorhinel	3496763
R01A	Rhinedrine	3413168
R01A	Soframycine	3097098
R01A	Soufrane	3098318
R01A	Soufrane	3372239
R01B	Sinuspax	3202075
R02A	Betadine	3152874
R02A	Codotussyl	3418645
R02A	Collunovar	3024900
R02A	Pholcones Bismuth	3082607
R05A	Cequinyl	3359486
R05A	Doli Rhume	3412559
R05C	Broncathiol	3396033
R05C	Eucalyptine	3038173
R05C	Eucalyptine	3425237
R05C	Eucalyptine	3425243
R05C	Pulmofluide	3087852
R05C	Rhinathiol	3090908
R05C	Rhinathiol	3090920
R05C	Rhinathiol	3090937
R05C	Rhinathiol	3236878
R05C	Rhinathiol	3240236
R05C	Trophires	3108790
R05C	Trophires	3108809
R05C	Trophires	3108815
R05C	Fluimucil	3438613
R05C	Mucolator	3364725
R05C	Tixair	3565056
R05D	Netux	3071638
R05D	Bronchydex	3360733
R05D	Trophires	3272466
R05D	Trophires	3450784
R05F	Stodal	3100067
R05F	Trophires compose	3108761
R05F	Trophires compose	3108778



## Annexe 14

### Liste des médicaments utilisés dans le traitement de l'otite

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
R01A	Cortifra	3291558
R01A	Framyxone	3473532
R01A	Frazoline	3219153
R01A	Isofra	3284771
R01A	Locabiotol	3062763
R01A	Necyrane	3070515
R01A	Pivalone Neomycine	3209568
R01A	Polydexa Phenyleph	3206699
R01A	Rhinotrophyl	3227052
R01B	Hexapneumine	3355181
R01B	Rinutan	3169685
R02A	Alpha Amylase	3508012
R02A	Alpha Amylase	3508029
R02A	Collu Hextril	3024834
R02A	Hexalyse	3132529
R02A	Hexaspray	3277972
R02A	Hexomedine	3179956
R02A	Lysopaine	3063768
R02A	Maxilase Bacitrac.	3065276
R02A	Megamylase Alpha	3500370
R02A	Megamylase Alpha	3500387
R02A	Megamylase Alpha	3500393
R02A	Oropivalone Bacitr	3251211
R05A	Algotropyl Promet	3458366
R05A	Carbocisteine RPG	3407096
R05C	Acetylcyst Biogar.	3429809
R05C	Acetylcyst Biogar.	3448089
R05C	Acetylcyst GNR	3456114
R05C	Bisolvon	3217272
R05C	Bisolvon	3248597
R05C	Bronchodermine	3015812
R05C	Bronchokod GE	3237180
R05C	Bronchokod GE	3241862
R05C	Bronchokod GE	3251174
R05C	Bronchokod GE	3271515
R05C	Bronchokod GE	3271521
R05C	Bronkirex GE	3430971
R05C	Carbocisteine	3517442
R05C	Carbocisteine GNR	3396091
R05C	Dimetane Expect	3243306
R05C	Exomuc	3271780
R05C	Exomuc	3380440
R05C	Exomuc	3441785
R05C	Fluimucil	3237369
R05C	Fluimucil	3380256
R05C	Fluimucil	3438642
R05C	Fluisedal	3063107
R05C	Fluisedal	3277877

Classe thérapeutique	Nom du produit	Code CIP
<b>Médicaments à SMR insuffisant remboursés</b>		
R05C	Fluisedal SS Prome	3206096
R05C	Guethural	3202537
R05C	Maxilase	3065299
R05C	Muciclar GE	3229080
R05C	Muciclar GE	3229097
R05C	Muciclar GE	3252311
R05C	Mucolator	3285339
R05C	Mucomyst	3069009
R05C	Mucomyst	3268832
R05C	Mucomyst	3268849
R05C	Mucomyst	3268855
R05C	Mucomyst	3315460
R05C	Mucothiol	3374356
R05C	Muxol	3302434
R05C	Muxol	3322922
R05C	Solacy	3173959
R05C	Solmucol	3315661
R05C	Solmucol	3315684
R05C	Solmucol	3432473
R05C	Surbronc	3274040
R05C	Tixair	3272868
R05C	Vectrine	3364837
R05C	Viscotiol	3221948
R05D	Biocalyptol Pholco	3011613
R05D	Coquelusedal	3025503
R05D	Coquelusedal	3025526
R05D	Denoral	3029240
R05D	Dimetane	3453481
R05D	Toplexil	3254451
R05D	Tussisedal	3160508
R05F	Actisoufre	3281643
R05F	Coquelusedal Parac	3289521
R05F	Coquelusedal Parac	3289538
R05F	Hexapneumine	3130039
R05F	Hexapneumine	3272615
R05F	Hexapneumine	3272621
R05F	Solacy	3310994
R05F	Solacy	3337148
R05F	Solacy	3337154
<b>Médicaments remboursés à SMR supérieur</b>		
R01A	Allergodil	3383059
R01A	Aturgyl	3008456
R01A	Beconase	3292919
R01A	Colicort	3024521
R01A	Derinox	3535606
R01A	Deturgylone	3209686
R01A	Flixonase	3355873
R01A	Flixonase	3356619
R01A	Lomusol	3375373
R01A	Nasacort	3429229
R01A	Nasalide	3341931
R01A	Nasalide	3356950
R01A	Nasonex	3430126
R01A	Pivalone	3206110
R01A	Pivalone Neomycine	3261273

<b>Classe thérapeutique</b>	<b>Nom du produit</b>	<b>Code CIP</b>
R01A	Rhinaaxia	3275861
R01A	Rhinocort	3515822
R01A	Rhinofluimucil	3263711
R01A	Solucort	3097388
R01B	Rhinadvil	3340848
R01B	Sudafed	3333280
R02A	Eludril	3570264
R05A	Rhinureflex	3388565
R05D	Helicidine	3047657
R05D	Helicidine	3403164
R05D	Hexapneumine	3049455
R05D	Neo Codion Vit C	3071006
R05D	Polery	3506616
R05D	Respilene	3396004
R05D	Silomat	3096420
R05D	Silomat	3096437
R05D	Vegetoserum codeth	3111869
R05F	Gomenol	3045687
<b>Médicaments non remboursés</b>		
R01A	Balsofumine Menth	3009711
R01A	Balsofumine Simple	3009734
R01A	Biocidan Nasal	3232389
R01A	Prorhinel	3086930
R01A	Prorhinel	3370074
R01A	Prorhinel	3496763
R01A	Rhinatp	3272644
R01A	Soframycine	3097098
R01A	Soframycine HC	3097069
R01A	Soufrane	3098318
R01B	Humex	3165173
R05C	Rhinatiol	3090937
R05C	Fluimucil	3438613
R05D	Netux	3071638
R05D	Peters Sirop	3122399
R05F	Trophires Compose	3108784

Achévé d'imprimer le 29 juillet 2004  
ELECTROGELOZ  
189, rue d'Aubervilliers – 75886 PARIS cedex 18  
Dépôt légal : juillet 2004